

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**



**Un Peuple – Un But – Une Foi**

# **COUR DES COMPTES**



## **RAPPORT SUR L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES GESTION 2008**

## SOMMAIRE

<b>Avertissement</b> .....	<b>- 4 -</b>
<b>Délibéré</b> .....	<b>- 5 -</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>- 6 -</b>
<b>Première partie : Résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 2008...</b>	<b>- 9 -</b>
A- Budget général .....	- 11 -
B- Comptes spéciaux du Trésor .....	- 13 -
C- Gestion des opérations de trésorerie.....	- 13 -
<b>Chapitre premier: Opérations du budget général</b> .....	<b>- 14 -</b>
1. Recettes du budget général.....	- 14 -
1.1 Prévisions de recettes.....	- 14 -
1.1.1 La loi de finances initiale .....	- 14 -
1.1.2 Loi de finances rectificative.....	- 16 -
1.2 Recettes effectives .....	- 18 -
1.2.1. Les recettes internes .....	- 19 -
1.2.2 Les recettes externes .....	- 31 -
2. Dépenses du budget général .....	- 32 -
2.1 Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2008.....	- 33 -
2.1.1 La loi de finances initiale pour 2008.....	- 33 -
2.1.2 La loi de finances rectificative pour 2008.....	- 34 -
2.2 - Dépenses effectives du budget général .....	- 38 -
2.2.1 - Les dépenses effectives sur ressources internes .....	- 38 -
2.2.2 Les dépenses effectives sur ressources externes .....	- 64 -
<b>Chapitre II – Opérations des comptes spéciaux du Trésor</b> .....	<b>- 71 -</b>
1. Ressources des Comptes spéciaux du Trésor .....	- 71 -
2. Charges des comptes spéciaux du Trésor .....	- 73 -
3. Solde des comptes spéciaux du Trésor.....	- 74 -
3.1. Comptes d'affectation spéciale .....	- 75 -
3.1.1. Le Fonds national de retraite (FNR) .....	- 76 -
3.1.2. Autres comptes d'affectation spéciale .....	- 77 -
3.2.- Autres comptes spéciaux du Trésor .....	- 78 -
3.2.1. Les comptes de commerce .....	- 78 -
3.2.2. Les comptes de prêts .....	- 78 -

3.2.3. Les comptes d'avances .....	- 79 -
3.2.4. Les comptes de garanties et d'avaux .....	- 79 -
4.- Pertes et profits des Comptes spéciaux du Trésor.....	- 79 -
<b>Chapitre III : Les opérations de trésorerie .....</b>	<b>- 81 -</b>
<b>Deuxième partie: Gestion des autorisations budgétaires.....</b>	<b>- 82 -</b>
<b>Chapitre I: Gestion du budget général.....</b>	<b>- 82 -</b>
1. Gestion des crédits affectés aux dépenses ordinaires .....	- 82 -
1.1 Gestion de la dette publique .....	- 82 -
1.1.1 Modifications des crédits en cours de gestion .....	- 82 -
1.1.2 Utilisation des crédits.....	- 82 -
1.2 Gestion des dépenses courantes.....	- 84 -
1.2.1 Modifications des crédits en cours de gestion .....	- 84 -
1.2.2 Utilisation des crédits.....	- 92 -
2.1 Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes.....	- 108 -
2.1.1 Modifications des crédits en cours de gestion .....	- 108 -
2.1.2 Utilisation des crédits.....	- 118 -
2.2 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes.....	- 123 -
2.2.1 Modification des crédits en cours de gestion .....	- 124 -
2.2.2 - Utilisation des crédits .....	- 124 -
<b>Chapitre II : Gestion des comptes spéciaux du Trésor.....</b>	<b>- 126 -</b>
1 Modification des crédits en cours de gestion .....	- 126 -
2 Utilisation des crédits .....	- 126 -
2.1. Dépassements .....	- 126 -
2.2. Crédits non consommés.....	- 127 -
3 Reports des soldes des comptes spéciaux .....	- 128 -
4. Autres aspects de la gestion des comptes spéciaux du Trésor .....	- 129 -
4. 1 Régularisation des plus-values de recettes des comptes d'affectation spéciale ...	- 129 -
4.2. La non fixation du découvert des comptes de commerce.....	- 130 -
4.3. La faiblesse du montant des prêts accordés.....	- 130 -
4.4. La non sincérité des prévisions des comptes d'avances .....	- 130 -
4.5. Les comptes de garanties et d'avaux .....	- 132 -
<b>Conclusion : .....</b>	<b>- 133 -</b>

## AVERTISSEMENT

Les dispositions de l'article 68 de la Constitution du 22 janvier 2001 donnent compétence à la Cour des Comptes pour assister « le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances ».

Les modalités de cette assistance sont précisées à l'article 37 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifiée qui dispose que « le projet de loi de règlement est accompagné (...) d'un rapport de la Cour des Comptes et de la déclaration générale de conformité entre les comptes de gestion des comptables de l'Etat et le Compte général de l'Administration des Finances ».

Le rapport de la Cour sur l'exécution des lois de finances et la déclaration générale de conformité annexés au projet de loi de règlement permettent au Parlement et aux contribuables d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat. Ils permettent également au Ministre de l'Economie et des Finances de prendre les mesures nécessaires au vu des observations et conclusions de la Cour.

Le dépôt du projet de loi de règlement est encadré par des délais. En effet, celui-ci doit être « déposé et distribué au plus tard à la fin de l'année qui suit l'année d'exécution du budget (...) », conformément aux dispositions de l'article 44 du texte précité. A ce sujet pour la première fois, la Cour a reçu dans les délais légaux, à savoir le 24 décembre 2009, le projet de loi de règlement de 2008, le Compte général de l'Administration des Finances ainsi que les actes modificatifs du budget.

Cependant, à la suite de l'audience contradictoire du 4 août 2011 consacrée au présent projet de rapport, le ministère de l'Economie et des Finances a produit un nouveau projet de loi de règlement dans lequel de nombreuses corrections ont été apportées suite aux observations de la Cour.

## **DELIBERE**

Le présent rapport provisoire a été établi en application de l'alinéa premier de l'article 35 du décret n° 99-499 du 8 juin 1999 fixant les modalités d'application de la loi organique n°99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des comptes en vertu duquel « le contrôle par la Cour de l'exécution des lois de finances consiste à déterminer et à analyser les résultats des opérations financières de l'Etat et à en examiner la régularité et la sincérité ».

Ce texte a été arrêté au vu du rapport provisoire communiqué aux administrations concernées et après qu'il a été tenu compte, quand il y a lieu, de leurs réponses.

Etaient présents à l'audience plénière solennelle du 23 novembre 2011 :

- Monsieur Abdou Bame GUEYE, Président de la Cour ;
- Messieurs Abba GOUDIABY et Mamadou TOURE, Présidents de chambre ;
- Monsieur Abdoul Magib GUEYE, Secrétaire général ;
- Messieurs Oumar NDIAYE, Joseph NDOUR, Mamadou FAYE (contre-rapporteur), Boubacar BA, Alassane Thierno BARO, Sabara DIOP, Mamadou NDONG, Cheikh DIASSE, Babacar BAKHOUM (rapporteur), Mamadou THIAO et Amadou Ba MBODJI, Conseillers référendaires ;
- Messieurs Aliou NIANE, Boubacar TRAORE, Malick LY, Papa Gallo LAKH, Ahmadou Lamine KEBE et Mamadou Lamine KONATE, Conseillers ;

Assistaient à la délibération :

- Monsieur Fara MBODJ, Commissaire du droit ;
- Monsieur Vincent GOMIS, Commissaire du droit Adjoint
- Maître Ahmadou Moustapha MBOUP, Greffier en chef.

## INTRODUCTION

La loi de finances pour l'année 2008 est élaborée et adoptée dans un contexte international difficile sur le plan économique depuis 2006 avec l'impact de l'augmentation des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques sur la consommation intérieure réelle et le ralentissement de l'activité du secteur privé, en particulier du secteur BTP, lié aux retards de paiement du gouvernement.

De même, la loi de finances pour l'année 2008 intervient dans la phase de mise en œuvre du programme macroéconomique et structurel du Gouvernement du Sénégal soutenu par l'Instrument de Soutien à la Politique économique (ISPE) de trois ans approuvé par le conseil d'administration du FMI le 2 novembre 2007.

Au plan budgétaire, depuis 2006, l'Etat consent de fortes subventions aux produits pétroliers et a procédé à la suspension des droits et taxes sur certaines denrées de première nécessité. Ce faisant, il a réduit ses possibilités financières tant et si bien qu'à terme, il s'est retrouvé avec un stock assez important d'instances de paiement vis-à-vis du secteur privé.

Mais, malgré ces contraintes, en 2008, l'Etat doit faire face à la nécessité de poursuivre les orientations dégagées dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, d'accélérer les réformes, notamment le système de gestion des finances publiques et des marchés publics, et de dérouler son ambitieux programme de développement des infrastructures.

La loi de finances initiale pour l'année 2008 a arrêté les ressources du budget général et des comptes spéciaux du Trésor à la somme de 1630,9 milliards de FCFA contre 1497,2 milliards de FCFA en 2007.

Quant aux charges, elles s'établissent à 1652,9 milliards de FCFA en 2008 contre 1519,2 milliards de FCFA en 2007, soit un déficit prévisionnel de 22 milliards de FCFA comme en 2007.

La loi de finances rectificative a fait passer les ressources du budget général et des CST à 1651,8 milliards de FCFA et les charges à 1678,7 milliards de FCFA. Le déficit prévisionnel est alors passé à 26,9 milliards de FCFA.

Les réalisations de recettes du Budget se chiffrent à 1638,5 milliards de FCFA, soit une moins-value de 13,3 milliards de FCFA par rapport aux prévisions rectifiées. Les réalisations de dépenses s'élèvent à 1666,3 milliards de FCFA, soit des crédits non consommés nets de 12,4 milliards de FCFA, représentant un taux de réalisation de 99,3% par rapport aux prévisions de la LFR.

L'exécution du budget de la gestion 2008 fait ressortir un déficit de 27,8 milliards de FCFA contre un solde déficitaire de 107,4 milliards de FCFA pour la gestion précédente. Le solde enregistre ainsi une amélioration de 79,6 milliards de FCFA par rapport à 2007.

Le tableau n°1 retrace l'évolution du solde durant les cinq dernières gestions.

**Tableau n°1: Evolution du solde de l'exécution budgétaire de 2004 à 2008**

*En milliards de FCFA*

Gestion	Déficit prévisionnel (1)	Solde réalisé (2)	Evolution du solde réalisé (%)	Ecart (2)-(1)
2004	-28,3	-39,3	Na*	-11
2005	-28,2	35,2	189,57	63,4
2006	-22	-162,8	-562,5	-140,8
2007	-22	-107,4	34,03	-85,4
2008	-26,9	-27,8	74,12	-0,9

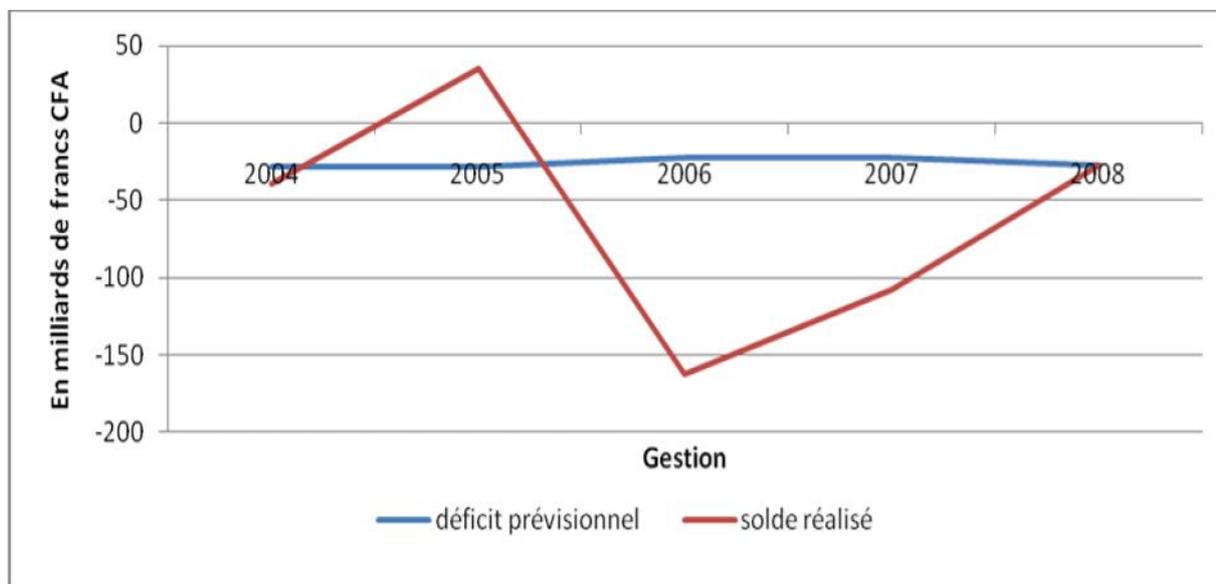
\*Na: Non applicable

A l'exception de la gestion 2005 où il était positif, durant la période 2004-2008, le solde d'exécution du budget a été négatif avec des dégradations très poussées en 2006 et 2007. En 2006, ce solde avait connu un déficit sans précédent de 162,8 milliards de FCFA.

En 2008, relativement aux deux années précédentes, l'écart entre le solde prévisionnel et le solde d'exécution s'est amélioré.

De manière générale, pour la période sous revue, à l'exception de la gestion 2005, le solde réalisé est inférieur au solde prévu comme illustré par le graphique ci-après :

**Graphique n°1: Evolution comparée du solde de l'exécution budgétaire et du déficit prévisionnel de 2004 à 2008**



Le présent rapport détermine et analyse les résultats des opérations financières de l'Etat, d'une part, et examine leur régularité et leur sincérité, d'autre part.

L'analyse ne concerne que les opérations du budget général et celles des comptes spéciaux du Trésor.

Ainsi, le rapport comprend deux parties : les résultats généraux des lois de finances pour 2008 et la gestion des autorisations budgétaires.

## **PREMIERE PARTIE : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2008**

La loi n°2007-32 du 27 décembre 2007 portant loi de finances initiale pour l'année 2008 a arrêté les ressources du budget (budget général et comptes spéciaux du Trésor) à 1630,9 milliards de FCFA et les charges à 1652,9 milliards de FCFA. Il en résulte un déficit prévisionnel de 22 milliards de FCFA que le Parlement autorise le Président de la République à couvrir par la réception de dons et la mobilisation d'emprunts aussi bien sur le marché intérieur qu'extérieur.

La loi de finances rectificative n°2008-69 du 5 décembre 2008 a porté les ressources du budget à 1651,8 milliards de FCFA, soit une révision à la hausse d'un montant de 20,9 milliards de FCFA.

Quant aux charges du budget, elles ont été relevées par la LFR à un montant de 1678,7 milliards de FCFA. En conséquence, le déficit prévisionnel a été revu à la hausse et porté à 26,9 milliards de FCFA.

Hors dotation, les prévisions de ressources des comptes spéciaux du Trésor sont maintenues à 51,8 milliards de FCFA contre 61,3 milliards de FCFA en ce qui concerne les charges.

L'exécution des lois de finances pour l'année 2008 présente les résultats indiqués au tableau n°2 ci-après :

## Tableau n°2 : Prévisions et opérations effectives des lois de finances 2008

En milliards de FCFA

Nature des opérations	Prévisions LFI			Prévisions LFR			Opérations effectives		
	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde réel
<b>A - BUDGET GENERAL</b>	<b>1 579,1</b>	<b>1 591,6</b>	<b>-12,5</b>	<b>1 600,0</b>	<b>1 617,4</b>	<b>- 17,4</b>	<b>1 576,5</b>	<b>1 610,1</b>	<b>-33,6</b>
<b>A1 - Opérations dont le Trésor est comptable assignataire</b>									
<b>TOTAL I</b>	<b>1304</b>	<b>1316,5</b>		<b>1374</b>	<b>1391,4</b>		<b>1352,4</b>	<b>1386,0</b>	
<b>RECETTES INTERNES</b>									
Recettes fiscales	1137,5			1161			1054,7		
Recettes non fiscales	35,2			48			36,6		
Autres recettes internes *	131,3			165			261,1		
-Recettes exceptionnelles	0,1			113,2			208,1		
-Remb. prêts rétrocédés	8,0			8,0			7,3		
-Emprunt obligataire	75			0,0			25		
-Emprunts programmes	34,2			0,0			0		
-Dons programmes **	14			43,8			20,7		
<b>DEPENSES</b>									
Titre 1 Dette publique		83,2			116,9			160,9	
Titre 2 Personnel		347,0			358,0			347,1	
Titre 3 Fonctionnement		244,6			299,4			262,6	
Titre 4 Autres transferts courants		212,7			293,1			304,7	
Titre 5 et 6 Dépenses en capital sur ressources internes		429,0			324,0			310,7	
<b>A2 - Opérations dont le Trésor n'est pas assignataire</b>									
<b>TOTAL II</b>	<b>275,1</b>	<b>275,1</b>		<b>226,0</b>	<b>226,0</b>		<b>224,1</b>	<b>224,1</b>	
<b>Dépenses en investissement sur ressources externes</b>									
-sur emprunt	166,0	166		135,0	135,0		127,2	127,2	
-sur subventions	109,1	109,1		91,0	91,0		96,9	96,9	
<b>B - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>51,8</b>	<b>61,3</b>	<b>- 9,5</b>	<b>51,8</b>	<b>61,3</b>	<b>- 9,5</b>	<b>62,0</b>	<b>56,2</b>	<b>5,8</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>1 630,9</b>	<b>1 652,9</b>	<b>-22,0</b>	<b>1 651,8</b>	<b>1 678,7</b>	<b>-26,9</b>	<b>1 638,5</b>	<b>1 666,3</b>	<b>-27,8</b>

\*Le montant relatif à « autres recettes internes » est retraité par soustraction du déficit. (22 milliards en LFI et 26,9 milliards en LFR).

\*\* Les dons budgétaires et les emprunts internes sont classés en recettes externes en LFI. Mais, la rectification a été faite dans la LFR.

Concernant la subvention du budget général aux CST, la Cour a constaté que ce montant est intégré aux crédits ouverts au titre 4 « autres transferts courants » dans la LFR alors qu'il n'est pas pris en compte dans la LFI.

La Cour rappelle que le tableau d'équilibre des lois de finances doit être présenté hors dotation.

Par ailleurs, la Cour relève qu'à la page 173 du Journal officiel, article premier, alinéa 3, il y a trois zéros de plus sur le montant des ressources externes. Il est écrit 323 264 000 000 000 FCFA au lieu de 323 264 000 000 FCFA conformément à l'annexe 1 de la LFI.

De même, pour les prévisions de tirages figurant à l'article 7-I, le montant exact est de 275 063 000 000 FCFA au lieu de 275 063 000 FCFA.

*A la demande de la Cour, le ministère de l'Economie et des Finances s'est engagé à harmoniser la présentation du tableau d'équilibre en LFI et LFR et à veiller à la publication des chiffres exacts dans le Journal officiel.*

Ainsi, en ce qui concerne l'exécution des lois de finances pour 2008, il se dégage un déficit global de 27,8 milliards de FCFA résultant d'un solde négatif du budget général de 33,6 milliards de FCFA et d'un solde positif des comptes spéciaux du Trésor de 5,8 milliards de FCFA.

Selon le règlement n°7/2006/CM/UEMOA du 29 juin 2006, le solde budgétaire de base est le résultat des recettes totales, hors dons, diminué des dépenses courantes et des dépenses d'investissement sur ressources internes. Le ratio « solde budgétaire de base/PIB nominal » est un critère de premier rang du Pacte de convergence de l'UEMOA. Il doit être supérieur ou égal à 0%.

Le calcul du solde budgétaire de base donne le résultat du tableau n°3 ci-dessous :

**Tableau n°3 : Solde budgétaire de base, gestion 2008**

*En milliards de FCFA*

<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
Total recettes du Budget général	1352,4
Dons budgétaires	20,7
Recettes totales hors dons budgétaires	1331,7
dépenses ordinaires (courantes + dette publique)	1075,3
Dépenses d'investissement sur ressources internes	310,7
<b>Solde budgétaire de base</b>	<b>- 54,3</b>
PIB nominal*	5 950,2
<b>solde budgétaire de base en pourcentage du PIB</b>	<b>-0,9%</b>

\* Source : annexe statistique de la surveillance multilatérale de l'UEMOA de juin 2009, tableau n° 7, comptes nationaux

En 2008, le solde budgétaire de base est égal à -54,3 milliards de FCFA. Il représente -0,9% du PIB nominal établi à 5 950,2. Ce pourcentage négatif est inférieur à la norme fixée par l'UEMOA.

L'analyse de l'exécution des lois de finances portera sur le budget général et les comptes spéciaux du Trésor.

## **A- Budget général**

Concernant les ressources dont le Trésor est comptable assignataire, sur des prévisions rectifiées d'un montant de 1374 milliards de FCFA pour l'année 2008, les réalisations s'établissent à 1352,4 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 98,4%.

En tenant compte des financements extérieurs pour un montant de 224,1 milliards de FCFA, toutes les recettes du budget général ressortent à 1576,5 milliards de FCFA sur des prévisions de 1600,0 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 98,5%.

Sur des prévisions de dépenses pour l'année 2008 arrêtées, après rectification, à 1617,4 milliards de FCFA, dépenses sur ressources extérieures incluses, les réalisations s'établissent à 1610,1 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,5%.

Les dépenses exécutées par le Trésor sont d'un montant de 1386 milliards de FCFA sur des prévisions de 1391,4 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,6%. Les dépenses financées par les partenaires extérieurs sont d'un montant de 224,1 milliards de FCFA sur des prévisions de 226 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,2%.

Ainsi le solde du budget général s'établit à -33,6 milliards de FCFA. Le tableau n° 4 ci-après montre l'évolution de ce solde depuis 2004.

**Tableau n°4 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2004 à 2008**

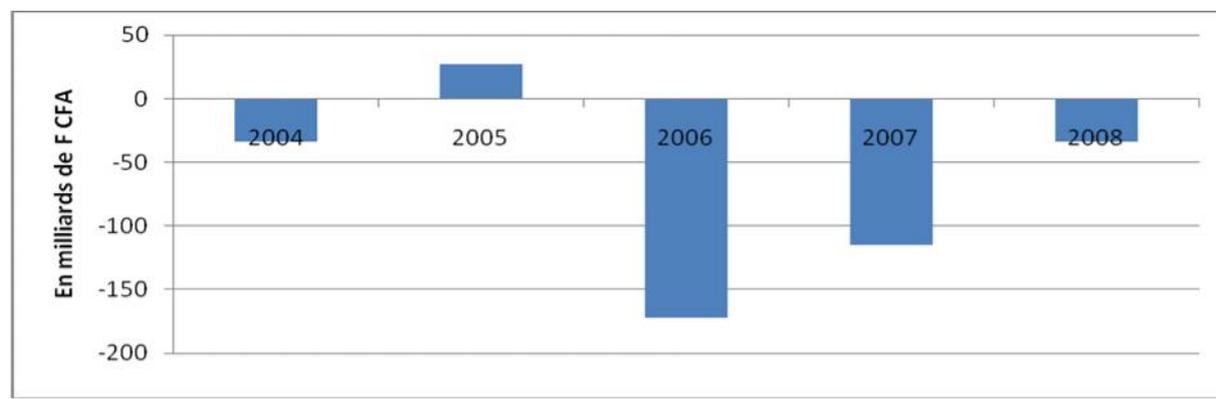
*En milliards de FCFA*

Gestion	Résultats du budget général
2004	-38,3
2005	26,8
2006	-172,1
2007	-115,1
2008	-33,6

Durant la période 2004- 2008, le solde du budget général n'a été positif qu'en 2005. Il a atteint un déficit sans précédent de 172,1 milliards de FCFA en 2006. Depuis cette année-là, le déficit baisse régulièrement. En 2008, bien que demeurant toujours négatif, le solde du budget général a connu une forte diminution de 81,5 milliards de FCFA par rapport à 2007.

Le graphique n°2 ci-après donne une illustration de l'évolution du solde du budget général sur la période considérée.

**Graphique n°2: Evolution du résultat d'exécution du budget général de 2004 à 2008**



## **B- Comptes spéciaux du Trésor**

Les recettes propres des comptes spéciaux du Trésor sont arrêtées à 51,8 milliards de FCFA en prévisions auxquelles s'ajoutent des prévisions de dotation du budget général pour un montant de 9,5 milliards de FCFA. Les prévisions de dépenses se chiffrent à 61,3 milliards de FCFA.

A l'exécution, les recettes des comptes spéciaux du Trésor hors subventions sont d'un montant de 62 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 119,7 %.

Les dépenses s'élèvent à 56,2 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 91,70%.

Ainsi le solde des comptes spéciaux du Trésor, pour les opérations de l'année 2008, s'établit à 5,8 milliards de FCFA.

## **C- Opérations de trésorerie**

La gestion des opérations de trésorerie exécutées en 2008 a entraîné une perte de 1,1 milliard de FCFA.

## CHAPITRE PREMIER: OPERATIONS DU BUDGET GENERAL

### 1. Recettes du budget général

Prévues par la loi de finances initiale pour un montant de 1579,1 milliards de FCFA, les recettes du budget général sont revues à la hausse par la loi de finances rectificative à 1 600,0 milliards de FCFA, soit une augmentation de 20,9 milliards de FCFA en valeur absolue et de 1,32% en valeur relative.

A l'exécution, les recettes du budget général s'établissent à 1576,5 milliards de FCFA dont 1352,4 milliards de FCFA pour les recettes internes et 224,1 milliards de FCFA pour les recettes externes.

#### 1.1 – Prévisions de recettes

##### 1.1.1 – La loi de finances initiale

La loi de finances initiale pour 2008 a évalué les recettes budgétaires à 1579,1 milliards de FCFA contre 1452,4 milliards de FCFA en 2007, soit une hausse de 126,7 milliards de FCFA en valeur absolue et de 8,7% en valeur relative.

##### A) Les recettes internes

Les recettes internes sont considérées par le ministère de l'Economie et des Finances comme celles dont le Trésor est comptable assignataire.

Cependant, la Cour remarque qu'en 2008 comme en 2007, les prévisions de recettes issues de dons de gouvernements étrangers, dons budgétaires à l'annexe 1 de la loi de finances initiale, et les prévisions de tirages sur trésorerie sont classées parmi les recettes externes c'est-à-dire celles dont le Trésor n'est pas comptable assignataire.

Pourtant, les dons des gouvernements étrangers sont retracés dans la balance générale des comptes du Compte général de l'Administration des Finances (CGAF), au compte 91 74 2 09. Ainsi, le paragraphe « dons autres gouvernements étrangers » prévu pour 14 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale (LFI), rectifié à 43,8 milliards de FCFA dans la loi de finances rectificative (LFR), est réalisé à 20,7 milliards de FCFA. Il est également retracé au tableau n°1 relatif aux prévisions et réalisations du budget général et des comptes spéciaux du Trésor, page 5 du projet de loi de règlement (PLR) et au tableau de développement des recettes du budget général 2008, à la page 23 du Compte général de l'Administration des Finances.

Les prévisions de recettes relatives aux dons programmes<sup>1</sup> et celles relative aux emprunts programmes<sup>2</sup> devraient donc être classées parmi les recettes internes du budget général.

---

<sup>1</sup> Les dons programmes sont appelés dons budgétaires.

<sup>2</sup> Les emprunts programmes sont également appelés tirages de trésorerie

*En réponse à l'observation de la Cour, le MEF qui reconnaît avoir procédé à un classement selon l'origine des ressources en LFI et selon le comptable assignataire en LFR, a promis qu'à partir de la gestion 2009, la présentation des recettes sera uniformisée.*

Le reclassement des dons programmes parmi les recettes internes aura une incidence sur les prévisions initiales et celles des recettes externes. Il n'aura cependant aucun effet sur leurs prévisions rectifiées et sur leurs opérations effectives.

Après rectification de la classification des recettes dans la LFI, les recettes internes sont prévues pour un montant de 1304 milliards de FCFA, montant qui ne prend pas en compte le financement du déficit budgétaire prévisionnel de 22 milliards de FCFA.

Les recettes internes sont constituées de recettes fiscales, de recettes non fiscales, d'autres recettes internes.

### **1- Recettes fiscales**

Les recettes fiscales sont prévues pour un montant de 1 137,5 milliards de FCFA contre 995,6 milliards de FCFA en 2007, soit une augmentation de 141,9 milliards de FCFA en valeur absolue et 14,2% en valeur relative. Ces recettes fiscales comprennent 268,5 milliards de FCFA issus des impôts directs et 869 milliards de FCFA des impôts indirects.

### **2- Recettes non fiscales**

Les évaluations de recettes non fiscales sont de 35,2 milliards de FCFA contre 61,9 milliards de FCFA en 2007. Elles sont donc en baisse de 26,7 milliards de FCFA en valeur absolue et de 43,1% en valeur relative. Cette baisse des prévisions des recettes non fiscales est essentiellement due à des projections minorées des performances réalisées en 2007 en ce qui concerne les revenus de l'entreprise et du domaine et les autres recettes non fiscales.

### **3- Autres recettes internes**

Les autres recettes internes d'un montant total de 131,3 milliards de FCFA complètent les recettes fiscales et les recettes non fiscales du budget général. Ce sont les remboursements de prêts rétrocédés, les recettes exceptionnelles, les dons et les emprunts intérieurs.

#### **a- Remboursements de prêts rétrocédés**

Ils sont prévus pour un montant de 8 milliards de FCFA.

#### **b- Recettes exceptionnelles**

La loi de finances initiale a prévu des recettes exceptionnelles pour un montant de 0,1 milliard de FCFA comme pour les gestions précédentes.

### **c. Les dons et emprunts intérieurs**

Parmi les autres recettes internes figurent les dons et les emprunts intérieurs prévus pour un montant de 123,2 milliards de FCFA.

#### **c1- Dons programmes**

La loi de finances initiale ne classe pas les recettes issues des dons programmes dans les recettes internes. Mais ils sont prévus à 14 milliards de FCFA.

#### **c2- Emprunts intérieurs**

Les emprunts intérieurs se décomposent en :

- **emprunts obligataires** prévus pour un montant de 75 milliards de FCFA;
- **Emprunts programmes** prévus pour un montant de 34,2 milliards de FCFA.

### **B) Les recettes externes**

Après classement des dons courants parmi les recettes internes, les prévisions de recettes externes s'élèvent à 275,1 milliards de FCFA contre 266,9 milliards de FCFA en 2007, soit une hausse de 8,2 milliards de FCFA en valeur absolue et 3,07% en valeur relative.

Ces recettes se décomposent en subventions (dons projets et legs) pour un montant de 109,1 milliards de FCFA et en emprunts (tirages sur emprunts projets) pour un montant de 166 milliards de FCFA.

#### **1.1.2 – Loi de finances rectificative**

La LFR a revu à la hausse les ressources du budget général. En effet, d'un montant initial de 1579,1 milliards de FCFA, elle les a portées à 1600 milliards de FCFA, soit une hausse de 20,9 milliards de FCFA.

Les recettes internes ont été portées de 1304 milliards de FCFA à 1374 milliards de FCFA, soit une augmentation globale des prévisions pour un montant de 70 milliards de FCFA. Ces chiffres ne tiennent pas compte des financements des déficits prévisionnels tant en LFI qu'en LFR pour des montants respectifs de 22 milliards de FCFA et 26,9 milliards de FCFA.

Le relèvement des prévisions de recettes internes est motivé par les plus-values réalisées au niveau des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des recettes exceptionnelles.

En effet, selon le ministère de l'Economie et des Finances, en cours de gestion, le recouvrement de la TVA a dégagé une plus-value de 23,5 milliards de FCFA et celui des recettes non fiscales une plus-value de 12,8 milliards de FCFA.

Concernant, les prévisions des autres recettes internes, les recettes exceptionnelles ont enregistré une plus-value de 113,2 milliards de FCFA grâce au produit de la vente de la licence Sudatel pour 89,1 milliards de FCFA et à l'appui de la Banque mondiale au secteur de l'Energie pour 24,1 milliards de FCFA.

En revanche, les emprunts internes et dons programmes ont été revus à la baisse pour un montant net de 79,4 milliards de FCFA.

A ce niveau, les prévisions d'emprunts obligataires et les emprunts programmes ont fait l'objet d'annulations pour des montants respectifs de 75 et 34,2 milliards de FCFA tandis que les prévisions de dons attendus des gouvernements étrangers ont augmenté de 29,8 milliards de FCFA, passant de 14 à 43,8 milliards de FCFA.

En ce qui concerne les recettes fiscales, les montants des prévisions de droits de timbre et d'enregistrement indiqués au tableau de la page 13 et à l'annexe 1 du PLR et ceux figurant au tableau de la page 22 du CGAF ne concordent pas. Le montant est de 49 milliards de FCFA dans la LFR et le PLR alors qu'il est de 30 milliards de FCFA dans le CGAF.

En effet, à l'annexe 1 du PLR, à la page 36, le total de l'article 713 « impôts sur le patrimoine », à savoir 19 milliards de FCFA, n'est pas récapitulé.

Par contre, à la page 37, il a été attribué à l'article 716 02 « Droits d'enregistrement » un montant de 29 milliards de FCFA qui inclut celui de l'impôt sur le patrimoine de 19 milliards. Le bon montant des droits d'enregistrement est de 10 milliards de FCFA.

*Invité à mettre en cohérence les données financières figurant aux différents documents budgétaires, le MEF a estimé que la bonne imputation est celle opérée dans le CGAF sans pour autant corriger intégralement le projet de loi qui est le document qui fonde le règlement du budget.*

*De même, le montant de 29 milliards imputé à tort à l'article 716 02 « Droits d'enregistrement » n'est pas corrigé dans la nouvelle version présentée à la Cour.*

**Recommandation n°1 :**

***Le MEF doit veiller à corriger les chiffres du PLR en même temps que ceux du CGAF.***

Quant aux recettes externes du budget général, elles sont arrêtées au montant de 226 milliards dans la LFR. Elles enregistrent ainsi une baisse nette de 49,1 milliards de FCFA résultant d'une part, de la diminution des prévisions de tirages sur subvention pour un montant de 18,1 milliards de FCFA et, d'autre part, de la baisse des prévisions de tirages sur emprunts pour un montant de 31 milliards de FCFA.

La Cour constate que la LFR a reclassé, à juste titre, les dons programmes (074) dans les recettes internes parce que ce sont des recettes dont le Trésor est comptable assignataire. Leur bonne imputation dans la nomenclature budgétaire est 074 et non 744.

## 1.2 – Recettes effectives

A l'exécution, les recettes du budget général s'élèvent à 1 576,5 milliards de FCFA. Ce montant se répartit en recettes dont le Trésor est comptable assignataire pour 1352,4 milliards de FCFA et en recettes exécutées par les partenaires au développement pour 224,1 milliards de FCFA.

Le tableau n°5 ci-après donne une comparaison entre les prévisions et les réalisations des recettes du budget général.

**Tableau n°5: Prévisions et réalisations des recettes du budget général en 2008**

*En milliards de FCFA*

Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Recettes internes	1374	1352,4	98,4
Recettes externes	226	224,1	99,2
<b>Total</b>	<b>1600</b>	<b>1576,5</b>	<b>98,5</b>

\*le financement du déficit de 22 milliards n'est pas intégré dans les prévisions de recettes internes

Les recettes du budget général ont été exécutées à un taux de 98,5%, taux très appréciable obtenu grâce à une nette amélioration du taux de recouvrement des recettes externes par rapport à 2007. Cette performance tient également à l'ajustement des prévisions aux réalisations opéré par la LFR intervenue en fin de gestion.

L'évolution des recettes du budget général sur les cinq dernières gestions est indiquée par le tableau n°6 ci-après.

**Tableau n°6: Evolution des recettes effectives du budget général de 2004 à 2008**

*En milliards de FCFA*

Nature recette	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Recettes internes</b>	<b>881,6</b>	<b>1062,8</b>	<b>1066,9</b>	<b>1303,2</b>	<b>1352,4</b>
recettes fiscales	758,9	853,3	917,8	1027,1	1054,7
recettes non fiscales	35,9	27,6	37	44,7	36,6
Remb. Prêts rétrocédés	12,0	11,8	6,1	4,7	7,3
autres recettes internes	74,8	170,1	106	226,7	253,8
<b>Recettes externes</b>	<b>199,6</b>	<b>154,5</b>	<b>110,6</b>	<b>140,9</b>	<b>224,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1081,2</b>	<b>1217,3</b>	<b>1177,5</b>	<b>1444,1</b>	<b>1576,5</b>

A l'exception de la gestion 2006 où elles avaient baissé de 39,8 milliards de FCFA par rapport à 2005, les recettes du budget général ont régulièrement augmenté durant la période 2004-2008.

En 2008, les recettes du budget général ont progressé de 132,4 milliards de FCFA par rapport à la gestion précédente. Ce bon comportement est à la fois imputable aux recettes internes et aux recettes externes qui ont globalement connu une hausse.

### 1.2.1. – Les recettes internes

Les recettes internes du budget général s'élèvent au montant de 1352,4 milliards de FCFA. Le tableau n°7 ci-après en compare les prévisions et les réalisations.

**Tableau n°7: Prévisions et réalisations des recettes internes en 2008**

*En milliards de FCFA*

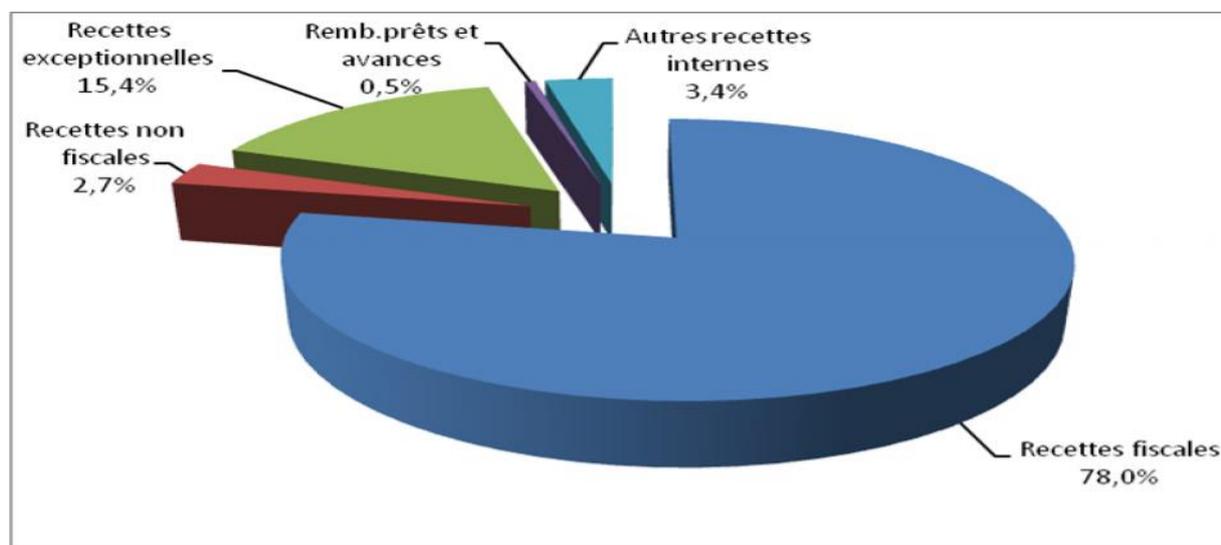
Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Part(%)
Fiscales	1161	1054,7	90,8	78
non fiscales	48	36,6	76,3	2,7
Remboursements prêts rétrocédés	8	7,3	91,3	0,5
Dons programmes et emprunts intérieurs*	43,8	45,7	104,3	3,3
Recettes exceptionnelles	113,2	208,1	183,8	15,4
<b>TOTAL</b>	<b>1374</b>	<b>1352,4</b>	<b>98,4</b>	<b>100</b>

*\*les réalisations relatives aux dons budgétaires et autres emprunts internes sont respectivement de 20,7 milliards de dons de gouvernements étrangers et de 25 milliards d'emprunts obligataires.*

Les recettes internes sont réalisées à un taux de 98,4%. Ce niveau appréciable de recouvrement est dû à un taux d'exécution élevé des recettes exceptionnelles, des dons programmes et emprunts et des recettes fiscales. La plus faible performance est notée au niveau des recettes non fiscales.

Le graphique n°3 ci-dessous montre la part des différentes recettes intérieures dans le financement du budget.

**Graphique n° 3: Répartition des recettes internes réalisées en 2008**



Il ressort du graphique ci-dessus que les recettes fiscales, avec 78%, représentent la part la plus importante des recettes internes. Suivent les recettes exceptionnelles (15,4%), les autres recettes internes (3,4%), les recettes non fiscales (2,7%) et les remboursements de prêts rétrocédés (0,5%).

Ainsi, depuis 2004, les remises et les annulations de dettes, constituées pour l'essentiel des initiatives PPTTE et IADM, occupent une part importante dans les recettes internes. En 2008, leur montant s'élève à 104,3 milliards de FCFA.

### 1.2.1.1- Les recettes fiscales

Réalisées pour un montant de 1054,7 milliards de FCFA, les recettes fiscales ont progressé de 27,6 milliards de FCFA par rapport à la gestion 2007 où elles s'étaient établies à 1027,1 milliards de FCFA, soit une hausse de 2,7% en valeur relative. Elles constituent 66,9% des recettes budgétaires dont le montant total est de 1576,5 milliards de FCFA. Toutefois, leur part dans les recettes budgétaires a baissé par rapport à 2007 où elle était de 71,1%.

#### A) -Comparaison entre prévisions et exécution des recettes fiscales

Avec un taux d'exécution de 90,8%, le recouvrement des recettes fiscales a réalisé une moins-value de 106,3 milliards de FCFA. Les réalisations des recettes fiscales figurent au tableau n°8 ci-dessous.

**Tableau n°8: Prévisions et réalisations des recettes fiscales en 2008.**

*En milliards de FCFA*

Nature recette	Prévisions	Réalizations	Taux de Réalisation (%)	Ecart (réalisations - prévisions)		Part dans recettes fiscales (%)
				valeur absolue	valeur relative (%)	
<b>TOTAL DES RECETTES FISCALES</b>	<b>1 161,0</b>	<b>1 054,7</b>	<b>90,8</b>	<b>-106,3</b>	<b>-9,2</b>	<b>100</b>
<b>1. IMPOTS DIRECTS dont</b>	<b>287,5</b>	<b>288,6</b>	<b>100,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,4</b>	<b>27,4</b>
1.1. Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	120,5	127,6	105,9	7,1	5,9	12,1
Impôts sur les sociétés	90,7	81,4	89,7	- 9,3	-10,3	7,7
Impôts sur le revenu	27,5	44,4	161,5	16,9	61,5	4,2
Impôts sur les plus values de cession	2,3	1,7	73,9	- 0,6	-26,1	0,2
1.2. Impôts Sur les salaires et autres rémun.	143,5	140,2	97,7	- 3,3	-2,3	13,3
1.3. Impôts sur le patrimoine	19,0	20,2	106,3	1,2	6,3	1,9
1.4. Autres impôts directs	4,5	0,6	13,3	- 3,9	-86,7	0,1
<b>2. IMPOTS INDIRECTS</b>	<b>873,5</b>	<b>766,1</b>	<b>87,7</b>	<b>-107,4</b>	<b>-12,3</b>	<b>72,6</b>
2.1. Impôts et taxes sur les biens et services	667,1	542,9	81,4	-124,2	-18,6	51,5
Taxe sur consommation intérieure dont	139,7	79,0	56,5	- 60,7	-43,5	7,5
taxe sur les tabacs	10,0	7,7	77,0	- 2,3	-23,0	0,7
taxe sur les corps gras	1,5	0,9	63,3	- 0,6	-36,7	0,1
taxe sur les produits pétroliers	118,2	64,0	54,2	- 54,2	-45,8	6,1
Taxe sur la valeur ajoutée	490,9	431,7	87,9	- 59,2	-12,1	40,9
Taxe d'égalisation	-	0,2	Na	0,2	Na	0,0
Taxe sur les opérations bancaires	26,0	23,0	88,5	- 3,0	-11,5	2,2
2.2. Droits de timbre et d'enregistrement	30,0	25,6	85,3	- 4,4	-14,7	2,4
2.3. Droits et taxes à l'importation dont	176,4	188,9	107,1	12,5	7,1	17,9
Droit de douane	164,4	163,1	99,2	- 1,3	-0,8	15,5
Redevance statistique	12,0	19,5	162,8	7,5	62,8	1,9
<b>3. AUTRES RECETTES FISCALES</b>	<b>-</b>	<b>8,7</b>	<b>Na</b>	<b>8,7</b>	<b>Na</b>	<b>0,8</b>

\*Na = non applicable

D'un montant de 1054,7 milliards de FCFA, les recettes fiscales sont recouvrées pour un montant de 288,6 milliards de FCFA au titre des impôts directs et de 766,1 milliards de FCFA au titre des impôts indirects.

Globalement, les meilleures performances sont notées au niveau des impôts directs avec un taux de recouvrement de 100,4% imputable à l'impôt sur le revenu (61,5% de plus-value) et à l'impôt sur le patrimoine (6,3% de plus-value).

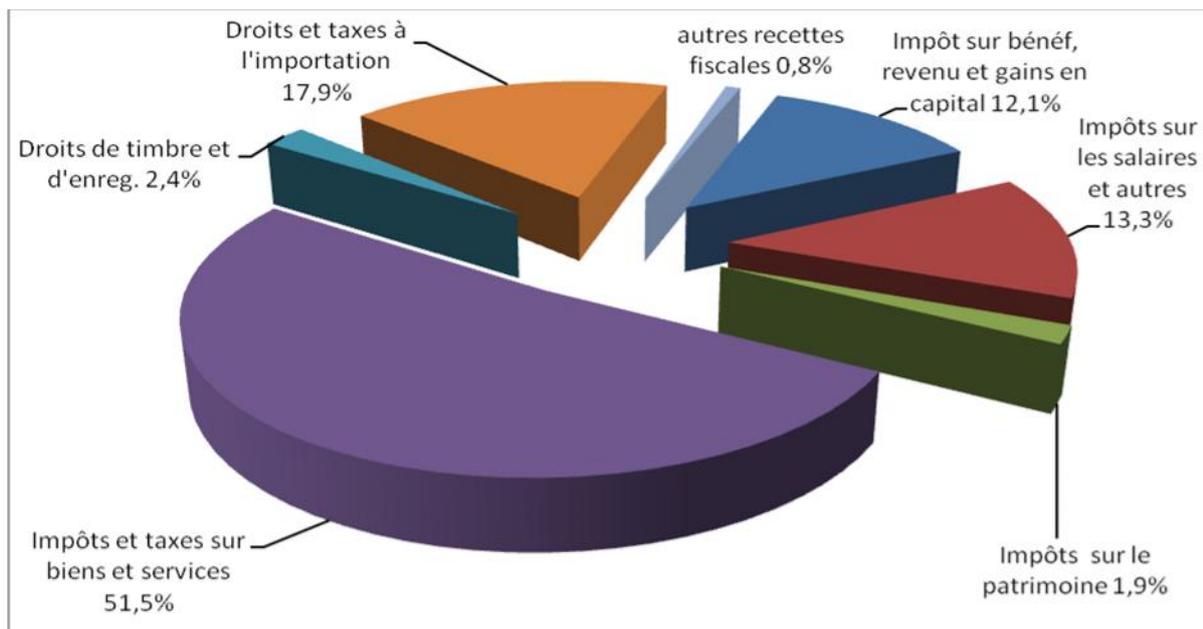
Toutefois, de faibles performances ont été enregistrées au niveau des impôts sur les plus-values de cession (-26,1% de moins-value) et des impôts sur les sociétés (-10,3% de moins-value).

En ce qui concerne les impôts indirects, ce sont les droits et taxes à l'importation, avec notamment la redevance statistique, qui se sont bien comportés en dégagant une plus-value de 7,1%. La taxe sur la consommation intérieure a enregistré les plus faibles performances imputables essentiellement à la taxe sur les produits pétroliers et à la taxe sur la valeur ajoutée qui ont dégagé des moins-values respectives de 54,2 et 59,2 milliards de FCFA.

Concernant la taxe sur la valeur ajoutée, la Cour fait observer qu'une plus-value de 23,5 milliards de FCFA réalisée par rapport à sa prévision initiale a motivé, entre autres, la loi de finances rectificative du 5 décembre 2008 pour porter cette prévision à 490,9 milliards de FCFA. C'est pourquoi le recouvrement de 431,65 milliards de FCFA effectué à l'exécution pose le problème de la fiabilité des données relatives à ce poste de recette.

Le graphique n°4 ci-dessous illustre la répartition des recettes fiscales.

**Graphique n° 4: Répartition des recettes fiscales en 2008**



Les recettes fiscales proviennent, pour 94,8%, des impôts et taxes intérieures, des droits et taxes à l'importation, des impôts sur les salaires et autres rémunérations et des impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital. Les impôts sur le patrimoine, les droits d'enregistrement et de timbre et les autres recettes fiscales représentent une part faible de 5,2%.

## B) -Evolution des performances dans l'exécution des différentes recettes fiscales

En 2008, les recettes fiscales ont été recouvrées au montant de 1054,7 milliards de FCFA. Par rapport à 2007, la progression globale des recettes fiscales est de 2,7%.

### 1) Les recouvrements

Recouvrées pour un montant de 1054,7 milliards de FCFA contre 1027,1 milliards de FCFA en 2007, les recettes fiscales ont suivi une évolution retracée dans le tableau n°9 ci-dessous.

**Tableau n° 9: Evolution du recouvrement des recettes fiscales de 2004 à 2008**

*En milliards de FCFA*

Nature de la recette	Recettes fiscales					Evolution 08/07(%)
	2004	2005	2006	2007	2008	
<b>1 – Impôts directs</b>	<b>192,3</b>	<b>224,9</b>	<b>229,9</b>	<b>255,2</b>	<b>288,6</b>	<b>13,1</b>
<b>2 – Impôts indirects dont :</b>	<b>566,6</b>	<b>628,4</b>	<b>687,8</b>	<b>771,9</b>	<b>766,1</b>	<b>-0,8</b>
- droits de douane	96,2	120,2	131,7	152,75	163,1	6,8
- taxes spécifiques et taxes sur les chiffres d'affaires	423,2	459,6	505,4	566,1	577,4	2,0
- Droits d'enreg, timbre et taxes pour service rendu	23,4	23,6	22,9	23,04	25,6	11,1
<b>3- Total des recettes fiscales</b>	<b>758,9</b>	<b>853,3</b>	<b>917,8</b>	<b>1027,1</b>	<b>1054,7</b>	<b>2,7</b>
<b>Taux d'évolution des recettes fiscales (%)</b>	<b>Na*</b>	<b>12,4</b>	<b>7,6</b>	<b>11,9</b>	<b>2,7</b>	
<b>4- PIB nominal**</b>	<b>4242,8</b>	<b>4582,3</b>	<b>4846,4</b>	<b>5344,3</b>	<b>5 950,2</b>	
<b>Taux de croissance du PIB (%)</b>	<b>Na*</b>	<b>8,0</b>	<b>5,8</b>	<b>10,3</b>	<b>11,3</b>	
<b>Taux de pression fiscale : (3)/ (4) (%)</b>	<b>17,9</b>	<b>18,6</b>	<b>18,9</b>	<b>19,2</b>	<b>17,7</b>	

\*Na : Non applicable

\*\*Source : Annexe au rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de l'UEMOA, ed. juin 2009

Les recouvrements ont augmenté de 27,6 milliards de FCFA entre 2007 et 2008.

Les recettes fiscales restent sur une tendance haussière pour les quatre dernières gestions, même si celle-ci a été tempérée en 2008. Leur augmentation annuelle moyenne est de 73,9 milliards de FCFA durant la période 2004-2008. Depuis 2004, à l'exception de la gestion 2008 où elles n'ont progressé que de 27,6 milliards de FCFA, les recettes fiscales ont régulièrement augmenté de plus de 60 milliards de FCFA par an.

Cependant, le taux de croissance des recettes fiscales a évolué en dents de scie durant cette période : 12,4% en 2005, 7,6% en 2006, 11,9% en 2007 et 2,7% en 2008.

Avec un montant de 288,6 milliards de FCFA, la part des impôts directs dans les recettes fiscales est de 27,4%. Ces impôts directs ont augmenté de 1,1 milliard de FCFA par rapport à

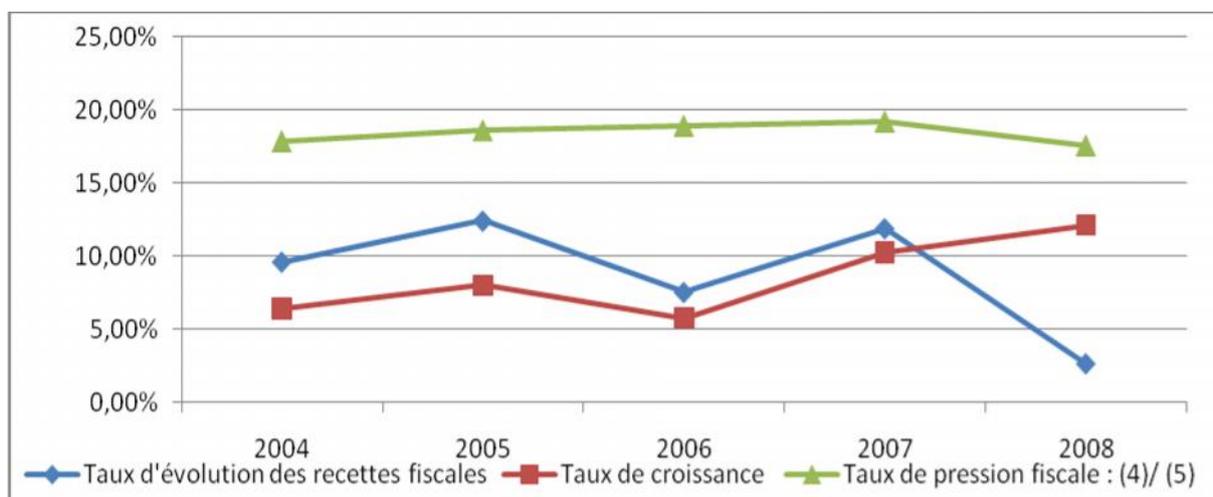
la gestion 2007 où ils étaient de 255,2 milliards de FCFA. Leur croissance est portée pour l'essentiel par les impôts sur le revenu et les impôts sur le patrimoine.

En ce qui concerne les impôts indirects d'un montant de 766,1 milliards de FCFA, ils contribuent pour 72,6% dans les recettes fiscales. Ils ont connu une baisse de 0,7% par rapport à 2007 où ils s'élevaient à 771,9 milliards de FCFA. Cette baisse s'explique notamment par les contre-performances relevées au niveau du recouvrement de la taxe sur la consommation intérieure, en particulier sur les produits pétroliers, au niveau des droits de timbre et d'enregistrement et au niveau de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le PIB nominal a également évolué sur la même tendance que les recettes fiscales.

La corrélation entre l'évolution des recettes fiscales et celle du PIB nominal est illustrée par le graphique n°5 suivant.

**Graphique n° 5 : Evolutions comparées des recettes fiscales et du PIB nominal de 2004 à 2008**



Le taux de pression fiscale était constamment en hausse depuis 2003. En 2008, le taux de pression fiscale est de 17,7%, enregistrant une baisse par rapport à 2007 où il était de 19,2%. Cette baisse qui résulte d'une évolution plus importante du PIB nominal par rapport à 2005, 2006 et 2007, montre que les recettes fiscales n'ont pas augmenté en proportion de l'évolution du PIB.

Le taux dépasse de 0,7 point la norme minimale de 17% fixée par l'UEMOA. Ainsi, l'Etat du Sénégal a satisfait le critère de convergence communautaire relatif au ratio des recettes fiscales sur /PIB.

### 1) Les restes à recouvrer

La composition des restes à recouvrer sur impôts directs par comptable principal est retracée dans le tableau n°10 ci-dessous :

**Tableau n°10 : Restes à recouvrer par poste comptable sur impôts directs perçus par voie de rôle en 2008**

*En FCFA*

Postes	Nature des produits	Restes à recouvrer au 1er/01/08	Droits pris en charge	Annulations de prises en charge	Total Droits constatés	Recouvrements Sur prises en charge	Restes à Recouvrer au 31/12/08	Part dans RAR %
	Années	1	2	3	4 = 1+2+3	5	6=4-5	
Diourbel	Courante		64 769 040		64 769 040	14 216 846	50 552 194	0,0
	Antérieure	294 872 998			294 872 998	32 989 529	261 883 469	0,2
	<b>Total</b>	<b>294 872 998</b>	<b>64 769 040</b>	<b>0</b>	<b>359 642 038</b>	<b>47 206 375</b>	<b>312 435 663</b>	<b>0,3</b>
Fatick	Courante		147 370 295		147 370 295	56 390 953	90 979 343	0,1
	Antérieure	909 476 136			909 476 136	36 445 555	873 030 581	0,8
	<b>Total</b>	<b>909 476 136</b>	<b>147370295</b>	<b>0</b>	<b>1056 846 431</b>	<b>92 836 508</b>	<b>964 009 923</b>	<b>0,9</b>
Kaolack	Courante		601 784 750		601 784 750	443 958 026	157 826 724	0,1
	Antérieure	3 758 831 015			3 758 831 015	107 332 072	3 651 498 943	3,3
	<b>Total</b>	<b>3 758 831 015</b>	<b>601 784 750</b>	<b>0</b>	<b>4 360 615 765</b>	<b>551 290 098</b>	<b>3 809 325 667</b>	<b>3,4</b>
Kolda	Courante		10 799 738		10 799 738	4 432 689	6 367 049	0,0
	Antérieure	274 032 170			274 032 170	20 960 921	253 071 249	0,2
	<b>Total</b>	<b>274 032 170</b>	<b>10 799 738</b>	<b>0</b>	<b>284 831 908</b>	<b>25 393 610</b>	<b>259 438 298</b>	<b>0,2</b>
Louga	Courante		52 687 909		52 687 909	23 595 899	29 092 010	0,0
	Antérieure	42 326 003			42 326 003	14 818 655	27 507 348	0,0
	<b>Total</b>	<b>42 326 003</b>	<b>52 687 909</b>	<b>0</b>	<b>95 013 912</b>	<b>38 414 554</b>	<b>56 599 358</b>	<b>0,1</b>
St-Louis	Courante		161 021 408		161 021 408	51 048 740	109 972 668	0,1
	Antérieure	3 416 723 361	1 153 300		3 417 876 661	78 050 326	3 339 826 335	3,0
	<b>Total</b>	<b>3 416 723 361</b>	<b>162 174 708</b>	<b>0</b>	<b>3 578 898 069</b>	<b>129 099 066</b>	<b>3 449 799 003</b>	<b>3,1</b>
Tamba	Courante		50 149 581		50 149 581	2 861 676	47 287 905	0,0
	Antérieure	271 037 841			271 037 841	14 072 615	256 965 226	0,2
	<b>Total</b>	<b>271 037 841</b>	<b>50 149 581</b>	<b>0</b>	<b>321 187 422</b>	<b>16 934 291</b>	<b>304 253 131</b>	<b>0,3</b>
Thiès	Courante		121 508 610		121 508 610	94 297 088	27 211 522	0,0
	Antérieure	7 278 882 183			7 278 882 183	611 849 303	6 667 032 880	6,0
	<b>Total</b>	<b>7 278 882 183</b>	<b>121 508 610</b>	<b>0</b>	<b>7 400 390 793</b>	<b>706 146 391</b>	<b>6 694 244 402</b>	<b>6,0</b>
Zchor	Courante		84 132 163		84 132 163	17 906 476	66 225 687	0,1
	Antérieure	1 340 825 458			1 340 825 458	59 772 730	1 281 052 728	1,1
	<b>Total</b>	<b>1 340 825 458</b>	<b>84 132 163</b>	<b>0</b>	<b>1 424 957 621</b>	<b>77 679 206</b>	<b>1 347 278 415</b>	<b>1,2</b>
RGT	Courante		102 006 367 389		102 006 367 389	80 448 469 615	21 557 897 774	19,3
	Antérieure	75 069 182 278		-224 858 400	74 844 323 878	2 026 269 055	72 818 054 823	65,3
	<b>Total</b>	<b>75 069 182 278</b>	<b>102 006 367 389</b>	<b>-224 858 400</b>	<b>176 850 691 267</b>	<b>82 474 738 670</b>	<b>94 375 952 597</b>	<b>84,6</b>
Cumul	Courante	0	103 300 590 884	0	103 300 590 884	81 157 178 008	22 143 412 875	19,8
	Antérieure	92 656 189 443	1 153 300	-224 858 400	92 432 484 343	3 002 560 761	89 429 923 582	80,2
	<b>Total</b>	<b>92 656 189 443</b>	<b>103 301744 183</b>	<b>-224 858 400</b>	<b>195 733 075 226</b>	<b>84 159 738 769</b>	<b>111 573 336 457</b>	<b>100</b>

Ainsi, sur un total de droits constatés sur impôts directs perçus par voie de rôle de 195 733 075 226 FCFA, un recouvrement sur prise en charge de 84 159 738 769 FCFA a été effectué par le Trésor, soit un taux de recouvrement de 43%.

Les restes à recouvrer se chiffrent donc, au 31 décembre 2008, à 111 573 336 457 FCFA, soit un taux de 57% par rapport au montant total des droits constatés.

Il convient de signaler que, pour la Recette générale du Trésor, sur des restes à recouvrer au titre des gestions antérieures de 75 069 182 278 FCFA, un montant de 224 858 400 FCFA a été apuré.

Le tableau n°11 illustre l'évolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle.

**Tableau n°11 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle de 2004 à 2008**  
En milliards de FCFA

Gestions	2004	2005	2006	2007	2008
Restes à recouvrer au 31/12	56,54	65,14	76,81	92,65	111,57
Taux d'évolution (%)	Na	15,21	17,92	20,62	20,42

Le faible taux de recouvrement des restes à recouvrer des années antérieures pose encore la question de l'apurement des cotes des comptables assignataires déjà évoquée par la Cour dans ses rapports antérieurs.

*Le MEF soutient que l'augmentation continue des restes à recouvrer d'année en année s'explique par le caractère irrécouvrable de certaines cotes qui, pourtant, ont fait l'objet d'états établis par les comptables chargés du recouvrement et transmis aux services de la DGID pour admission en non valeur.*

*Toutefois, admet le MEF, cela n'a pu se faire du fait des difficultés d'application des dispositions du décret 2003-101 (art 64 et suivants) relatives à l'apurement administratif des rôles.*

*Il précise que ses services compétents (DGCPT et DGID) ont déjà entrepris des réunions afin de proposer une instruction d'application.*

### 1.2.1.2 Les recettes non fiscales

Les performances réalisées dans le recouvrement de recettes non fiscales sont appréciées à la lumière de leurs prévisions et réalisations ainsi que de leur évolution sur une période récente.

#### A– Comparaison entre prévisions et exécution des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont été prévues à 48 milliards de FCFA et exécutées à 36,6 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 76,25%. Elles sont en baisse de 8,1 milliards de FCFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 44,7 milliards de FCFA.

Le tableau n°12 ci-après compare les prévisions et les réalisations de recettes non fiscales.

**Tableau n°12 : Ecart entre prévisions et réalisations des recettes non fiscales en 2008**

*En milliards de FCFA*

Nature de la recette non fiscale	Prévisions (1)	Réalizations (2)	Taux d'exécution (%)	Ecart (2)-(1)	
				Valeur absolue	Valeur relative (%)
<b>1. Revenu entrep. et dom.</b>	<b>3,9</b>	<b>4,8</b>	<b>123,1</b>	<b>0,9</b>	<b>23,8</b>
1.1. Revenu de l'entreprise	-	0,0	Na	0,0	Na
<b>1.2. Revenu du domaine de l'Etat</b>	<b>3,9</b>	<b>4,8</b>	123,1	0,9	23,8
Immobilier	0,9	3,3	366,6	2,4	264,4
Forestier	0,8	0,8	100	- 0,0	-2,5
Maritime	0,7	0,3	42,8	- 0,4	-61,9
Minier	0,7	0,5	71,4	- 0,2	-30,3
Mobilier	0,8	0,01	1,2	- 0,79	-98,7
<b>2. Droits et frais adm.</b>	<b>0,7</b>	<b>1,1</b>	<b>157,1</b>	<b>0,4</b>	<b>58,6</b>
Recettes diverses des services	0,7	1,1	157,1	0,4	58,6
<b>3. Amendes et cond. Pécun.</b>	<b>3,1</b>	<b>0,2</b>	6,4	- 2,9	-93,4
<b>4. Produits financiers</b>	<b>36,7</b>	<b>23,8</b>	64,8	- 2,9	-35,1
Dividendes	34,4	12,1	35,1	- 22,3	-64,8
Intérêts de placement	2,3	4,9	213,0	2,6	112,6
Autres produits financiers	-	6,8	Na	6,8	Na
<b>5. Autres recettes non fiscales</b>	<b>3,6</b>	<b>6,7</b>	<b>186,1</b>	<b>3,1</b>	<b>85,8</b>
<b>Total recettes non fiscales</b>	<b>48,0</b>	<b>36,6</b>	<b>76,2</b>	<b>- 11,4</b>	<b>-23,7</b>

Recouvrées pour un montant de 36,6 milliards de FCFA, les recettes non fiscales ont enregistré une moins value de 11,4 milliards de FCFA par rapport aux prévisions. Cette contre-performance résulte de la faiblesse du taux d'exécution des amendes et condamnations pécuniaires exécutées à 6,4% et des produits financiers exécutés à 64,8%.

S'agissant des produits financiers, les dividendes en particulier, sur des prévisions de 34,4 milliards de FCFA, un montant de 12,1 milliards de FCFA a été recouvré, soit un taux d'exécution de 35,1%.

En ce qui concerne les autres recettes non fiscales, constituées en 2008 des contributions et participations ainsi que des autres recettes non fiscales non ventilées, elles sont recouvrées pour un montant de 6,7 milliards de FCFA contre des prévisions de 3,6 milliards de FCFA, soit une plus-value de 3,1 milliards de FCFA. Cette bonne performance est exclusivement imputable aux autres recettes non fiscales non ventilées.

## **B - Evolution des différentes recettes non fiscales**

Sur la période 2004-2008, les recettes non fiscales ont suivi une évolution retracée au tableau n°13 suivant.

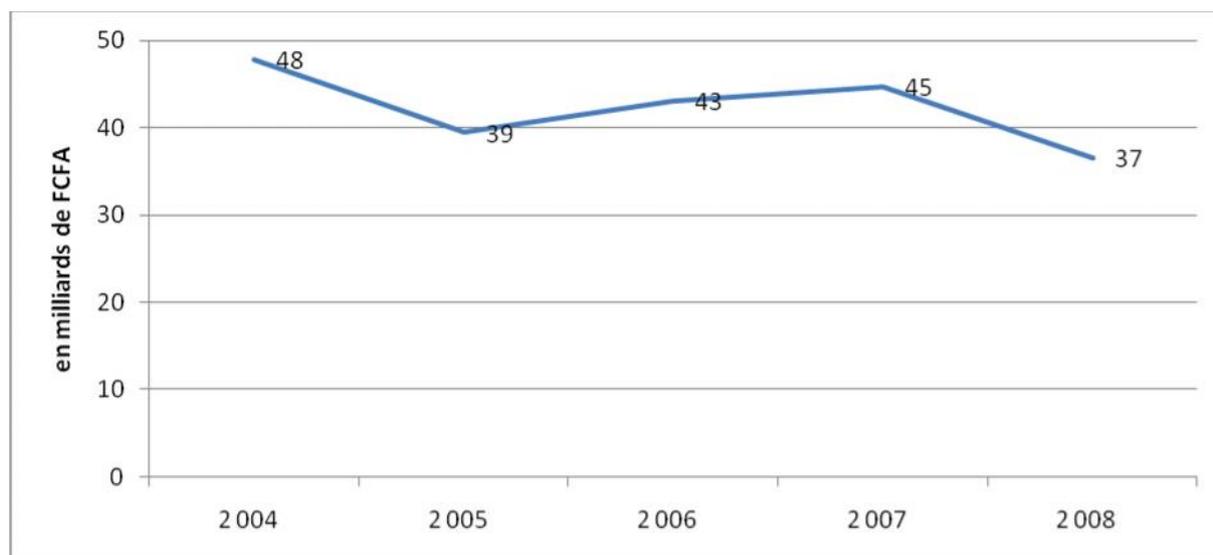
**Tableau n°13 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales de 2004 à 2008***En milliards de FCFA*

Nature de la recette	2004	2005	2006	2007	2008	Taux d'évolution 08/07 (%)
Revenu de l'entreprise et du domaine	16,49	12,88	7,27	5,5	4,8	-12,7
Droits et frais administratifs	0,51	0,62	0,72	0,8	1,1	37,5
Amendes et condamnations pécuniaires	0,36	0,14	0,11	0,1	0,2	100
Produits financiers	15,84	11,94	20,78	32,9	23,8	-27,6
Autres recettes non fiscales	14,65	13,85	14,23	5,3	6,7	26,4
<b>Total recettes non fiscales*</b>	<b>47,84</b>	<b>39,45</b>	<b>43,12</b>	<b>44,7</b>	<b>36,6</b>	<b>-18,1</b>
<b>Taux d'évolution (%)</b>	<b>Na</b>	<b>-17,55</b>	<b>9,3</b>	<b>3,7</b>	<b>-18,1</b>	

\* En 2008, les remboursements de prêts ne sont pas pris en compte dans les recettes non fiscales. En effet, la Cour les a considérés comme devant figurer à la rubrique autres recettes internes.

Après avoir été positive les deux gestions précédentes, l'évolution des recettes non fiscales est redevenue négative comme en 2005. Durant la période sous revue, les recettes non fiscales ont atteint le niveau le plus bas en 2008 en raison de la baisse considérable du revenu de l'entreprise et du domaine et des produits financiers. Pour rappel, ces derniers avaient pourtant connu une forte expansion en 2006 et 2007.

Le graphique n°6 ci-dessous illustre l'évolution des recettes non fiscales.

**Graphique n°6 : Evolution des recettes non fiscales réalisées de 2004 à 2008**

### 1.2.1.3- Les autres recettes internes

#### a/ Les dons

La loi de finances rectificative a prévu 43,8 milliards de FCFA de dons programmes. Ces dons sont exécutés à hauteur de 20,7 milliards de FCFA provenant du Gouvernement du Canada.

## b/ Les recettes exceptionnelles

Pour des prévisions de 113,2 milliards de FCFA, les recettes exceptionnelles sont recouvrées pour un montant de 208,1 milliards de FCFA. Ces réalisations sont constituées essentiellement des recettes issues des remises et annulation de dettes PPTE et IADM pour respectivement 23 et 81,3 milliards de FCFA, des restitutions au Trésor de sommes indûment perçues pour 0,2 milliard de FCFA et d'autres recettes exceptionnelles d'un montant de 103,6 milliards de FCFA tirées notamment de la vente de la licence SUDATEL pour 89,08 milliards de FCFA comme indiqué à l'exposé des motifs de la LFR 2008.

Toutefois, ce produit recouvré par le Trésorier général est retracé à son compte n° 512 101 36 intitulé « SUDATEL- 3<sup>ème</sup> licence téléphonie » dont la situation s'établit comme suit dans les balances des comptes en fin de gestions 2007 et 2008 :

### Année 2007 :

BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE		TOTAL		BALANCE DE SORTIE	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
0	0	65 881 646 541	65 814 027 337	65 881 646 541	65 814 027 337	67 619 204	

### Année 2008 :

BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE		TOTAL		BALANCE DE SORTIE	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
67 619 204	0	6 500 000 000	6 567 000 000	6 567 619 204	6 567 000 000	619 204	

En 2007 et 2008, le compte 512 101 36 SUDATEL, 3<sup>ème</sup> licence téléphonie tenu par le Trésorier général a enregistré en recettes respectivement 65 881 646 541 FCFA et 6 500 000 000 FCFA, soit un montant total 72 381 646 541 FCFA.

En conséquence, la Cour a demandé au MEF d'expliquer l'écart de 16 700 000 000 FCFA qui existe entre le montant de 89 081 646 541 FCFA annoncé par la LFR et celui figurant dans les écritures du comptable ayant procédé au recouvrement.

***Le MEF soutient que le montant de 89 081 646 541 FCFA a fait l'objet d'encaissement en deux tranches (44 775 208 727 et 44 306 437 814) dans le compte ordinaire du Trésorier général. Deux avis de crédit établis par la BCEAO et dont le cumul fait effectivement 89 081 646 541 FCFA ont été produits à l'appui de cette réponse : un premier avis de crédit du 19 novembre 2007 pour un montant de 44 775 208 727 FCFA et un deuxième avis de crédit du 27 novembre 2007 pour un montant de 44 306 437 814 FCFA.***

***Toutefois, précise-t-il, cette recette était destinée au paiement de dépenses urgentes en instance au Trésor. Et, pour les besoins de suivi, il a été ouvert un compte bancaire spécial pour recevoir l'intégralité des versements. Cependant, le MEF admet que ce compte n'a eu à recevoir par virement interne que l'intégralité de la première tranche ; concernant la deuxième tranche, en raison de contraintes liées au caractère urgent de certaines dépenses telles que le paiement de***

*décomptes de travaux de l'autoroute, seul un reliquat de 27 606 437 814 FCFA a été reversé dans le compte bancaire spécial, suivant le détail ci-après :*

- 21 106 437 814 FCFA en 2007 ;
- 6 500 000 000 FCFA en 2008.

*Le cumul des montants ainsi reversés dans le compte bancaire spécial se chiffre à 72 381 646 541 FCFA, ce qui expliquerait la différence de 16 700 000 000 FCFA constatée par la Cour.*

*Enfin, selon le MEF, toute la trésorerie correspondant à l'opération a été constatée dans les comptes du Trésor et l'intégralité des deux versements a fait l'objet de budgétisation conformément à la loi n° 2008-69 du 5 décembre 2008 portant loi de finances rectificative pour l'année 2008.*

*La Cour s'interroge sur la nécessité et l'opportunité d'ouvrir un compte bancaire dit spécial à la BCEAO pour le suivi des recettes SUDATEL si ce compte n'aura finalement encaissé qu'une partie des fonds.*

*Elle fait surtout observer que si le Trésor a bien encaissé, en 2007, l'intégralité des 89 081 646 541 FCFA issus de la vente de la licence de téléphonie à SUDATEL, le recours à une loi de finances rectificative pour l'année 2007 s'imposait puisque la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finance dispose, à son article 17 : « Les recettes sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle elles sont encaissées par un comptable public ». En l'espèce, il s'agit de la gestion 2007.*

*Ainsi, le Gouvernement aurait du déposer un projet de loi de finances rectificative en 2007. Mais, celle-ci n'interviendra qu'en novembre 2008, soit une année plus tard.*

**Recommandation n°2 :**

**Le MEF doit veiller à la budgétisation des recettes à leur année d'encaissement conformément à la réglementation.**

### **c/ Les remboursements de prêts rétrocédés**

Les remboursements de prêts rétrocédés ont été prévus pour un montant de 8 milliards de FCFA et exécutés pour un montant de 7,3 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 91,2%.

#### **1.2.1.4. – Exécution des recettes par comptable principal**

L'exécution et l'évolution du recouvrement des recettes par poste comptable durant les quatre dernières gestions sont retracées au tableau n°14 ci-après.

**Tableau n°14 : Exécution et évolution des recettes par comptable principal de 2004 à 2008***En milliards de FCFA*

Comptables	2004	2005	2006	2007	2008	Part dans recettes de 2008 (%)
RGT	1085,21	1028,4	1034,12	1269,15	1320,9	97,7
TPR Ziguinchor	2,32	1,9	1,89	2,14	2,3	0,2
TPR Kolda	1,48	1,6	1,46	1,44	1,3	0,10
TPR Diourbel	1,19	1,3	1,18	1,38	1,7	0,12
TPR Saint-Louis	6,33	6	4,74	5,29	5,7	0,4
TPR Tambacounda	1,71	2,2	2,83	2,95	3,1	0,2
TPR Kaolack	2,78	3,9	4,11	5,22	5,1	0,4
TPR Fatick	2,51	1,6	1,91	1,47	1,2	0,09
TPR Thiès	13,22	14,9	13,57	12,96	9,9	0,7
TPR Louga	0,92	1	1,02	1,2	1,2	0,09
<b>Total</b>	<b>1117,67</b>	<b>1062,8</b>	<b>1066,84</b>	<b>1303,2</b>	<b>1352,4</b>	<b>100</b>
<b>Evolution (%)</b>	<b>Na</b>	<b>-4,91</b>	<b>0,38</b>	<b>22,2</b>	<b>3,8</b>	

Le Receveur général du Trésor, comptable en charge du recouvrement des recettes à Dakar a, ainsi, assuré 97,7% des recouvrements des recettes internes du Budget général alors que l'ensemble des autres régions totalisent 2,3% des recettes. Il est suivi des TPR de Thiès avec 0,7%, de Saint-Louis avec 0,42% et de Kaolack avec 0,38%.

La part la plus faible de ces recettes internes est enregistrée au niveau des Trésoreries paieries régionales de Louga et de Fatick avec 0,09% chacune.

Durant la période 2004-2008, excepté la gestion 2005, les recettes internes ont globalement et régulièrement évolué de façon positive. Elles ont connu leur meilleur niveau en 2007 où elles avaient progressé de 22,2% passant de 1 066,8 milliards de FCFA l'année précédente à 1 303,2 milliards de FCFA.

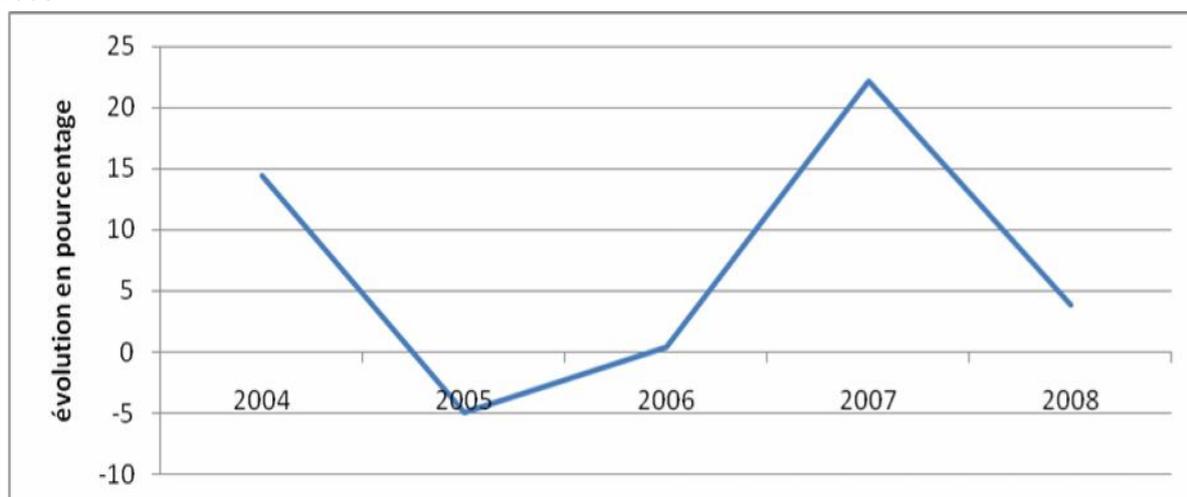
En 2008, l'évolution globale positive des recettes internes se confirme. En termes de volume des recouvrements, c'est la RGT qui a apporté 5,75 milliards de FCFA supplémentaires par rapport à 2007. Toutefois, relativement à 2007, les meilleures performances sont réalisées par la TPR de Diourbel qui a recouvré 278 millions de FCFA de plus par rapport à la gestion précédente, soit un taux de progression de 20,1%. Suivent les TPR de Saint-Louis (8,5%), de Ziguinchor (7%), de Tambacounda (5,1%), et de la RGT (4,1%).

Cependant, ces résultats globaux masquent des contre-performances dans certaines TPR. C'est le cas notamment de Thiès où les recettes sont passées de 13 milliards de FCFA en 2007 à 9,9 milliards de FCFA en 2008, soit un taux de régression de 23,5%.

Les TPR de Fatick, Kolda, Kaolack et Louga ont également enregistré une baisse de recettes avec respectivement -5,6%, -10,4%, -2,5% et -4,2%.

Le graphique n°7 ci-dessous illustre l'évolution des recettes recouvrées par les comptables principaux.

### Graphique n°7 : Evolution des recettes recouvrées par les comptables principaux de 2004 à 2008



#### 1.2.2 – Les recettes externes

Les prévisions de financement des investissements du budget général par les ressources externes ont été arrêtées à 226 milliards de FCFA. Elles ont été exécutées à 224,1 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 99,2%.

Sur un total de recettes établi à 1576,5 milliards de FCFA, la part des recettes externes dans le budget général représente 14,2%.

La Cour a constaté des erreurs d'imputation au niveau du tableau d'équilibre aux pages 18 et 28 du PLR. En effet :

- il n'est fait mention d'aucun recouvrement au titre des dons programmes (dons budgétaires) alors que les ressources de l'appui budgétaire ou dons programmes devraient être imputées aux ressources internes pour un montant de 20,7 milliards de FCFA ;
- de même, le montant des ressources tirées des dons projets et legs est de 96,9 milliards de FCFA et non 117,63 milliards de FCFA;

Les bonnes imputations sont celles mentionnées à la page 5 du PLR.

***Le MEF soutient qu'il s'agit d'une option de présentation mais promet qu'il va adopter celle préconisée par la Cour dans la version corrigée du PLR 2008.***

## 2) Dépenses du budget général

Prévues à 1591,6 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale, les dépenses du budget général, hors subvention aux CST, ont été portées par la loi de finances rectificative à 1617,4 milliards de FCFA, soit une augmentation de 25,8 milliards de FCFA.

Les réalisations de dépenses du budget général s'établissent à 1610,1 milliards FCFA pour des prévisions de 1617,4 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,6%.

Elles sont constituées de dépenses exécutées par le Trésor pour un montant de 1386,0 milliards de FCFA et de dépenses d'investissements sur ressources externes pour 224,1 milliards de FCFA.

**Tableau n°15 : Prévisions et dépenses effectives du budget général en 2008**

*En milliards de FCFA*

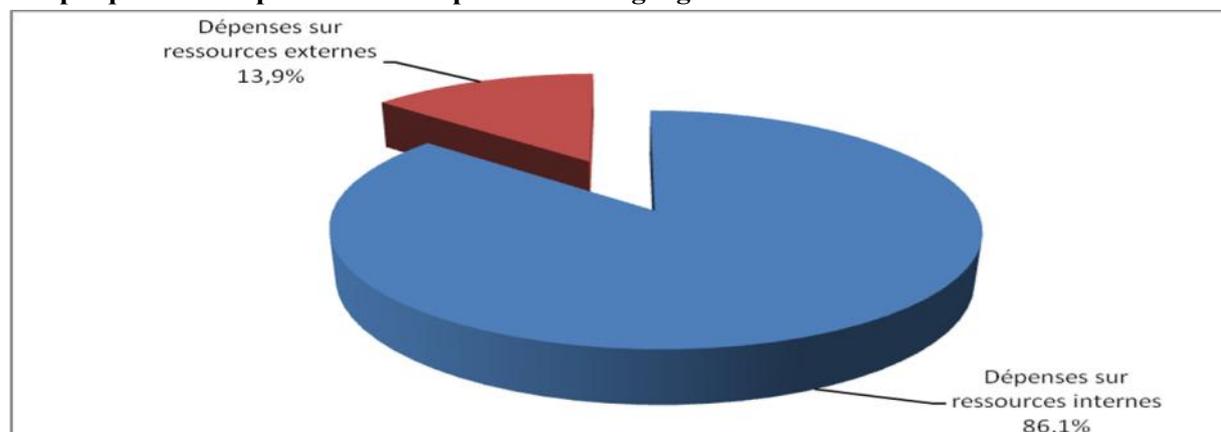
Nature de la dépense	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (1)-(2)	Part dans BG (%)
<b>A. Dépenses sur ressources internes</b>	<b>1 391,4</b>	<b>1 386,0</b>	<b>5,4</b>	<b>86,1</b>
Titre I : Dette publique	116,9	160,9	-44,0	10,0
Titre II : Dépenses de personnel	358	347,1	10,9	21,6
Titre III : Dépenses de fonctionnement	299,4	262,6	36,8	16,3
Titre IV : Autres transferts courants	293,1	304,7	-11,6	18,9
Titre V et VI : Investissements	324	310,7	13,3	19,3
<b>B. Dépenses sur ressources externes</b>	<b>226</b>	<b>224,1</b>	<b>1,9</b>	<b>13,9</b>
<b>Total Budget général (A+B)</b>	<b>1 617,4</b>	<b>1 610,1</b>	<b>7,3</b>	<b>100</b>

Globalement, les prévisions ont été réalisées avec un écart de 7,3 milliards de FCFA.

Les dépenses sur ressources internes sont inférieures aux prévisions de 5,4 milliards de FCFA tandis que les dépenses sur ressources externes sont inférieures aux prévisions pour un montant de 1,9 milliard de FCFA.

Les dépenses du budget général ont été exécutées à 86,1% sur ressources internes et à 13,9% sur ressources externes. Le graphique n° 8 ci-dessous illustre cette répartition.

**Graphique n°8 : Répartition des dépenses du budget général en 2008**



## 2.1 - Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2008

Les prévisions de dépenses du budget général ont été arrêtées par la loi de finances initiale n°2007-32 du 27 décembre 2007 pour l'année 2008. Elles ont, par la suite, été modifiées par la loi de finances rectificative n° 2008-69 du 5 décembre 2008.

### 2.1.1 - La loi de finances initiale pour 2008

La LFI pour l'année 2008 a prévu au titre des dépenses du budget général un montant de 1591,6 milliards de FCFA.

Cette prévision concerne aussi bien les dépenses sur ressources internes que celles qui sont financées sur ressources extérieures.

#### 2.1.1.1- Dépenses sur ressources internes

Les prévisions initiales des dépenses sur ressources internes d'un montant de 1 316,5 milliards de FCFA se répartissent ainsi qu'il suit :

- Dette publique : 83,2 milliards de FCFA ;
- Personnel : 347 milliards de FCFA ;
- Fonctionnement : 244,6 milliards de FCFA ;
- Autres transferts courants : 212,7 milliards de FCFA ;
- Dépenses en capital : 429 milliards de FCFA.

#### 2.1.1.2 - Dépenses sur ressources externes

Les prévisions initiales des dépenses sur ressources externes d'un montant de 275,1 milliards de FCFA se répartissent comme suit :

- dépenses sur subventions : 109,1 milliards de FCFA ;
- dépenses sur emprunts : 166 milliards de FCFA.

La répartition par secteur des prévisions de dépenses sur ressources externes figure au tableau n°16 ci-après.

**Tableau n°16 : Répartition des prévisions de tirage par secteur d'activité en 2008**

*En FCFA*

Secteurs d'activité	Financement extérieur		Total	Part (%)
	Emprunts	Subventions		
Primaire	44 913 000 000	30 717 000 000	75 630 000 000	27,5
Secondaire	35 765 000 000	12 300 000 000	48 065 000 000	17,5
Tertiaire	50 881 000 000	18 055 000 000	68 936 000 000	25,0
Quatenaire	34 445 000 000	47 988 000 000	82 433 000 000	30,0
<b>Total</b>	<b>166 004 000 000</b>	<b>109 060 000 000</b>	<b>275 064 000 000</b>	<b>100</b>

Le secteur quaternaire totalise 30% des prévisions initiales d'investissements sur ressources extérieures contre 30,9% en 2007 et 43,3% en 2006. Les secteurs tertiaires et primaires suivent avec respectivement 27,5% et 25%. Le secteur secondaire a la plus faible part avec 17,5%.

La Cour fait observer qu'aux termes des dispositions de l'article 7, I de la LFI, le montant des dépenses en capital sur ressources extérieures est évalué à 275 063 000 000 FCFA. Il se répartit en subvention pour 109 059 000 000 FCFA et en emprunt pour 166 004 000 000 FCFA. Ainsi au tableau n°16 ci-dessus on constate que les subventions sont majorées d'un million, ce qui a un impact sur le total.

*Le MEF considère que l'écart d'un million de francs constaté dans la répartition des ressources extérieures par secteur d'activité provient des arrondis.*

*Cependant, les montants concernés étant inscrits au franc près, la cour estime que l'écart d'un million n'est pas imputable à un arrondi.*

## **2.1.2 - La loi de finances rectificative pour 2008**

### **2.1.2.1- Dépenses sur ressources internes**

Prévues à 1316,5 milliards de FCFA par la LFI, les dépenses du budget général sur ressources internes ont été revues à la hausse par la LFR qui les a portées à 1391,4 milliards de FCFA, soit une augmentation de 74,9 milliards de FCFA. Tous les titres sont concernés par les modifications.

Les nouvelles prévisions s'établissent ainsi qu'il suit:

- dette publique : 116,9 milliards de FCFA ;
- dépenses de personnel : 358 milliards de FCFA ;
- dépenses de fonctionnement : 299,4 milliards de FCFA ;
- dépenses de transfert hors subventions aux CST : 293,1 milliards de FCFA ;
- dépenses d'investissements sur ressources internes : 324 milliards de FCFA.

En ce qui concerne le montant des mesures nouvelles relatives aux dépenses de fonctionnement, titre 3, la Cour a constaté des discordances. En effet, si les montants figurant au Compte général de l'Administration des Finances (CGAF) et au projet de loi de règlement (PLR) concordent, ils sont différents de ceux qui sont publiés à l'article 5 de la LFR (Cf JO n° 6463 du samedi 4 avril 2009 page 299).

La situation est résumée dans le tableau n°17 suivant :

**Tableau n°17 : Discordances entre le PLR et la LFR relatives aux crédits ouverts***En FCFA*

Section	LFR dans JO (1)			CGAF et PLR (2)	Différences (2)-(1)
	Services votés	mesures nouvelles	Totaux	Montants votés	Montants votés
33	9 323 436 700	920 000 000	10 243 436 700	10 303 436 700	60 000 000
60	63 074 606 415	4 322 638 000	67 397 244 415	67 737 244 415	340 000 000
<b>Total</b>					<b>400 000 000</b>

Ainsi, à la section 33, par rapport au Journal officiel, la Cour constate une augmentation des services votés réévalués dans la mise en place des crédits, pour un montant de 60 000 000 FCFA.

En revanche, à la section 60, par rapport au JO, lors de la mise en place des crédits, les services votés réévalués ont subi une baisse pour un montant de 60 000 000 FCFA tandis que les mesures nouvelles ont été augmentées de 400 000 000 FCFA.

Par ailleurs, à l'annexe 4 de la LFR, page 308 du JO n°6463 du samedi 4 avril 2009 précité, au titre 4 de la section 56, ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, le montant voté est de 33 620 000 FCFA alors qu'il est de 203 620 000 FCFA dans le CGAF, page 35, et le PLR, page 47, soit une différence de 170 000 000 FCFA. Toutefois, le montant total des crédits de cette section est exact dans tous les documents.

*Le MEF impute ces erreurs au Journal officiel et affirme que les bons chiffres sont ceux du projet de loi de finances rectificative.*

**Recommandation n°3 :**

*La Cour réitère sa recommandation au MEF de veiller, en rapport avec l'Assemblée nationale et le Secrétariat général du Gouvernement, à ce que les montants budgétaires votés par le Parlement soient correctement publiés dans le Journal officiel.*

### **Les crédits de la gestion**

Dans le tableau de développement des dépenses du CGAF, malgré la formule de calcul qui y est indiquée, les annulations et les ouvertures de crédits d'un montant net de 11 614 353 630 FCFA n'ont pas été prises en compte dans le total des crédits de la gestion. C'est pourquoi leur montant y est de 1 729 609 669 440 FCFA au lieu de 1 741 224 023 070 FCFA.

La Cour estime que pour la détermination du montant des crédits de la gestion relatifs aux dépenses courantes, ce sont le montant des crédits de la LFI augmenté des variations induites par la LFR, les modifications, ainsi que les ouvertures et annulations de crédits qui doivent être pris en compte.

Cependant, dans le PLR, annexe IIa, le montant des crédits de la gestion indiqué pour certaines sections est différent de celui calculé par la Cour.

Le tableau n°18 ci-dessous fait ressortir les différences.

**Tableau n°18 : Différences entre crédits de la gestion calculés et données du PLR en 2008**

*En FCFA*

Sections	LFI (1)	Modifications (2)	Ouvertures / Annulations de Crédits (3)	Variations induites par LFR (4)	Crédits de la gestion (5) = (1)+(2)+(3)+(4)	Crédits de la gestion (données PLR) (6)	Crédits indûment inscrits au PLR (7) = (6)-(5)
<b>Titre 2</b>							
26	225 210 960			-225 210 960	0	225 210 960	225 210 960
37	223 829 300	- 18 307 600		- 223 829 300	-18 307 600	205 521 700	223 829 300
38	327 037 780	- 322 761 780	-	- 327 037 780	-322 761 780	4 276 000	327 037 780
57	1 405 588 780	- 102 389 780		- 1 405 588 780	-102 389 780	1 303 199 000	1 405 588 780
66	158 363 580	- 127 638 920		- 158 363 580	-127 638 920	30 724 660	158 363 580
67	126 551 000	- 112 921 000		- 126 551 000	-112 921 000	13 630 000	126 551 000
69	483 982 000	- 84 316 000		- 483 982 000	-84 316 000	399 666 000	483 982 000
73	487 164 000	- 149 277 000		- 487 164 000	-149 277 000	337 887 000	487 164 000
74	86 061 000	- 65 249 000		- 86 061 000	-65 249 000	20 812 000	86 061 000
<b>Titre 3</b>							
26	140 003 000			- 140 003 000	0	140 003 000	140 003 000
37	193 755 000	- 12 455 000		- 193 755 000	-12 455 000	181 300 000	193 755 000
38	251 239 000	- 176 739 000	-	- 251 239 000	-176 739 000	74 500 000	251 239 000
57	1 374 912 000	- 175 059 000		- 1 374 912 000	-175 059 000	1 199 853 000	1 374 912 000
66	228 607 000	- 145 541 000		- 228 607 000	-145 541 000	83 066 000	228 607 000
67	212 104 000	- 171 665 000		- 212 104 000	-171 665 000	40 439 000	212 104 000
69	844 616 000	- 120 408 000		- 844 616 000	-120 408 000	724 208 000	844 616 000
73	655 641 000	- 148 400 000		- 655 641 000	-148 400 000	507 241 000	655 641 000
74	222 800 000	- 148 800 000		- 222 800 000	-148 800 000	74 000 000	222 800 000
<b>Titre 4</b>							
57	657 353 000	0		-657 353 000	0	0	0
67	115 000 000	- 5 000 000		- 115 000 000	-5 000 000	110 000 000	115 000 000
69	300 000 000	-		- 300 000 000	0	300 000 000	300 000 000
73	100 000 000	-		- 100 000 000	0	100 000 000	100 000 000
						<b>Total</b>	<b>8 819 818 400</b>

Les sections figurant au tableau ci-dessus se retrouvent avec des crédits de la gestion négatifs ou nuls alors que des dépenses y ont été ordonnancées.

Par ailleurs, le montant des crédits de la gestion indiqué au PLR pour ces sections est supérieur de 8 819 818 400 FCFA à leur montant réel.

Il en résulte que, pour ces sections, les dépassements de crédits qui figurent au PLR sont minorés tandis que les crédits disponibles en fin de gestion sont majorés.

*Le MEF signale que les sections indexées ont été dotées de crédits dans la LFI en 2008 qui ont connu un début d'exécution mais, du fait du remaniement du Gouvernement intervenu en cours de gestion, ces ministères ont été supprimés. Toutefois, ajoute-t-il, les actes modificatifs de crédits déjà exécutés sur la base de la LFI n'ont pas été pris en compte dans la LFR intervenue en décembre 2008.*

*Le MEF a, par conséquent, promis la prise en compte des annulations et des ouvertures de crédits au CGAF dans la nouvelle version du tableau « Développement des dépenses ordinaires par ministère et par titre ».*

**Recommandation n°4 :**

***Le MEF doit s'assurer que les modifications de crédits sont prises en compte dans la LFR en cas de suppression d'un ministère ou d'une institution ayant déjà exécuté une partie de ses crédits.***

Enfin, comme pour les gestions précédentes, la Cour a encore constaté que les modifications du montant de la dette apportées par la LFR n'ont pas fait l'objet d'annexes détaillées.

Or, l'article 33 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances dispose que « l'état détaillé de l'encours et des échéances du service de la dette de l'Etat » doit faire l'objet d'annexes explicatives dans le projet de loi de finances.

***Le MEF s'est engagé à présenter en annexe, conformément à la recommandation de la Cour, les prévisions détaillées du service de la dette intérieure et de la dette extérieure aussi bien dans les lois de finances initiales que dans les lois de finances rectificatives.***

### **2.1.2.2- Dépenses sur ressources externes**

La LFR a modifié le montant des dépenses en capital sur ressources extérieures qui passent de 275,1 milliards de FCFA à 226 milliards de FCFA, soit une baisse de 49,1 milliards de FCFA.

Le tableau n°19 ci-dessous récapitule par secteur d'activité les prévisions concernant les dépenses d'investissement sur ressources externes de l'année 2008.

**Tableau n°19 : Répartition des prévisions de tirage par secteur d'activité en 2008**

*En FCFA*

<b>Secteurs</b>	<b>Emprunts</b>	<b>Subventions</b>	<b>Total</b>	<b>Part (%)</b>
Primaire	35 913 000 000	23 717 000 000	59 630 000 000	26,4
Secondaire	25 265 000 000	10 300 000 000	35 565 000 000	15,7
Tertiaire	57 867 000 000	17 655 000 000	75 522 000 000	33,4
Quaternaire	15 995 000 000	39 288 000 000	55 283 000 000	24,5
<b>Total</b>	<b>135 040 000 000</b>	<b>90 960 000 000</b>	<b>226 000 000 000</b>	<b>100</b>

*Source LFR MEF*

La Cour fait observer que le tableau n° 1 de la page 5 du PLR ne respecte pas la répartition des prévisions rectifiées de tirages en emprunts et en subventions. En effet, la LFR a prévu des emprunts d'un montant de 135 040 000 000 FCFA et des subventions d'un montant de 90 960 000 000 FCFA. Ces montants sont respectivement arrêtés à 116 940 000 000 FCFA et 109 060 000 000 FCFA par le PLR.

***Le MEF s'est engagé à procéder à la rectification des chiffres dans la nouvelle version du PLR pour les rendre conformes à ceux de la LFR.***

Le tableau n°20 ci-après récapitule les prévisions et les sources de financement des investissements.

**Tableau n°20: Récapitulatif des prévisions d'investissement et des sources de financement pour 2008***En milliards de FCFA*

Prévisions	Sources de financement					
	Intérieur		Extérieur			
	Etat		Emprunt		Subvention	
	AP	CP	FA	PT	FA	PT
LFI (A)	2 674,3	429	1 172,7	166	558,8	109,1
Modifications LFR (B)	-	-105	-	-31	-	-18,1
<b>Total (A) + (B)</b>	<b>2 674,3</b>	<b>324</b>	<b>1 172,7</b>	<b>135</b>	<b>558,8</b>	<b>91,0</b>

Pour des autorisations de programme s'établissant à 2674,3 milliards de FCFA, les crédits de paiement de 2008 s'élèvent à 324 milliards de FCFA.

Les prévisions de tirage sont de 226 milliards de FCFA pour des financements acquis de 1731,5 milliards de FCFA.

## 2.2 - Dépenses effectives du budget général

Les dépenses du budget général ont été exécutées à 1610,1 milliards de FCFA. Ce montant concerne aussi bien les dépenses sur ressources internes que les dépenses sur ressources externes financées par les partenaires extérieurs.

### 2.2.1 - Les dépenses effectives sur ressources internes

Les dépenses ordinaires et les dépenses d'investissements exécutées sur ressources internes s'élèvent à 1386 milliards de FCFA.

L'évolution des dépenses ordinaires depuis 2005 figure au tableau n°21 ci-après.

**Tableau n°21 : Evolution des dépenses ordinaires sur ressources internes de 2005 à 2008***En milliards de FCFA*

Nature de la dépense	Réalizations				Evolution (%)		
	2005	2006	2007	2008	06/05	07/06	08/07
TITRE I : Dette publique	168,4	154,2	143,0	160,9	-8,4	-7,3	12,5
TITRE II : Dépenses de personnel	252,1	285,5	328,0	347,1	13,2	14,9	5,8
TITRE III : Dépenses de fonctionnement	153,8	192,8	246,5	262,6	25,4	27,9	6,5
TITRE IV : Autres transferts courants	162,0	264,5	281,3	304,7	63,3	6,4	8,3
Dépenses à ventiler sur fonctionnement	13,8	4,4	10,6	0,0	-68,1	140,9	-100
<b>Total dépenses ordinaires</b>	<b>750,1</b>	<b>901,4</b>	<b>1 009,4</b>	<b>1 075,3</b>	<b>20,2</b>	<b>12,0</b>	<b>6,5</b>
Titre V: Investis. Exécutés par l'Etat	115,5	118,4	114,6	88,2	2,5	-3,2	-23,0
Titre VI : Transferts en capital	167,5	214,2	284,2	222,5	27,9	32,7	-21,7
Dépenses à ventiler sur investissements	2,9	5,1	10,0	0,0	75,9	96,1	-100,0
<b>Total dépenses en capital</b>	<b>285,9</b>	<b>337,7</b>	<b>408,8</b>	<b>310,7</b>	<b>18,1</b>	<b>21,1</b>	<b>-24,0</b>
<b>Total dépenses sur ressources internes</b>	<b>1 036,0</b>	<b>1 239,1</b>	<b>1 418,2</b>	<b>1 386,0</b>	<b>19,6</b>	<b>14,5</b>	<b>-2,3</b>

Par rapport à la gestion précédente, les dépenses sur ressources internes ont baissé de 32,2 milliards de FCFA en 2008. Cette baisse constitue une rupture par rapport à la période couvrant les trois dernières années où les dépenses sur ressources internes étaient régulièrement en augmentation. Le taux d'évolution global est ainsi passé de 19,6% entre 2005 et 2006 à -2,3% entre 2007 et 2008.

Contrairement aux trois années précédentes, il n'a pas été signalé de dépenses à ventiler dans le PLR 2008.

Les dépenses sur ressources internes seront analysées selon leur nature et selon leur destination.

### 2.2.1.1- Dépenses sur ressources internes selon la nature

Selon la nature, les dépenses sur ressources internes comprennent la dette publique, les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transferts courants et d'investissement.

#### A - Titre 1 : La dette publique

Le service de la dette publique pour l'année 2008 s'élève à 160,9 milliards de FCFA contre 143 milliards de FCFA en 2007.

L'évolution du service de la dette publique de 2004 à 2008 est illustrée par le tableau n°22 ci-dessous.

**Tableau n°22 : Evolution du service de la dette publique de 2004 à 2008**

*En milliards de FCFA*

Intitulés	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008
<b>Prévisions</b>	<b>120,0</b>	<b>102,2</b>	<b>97,5</b>	<b>88,2</b>	<b>116,9</b>
Dette pub.intérieure	31,5	33,9	31,7	24,3	36,6
Dette pub.extérieure	88,5	68,3	65,8	63,9	80,3
<b>Réalisations</b>	<b>191,6</b>	<b>168,4</b>	<b>154,1</b>	<b>143,0</b>	<b>160,9</b>
Dette pub.intérieure	31,1	42,9	32,1	48,2	39,5
Dette pub.extérieure	160,5	125,5	122,0	94,8	121,4
Ecart (prévisions - dépenses)	-71,60	-66,20	-56,60	-54,80	-44,00
<b>Taux de progression des réalisations (%)</b>	<b>14,5</b>	<b>-12,1</b>	<b>-8,5</b>	<b>-7,2</b>	<b>12,5</b>

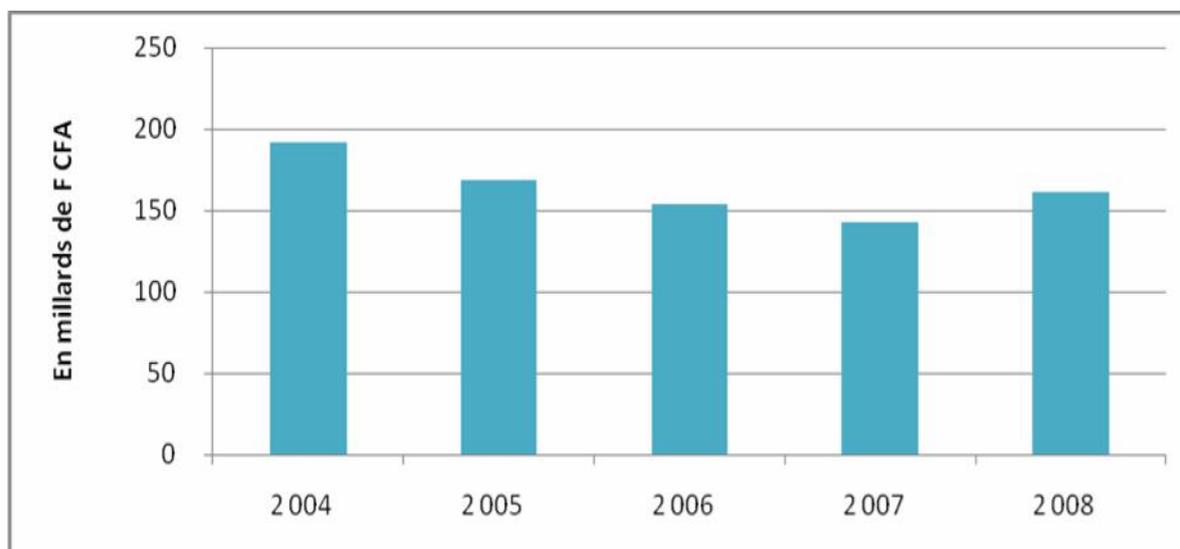
Le service de la dette publique a augmenté de 17,9 milliards de FCFA, soit 12,5% entre 2007 et 2008. Cette augmentation est imputable à la hausse de 26,6 milliards de FCFA du service de la dette extérieure contre une baisse de la dette publique intérieure de 8,7 milliards de FCFA.

Contrairement aux quatre précédentes gestions où il avait régulièrement baissé, le service de la dette publique a augmenté en 2008.

Durant les cinq dernières gestions, la dette publique a toujours été exécutée au-delà des prévisions. L'écart des réalisations par rapport aux prévisions s'établit en 2008 au montant de 44 milliards de FCFA.

Le graphique n°9 ci-dessous illustre l'évolution du service de la dette sur la période.

**Graphique n°9 : Evolution du service de la dette publique de 2004 à 2008**



La structuration de la dette publique en 2008 est illustrée par le tableau n°23 ci-dessous.

**Tableau n°23 : Structure du service de la dette publique au 31 décembre 2008.**

*En FCFA*

Libellé	Capital	Intérêts et Com	Total	Capital restant	Part des I&C (%)
<b>Dette intérieure</b>	<b>24 466 320 904</b>	<b>15 015 160 061</b>	<b>39 481 480 965</b>	<b>249 399 251 262</b>	<b>38,03</b>
Découvert statutaire	7 437 895 288	1 102 312 152	8 540 207 440	32 077 686 599	12,91
Titre d'Etat PBE	67 577 000	49 530 480	117 107 480		42,29
Bons du Trésor	91 079 260	4 834 023 190	4 925 102 450	1 811 116 162	98,15
Dépôt koweïtien	0	33 378 274	33 378 274	56 909 424 795	100
Autres intérêts et commissions	0	96 474 199	96 474 199		100
Emprunt obligataire	15 809 769 356	8 854 365 650	24 664 135 006	156 815 060 644	35,90
<b>Total dette titrisée</b>	<b>1 060 000 000</b>	<b>45 076 116</b>	<b>1 105 076 116</b>	<b>1 785 963 062</b>	<b>4,08</b>
TE CNCAS (1%)	580 000 000	16 207 778	596 207 778	1 160 000 000	2,72
TE BST (5%)	280 000 000	15 118 338	295 118 338	125 963 062	5,12
TE BIS	200 000 000	13 750 000	213 750 000	500 000 000	6,43
<b>Dette extérieure</b>	<b>85 495 530 319</b>	<b>35 901 467 796</b>	<b>121 396 998 115</b>	<b>1 171 600 000 000</b>	<b>29,57</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>109 961 851 223</b>	<b>50 916 627 857</b>	<b>160 878 479 080</b>	<b>1 420 999 251 262</b>	<b>31,65</b>

Par rapport au montant total de la dette publique de 160,9 milliards de FCFA, le service de la dette publique intérieure s'élève à 39,5 milliards de FCFA, soit 24,5%, et celui de la dette extérieure à 121,4 milliards, soit 75,5%.

### A<sub>1</sub> – La dette intérieure

Pour des prévisions de 36,6 milliards de FCFA, la dette intérieure a été exécutée à hauteur de 39,5 milliards de FCFA, soit un écart de 2,9 milliards de FCFA.

La Cour constate que le dépôt koweïtien est classé dans la dette extérieure à l'annexe 8 bis de la LFR, page 52 et à la dette intérieure à la page 47 du CGAF, tableau récapitulatif des dépenses réglées au titre de la dette publique, gestion 2008. Or, par convention, la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque centrale du Koweït ou dépôt koweïtien, doit être classée à la dette intérieure.

*Le MEF explique le classement du fonds koweïtien au niveau de l'encours de la dette publique extérieure par un souci de visibilité mais admet qu'en réalité ce prêt doit être considéré comme dette intérieure.*

#### **Recommandation n°5 :**

*La Cour recommande au MEF de veiller à classer le dépôt koweïtien dans la dette intérieure.*

L'exécution de la dette intérieure dans ses différentes composantes est présentée dans le tableau n° 24 suivant.

**Tableau n°24 : situation d'exécution de la dette intérieure en 2008**

*En milliards de FCFA*

Libellé	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Dette titrisée	1,50	1,11	73,7
Découvert statutaire	7,4	8,54	115,4
Titre d'Etat PBE	0,8	0,12	14,6
Bons du Trésor	0,0	4,93	Na
Dépôt koweïtien	0,0	0,03	Na
Autres intérêts et commissions	11,1	0,10	0,9
Emprunt obligataire	15,8	24,66	156,1
<b>Total</b>	<b>36,60</b>	<b>39,48</b>	<b>107,9</b>

- **La dette titrisée**

La situation de remboursement de la dette titrisée est présentée au tableau n°25

**Tableau n°25 : Situation de la dette titrisée en 2008**

*En milliards de FCFA*

Libellé	Restant dû au 31/12/2007	Amortissement	Intérêts	Annuité	Restant dû au 31/12/2008	Part dans le remboursement (%)
TE CNCAS (1%)	1,74	0,58	0,02	0,60	1,16	53,95
TE BST (5%)	0,41	0,28	0,02	0,30	0,13	26,71
TE BIS (2,5%)	0,70	0,20	0,01	0,21	0,50	19,34
<b>Total</b>	<b>2,85</b>	<b>1,06</b>	<b>0,05</b>	<b>1,11</b>	<b>1,79</b>	<b>100</b>

En 2008, l'Etat a remboursé 1,1 milliard de FCFA au titre de la dette titrisée. Ce montant comprend l'amortissement du capital et les intérêts pour les 3 titres d'Etat CNCAS, BST et BIS à des taux d'intérêt respectifs de 1%, 5% et 2,5%.

Avec 53,9%, le remboursement du Titre d'Etat CNCAS mobilise la plus grande partie du service de la dette intérieure titrisée.

Le capital restant à rembourser au titre de la dette intérieure titrisée s'élève à 1,79 milliard de FCFA à la date du 31 décembre 2008, montant dans lequel le titre d'Etat CNCAS représente 65%.

En 2008, les intérêts et commissions représentent 38,03% du service de la dette intérieure.

## A<sub>2</sub> – La dette extérieure

La dette publique extérieure a été exécutée en 2008 pour un montant de 121,4 milliards de FCFA dont 85,5 milliards de FCFA en principal et 35,9 milliards de FCFA d'intérêts et de commissions.

Le service de la dette publique extérieure représente 7,7% des recettes budgétaires contre un plafond fixé à 30% dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Le tableau n°26 ci-après retrace la répartition du service de la dette extérieure par bailleur, hors FMI, en 2008.

**Tableau n°26: Service de la dette extérieure par bailleur en 2008, hors FMI.**

*En milliards de FCFA*

Bailleurs	Principal	Intérêts et Commissions	Total
<b>Bailleurs multilatéraux</b>	<b>37,40</b>	<b>16,46</b>	<b>53,86</b>
FIDA	0,84	0,37	1,21
BIRD/IDA	19,86	8,84	28,70
BAD/FAD	7,92	3,82	11,74
OPEP/BADEA/BID	4,38	1,86	6,24
AUTRES	4,40	1,57	5,97
<b>Bailleurs bilatéraux</b>	<b>16,49</b>	<b>7,15</b>	<b>23,64</b>
PAYS OCDE	8,85	4,38	13,23
PAYS ARABES	5,49	1,78	7,27
AUTRES	2,15	0,99	3,14
<b>Crédits export</b>	<b>5,13</b>	<b>5,10</b>	<b>10,23</b>
<b>Dette rééchelonnée</b>	<b>0,08</b>	<b>0,11</b>	<b>0,19</b>
<b>Total avant PPTE/IADM</b>	<b>59,10</b>	<b>28,82</b>	<b>87,92</b>
<b>Economies PPTE</b>	<b>11,41</b>	<b>7,28</b>	<b>18,69</b>
IDA	0,00	0,00	0,00
BAD/FAD	0,00	0,00	0,00
France	1,11	3,62	4,73
Italie	1,30	0,38	1,68
AUTRES	9,00	3,28	12,28
<b>Economies IADM</b>	<b>21,79</b>	<b>7,70</b>	<b>29,49</b>
IDA	19,33	6,46	25,79
BAD/FAD	2,46	1,24	3,70
<b>Total ordonnancements</b>	<b>25,90</b>	<b>13,84</b>	<b>39,74</b>

Source: DPE/DDI/DGF/MEF

Le service initial de la dette publique s'élevait à 87,92 milliards de FCFA dont 53,86 milliards de FCFA au titre de la dette multilatérale, soit 61,3%, et 23,64 milliards de FCFA au titre de la dette bilatérale, soit 26,9%.

La Banque mondiale regroupant la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Association internationale de Développement (IDA) constituait la plus grande bénéficiaire des remboursements prévus au titre de la dette multilatérale, avec 28,7 milliards de FCFA, soit 53,3%.

En ce qui concerne la dette bilatérale, 13,23 milliards de FCFA, soit 56%, étaient destinés aux pays de l'OCDE et 7,27 milliards de FCFA, soit 30,8%, aux pays arabes. D'autres pays se partageaient le reste.

Cependant, le pays a bénéficié de réductions de dette pour un montant de 48,2 milliards de FCFA, soit 54,8%, constituée de 18,7 milliards de FCFA au titre de l'Initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) et de 29,5 milliards de FCFA au titre de l'Initiative pour l'Allègement de la Dette multilatérale (IADM).

Ainsi, le montant de la dette ordonnancée après allègement est de 39,7 milliards de FCFA dont 25,9 milliards de FCFA en principal et 13,8 milliards de FCFA en intérêts et commissions.

S'agissant de l'encours de la dette publique extérieure, sa situation en 2008 et son évolution sont retracées au tableau n°27 suivant.

**Tableau n°27 : Encours de la dette publique extérieure de 2005 à 2008**

*En milliards de FCFA*

	<b>Encours</b> au 31/12/2005	<b>Encours</b> au 31/12/2006	<b>Encours</b> au 31/12/2007	<b>Encours</b> au 31/12/2008
<b>Crédits multilatéraux</b>	<b>1 493,60</b>	<b>490,20</b>	<b>612,10</b>	<b>716,40</b>
FMI		10,80	10,80	28,80
BIRD/IDA	1 125,90	294,40	358,20	417,80
BEI/FED/FND	7,90	7,50	11,40	11,10
BAD/FAD	225,60	47,90	66,70	89,10
OPEP/BADEA/BID/FASA	73,80	71,10	99,80	100,40
AUTRES	60,40	58,50	65,20	69,20
<b>Crédits bilatéraux</b>	<b>334,40</b>	<b>369,50</b>	<b>353,40</b>	<b>453,50</b>
PAYS OCDE	88,00	84,40	60,20	131,00
PAYS ARABES	228,10	229,60	235,00	248,60
AUTRES	18,30	55,50	58,20	73,90
<b>Dette commerciale</b>	<b>43,80</b>	<b>4,60</b>	<b>2,90</b>	<b>1,70</b>
<b>dont garantie</b>	<b>43,80</b>	<b>4,60</b>	<b>2,90</b>	<b>1,70</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 871,80</b>	<b>864,30</b>	<b>968,40</b>	<b>1 171,60</b>

*Source: DPE/DDI/DGF/MEF*

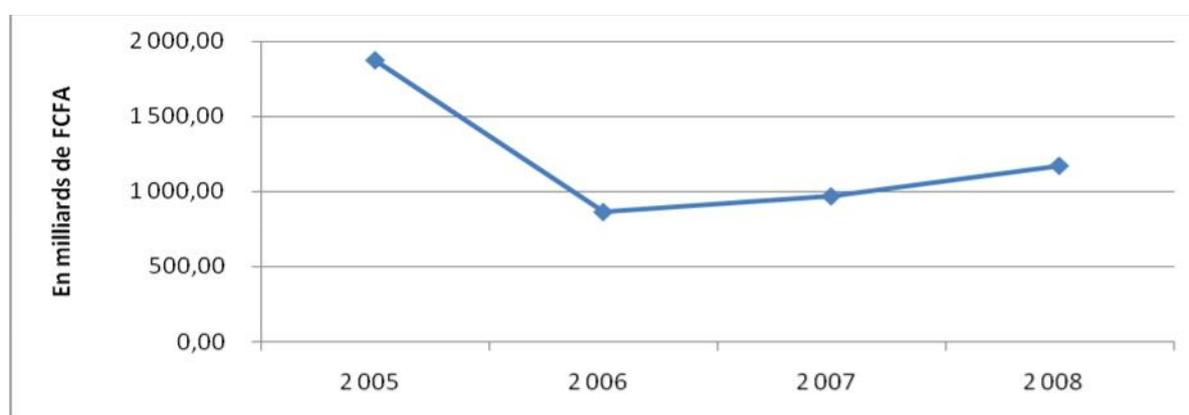
Selon le MEF, l'encours de la dette extérieure au 31 décembre 2008 est de 1 171,6 milliards de FCFA. Il est constitué pour 716,4 milliards de FCFA de dette multilatérale soit, 61,2%. Le principal créancier de cette dette est la BIRD/IDA pour 417,8 milliards de FCFA, soit 58,3%.

La dette bilatérale représente 38,7% de l'encours de la dette extérieure. Ses principaux créanciers sont les pays arabes avec 248,6 milliards de FCFA, soit 54,8%.

La dette commerciale contractée sous forme de garantie ne représente que 0,15% de l'encours de la dette publique extérieure.

Le graphique n°10 ci-dessous illustre l'évolution de l'encours de la dette extérieure ces quatre dernières années ;

**Graphique n°10 : Evolution de l'encours de la dette extérieure de 2005 à 2008**



Durant la période sous revue, l'encours de la dette extérieure n'a baissé qu'en 2006. Pour le reste, il est sur une tendance haussière.

L'encours de la dette publique, rapporté au PIB nominal, dégage un ratio de 23,9% qui est inférieur au plafond de 70% fixé par l'UEMOA.

## **B - Titre 2 : Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel retracées au titre 2 du budget général s'élèvent à 347,1 milliards de FCFA.

Il en résulte que le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales s'établit à 32,9% pour une norme UEMOA plafonnée à 35%.

La répartition des dépenses de personnel entre 2004 et 2008 est retracée au tableau n°28 ci-après.

**Tableau n°28 : Evolution des principales dépenses de personnel de 2004 à 2008***En milliards de FCFA*

Dépenses de personnel	GESTIONS					Evolution (%)		
	2004	2005	2006	2007	2008	06/05	07/06	08/07
<b>Total dépenses de personnel dont :</b>	<b>219</b>	<b>252,1</b>	<b>285,5</b>	<b>328,0</b>	<b>347,1</b>	<b>13,2</b>	<b>14,9</b>	<b>5,8</b>
	<b>I POUVOIRS PUBLICS</b>							
Présidence de la République	1,8	2,5	4,8	4,0	4,1	92,0	-17,3	2,5
Assemblée nationale	3,09	-	-	7,2	7,3	Na	Na	1,3
Cour des comptes	0,4	0,5	0,6	0,7	0,7	20,0	18,0	-1,8
	<b>II MINISTERES</b>							
Ministère des Affaires étrangères et Sén. Ext	9,3	13,3	11,1	11,3	11,3	-16,5	1,8	0,4
Ministère des Forces Armées	43,2	53	53,8	63,9	65,6	1,5	18,8	2,7
Ministère de l'Intérieur	18,7	20,9	23,3	25,2	26,4	11,5	8,2	4,8
Ministère de la Justice	6,4	11,9	10,2	13,1	14,5	-14,3	28,4	10,6
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	3,7	4,0	4,6	5,4	5,3	15,0	17,4	-1,6
Ministère de l'Economie et des Finances et Plan	9,7	13,7	15,3	17,4	18,1	11,7	13,7	3,9
Ministère de l'Education*	86,2	106,5	103,4	116,7	126,6	-2,9	12,9	8,5
Ministère de la Jeunesse et des Sports	2,8	2,6	3,8	4,1	4,1	46,2	7,9	-0,2
Ministère de la Santé et de l'action sociale	12,4	21,8	19,2	23,6	25,4	-11,9	22,9	7,8
Ministère de l'Envir. et de la Protect° Nature	1,7	2,2	3,4	3,4	3,8	54,5	0,0	11,2
Dépenses communes	10,6	18,1	20,4	15,6	15,0	12,7	-23,5	-3,8

\*Ministère de l'Education et Ministère Enseignement supérieur, Univ et CUR

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des dépenses des pouvoirs publics et des ministères les plus consommateurs de crédits de personnel sur la période.

Ainsi, cinq ministères réalisent les plus grosses dépenses de personnel. Ce sont, par ordre d'importance, le ministère de l'Education pour 126,6 milliards de FCFA, des Forces armées pour 65,6 milliards de FCFA, de l'Intérieur pour 26,4 milliards de FCFA, de la Santé pour 25,4 milliards de FCFA et de l'Economie et des Finances pour 18,1 milliards de FCFA.

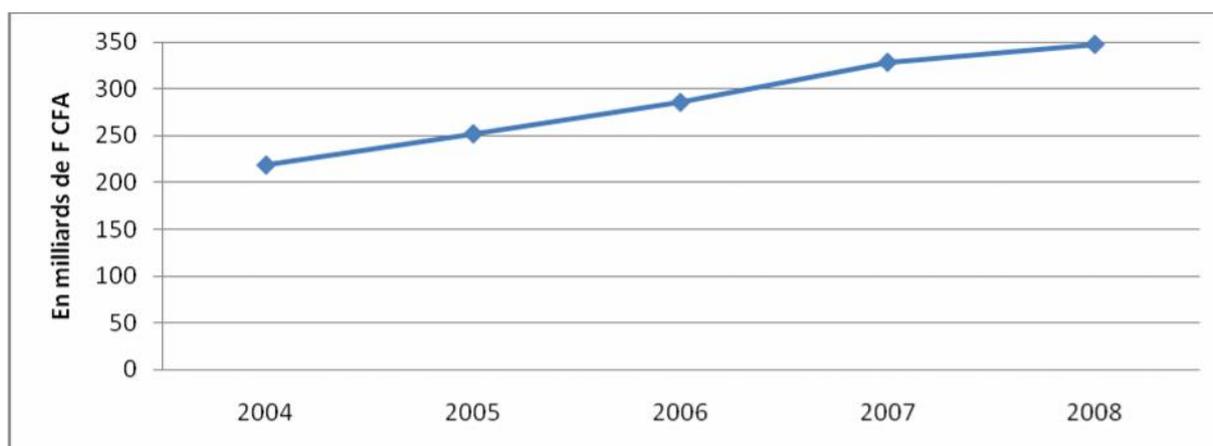
En 2008, ces cinq ministères ont réalisé 262,1 milliards de FCFA, soit 75,5% des dépenses de personnel. Les dépenses communes de personnel s'élèvent à 15 milliards de FCFA.

Avec 5,8%, le taux d'évolution des dépenses de personnel est globalement positif. Cependant, relativement à 2007, ce taux a enregistré une baisse significative, passant de 14,9% à 5,8%.

Les plus fortes progressions relevées concernent les ministères de l'Environnement et de la Protection de la Nature (11,2%), de la Justice (10,6%) et de l'Education (8,5%).

L'importance de l'évolution des dépenses de personnel constatée entre 2004 et 2008 est illustrée par le graphique n°11 ci-dessous.

**Graphique n°11 : Evolution des dépenses de personnel de 2004 à 2008**



### C - Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 262,6 milliards de FCFA contre 246,5 milliards de FCFA en 2007, soit une augmentation de 16,1 milliards de FCFA.

L'essentiel de ces dépenses est exécuté par le ministère de l'Education pour 83,4 milliards de FCFA.

Suivent la Présidence de la République pour 35,4 milliards de FCFA, les ministères des Forces armées pour 19,3 milliards de FCFA, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur pour 16,7 milliards de FCFA et de la Santé pour 11,6 milliards de FCFA. Les dépenses communes de fonctionnement s'élèvent à 47,3 milliards de FCFA.

L'évolution des dépenses de fonctionnement des sections les plus importantes sur la période 2004-2008 est retracée au tableau n°29 ci-dessous.

**Tableau n°29 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2004 à 2008**

*En milliards de FCFA*

Dépenses de fonctionnement	GESTIONS					Evolution (%)		
	2004	2005	2006	2007	2008	06/05	07/06	08/07
<b>Total dépenses de fonctionnement dont :</b>	<b>147,4</b>	<b>153,8</b>	<b>192,8</b>	<b>246,5</b>	<b>262,6</b>	<b>25,3</b>	<b>27,9</b>	<b>6,5</b>
	<b>I POUVOIRS PUBLICS</b>							
Présidence de la République	6,9	9,85	10,97	12,1	35,4	11,4	10,4	192,2
Assemblée nationale	3,66	3,93	4,76	4,76	7,5	21,1	0,0	58,0
	<b>II MINISTERES</b>							
Primature	2,3	2,9	3,2	2,6	3,5	9,2	-19,1	35,9
Ministère des Affaires étrangères et Sén. Ext	10,9	2,56	14,41	13,4	16,7	462,9	-6,7	24,3
Ministère des Forces Armées	12,4	13,16	13,58	16,6	19,3	3,2	22,4	16,4
Ministère de l'Intérieur	6,5	7,6	10,47	19,2	8,0	37,8	83,4	-58,5
Ministère de l'Economie et des Finances et Plan	7,1	7,2	5,4	5,2	5,0	-24,3	-3,9	-3,3
Ministère de l'Education*	31,1	39,8	53,7	70,9	83,4	34,7	32,1	17,6
Ministère de la Santé et de l'action sociale	9,0	9,24	11,26	12,3	11,6	21,9	9,2	-5,5
Dépenses communes	40,1	39,49	40,87	66,3	47,3	3,5	62,2	-28,7

\*Ministère de l'Education et Ministère Enseignement supérieur, Univ et CUR

Depuis 2004, les dépenses de fonctionnement augmentent d'année en année.

Ainsi, pour la période 2004 - 2008 elles sont passées de 147,4 milliards de FCFA à 262,6 milliards de FCFA, soit une augmentation de 115,2 milliards de FCFA représentant une moyenne annuelle de 23 milliards de FCFA.

Cependant, le taux global de progression des dépenses de fonctionnement connaît en 2008 un net fléchissement, passant de 27,9% la gestion précédente à 6,5%.

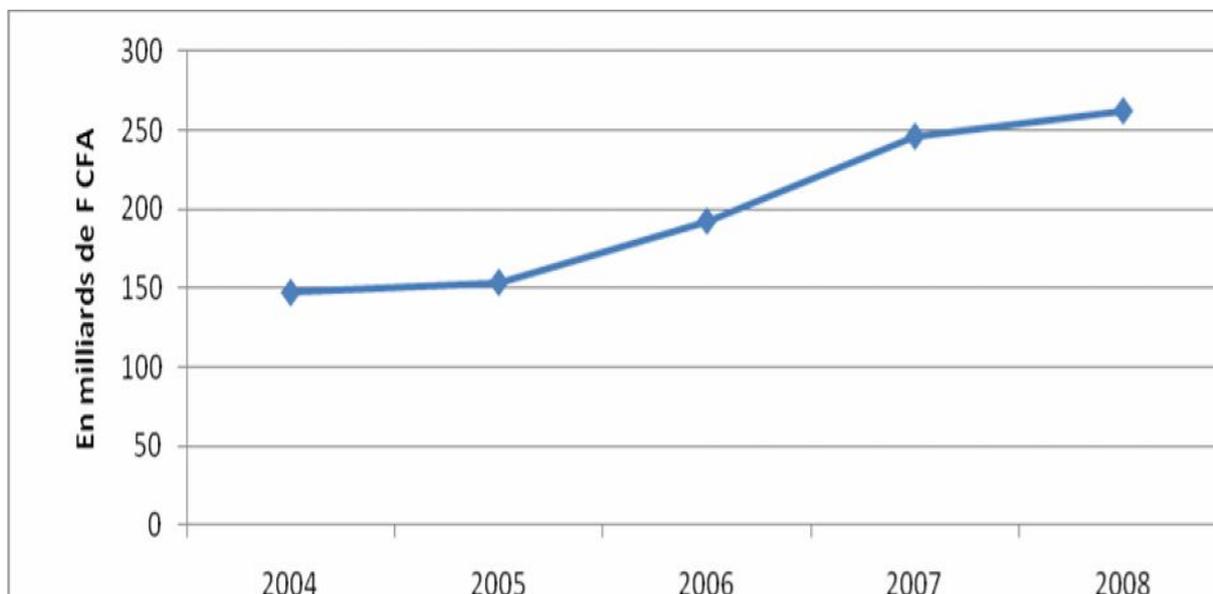
Les taux d'augmentation des dépenses de fonctionnement des pouvoirs publics sont les plus importants et concernent principalement la Présidence de la République (192,2%) et l'Assemblée nationale (58%).

En ce qui concerne les ministères, c'est la Primature, avec un taux de 35,9%, le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (24,3%) et le ministère de l'Education (17,6%) qui enregistrent les taux d'augmentation les plus élevés.

Les dépenses de fonctionnement du ministère de l'Intérieur ont baissé de 19,2 milliards de FCFA en 2007, année électorale, à 8 milliards de FCFA en 2008, soit une diminution de 58,5%.

Le graphique n°12 ci-dessous illustre l'évolution des dépenses de fonctionnement.

**Graphique n°12 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2004 à 2008**



## D - Titre 4 : Autres transferts courants

Prévus à 293,1 milliards de FCFA, les transferts courants hors dotation aux CST s'élèvent à 304,7 milliards de FCFA contre 281,3 milliards de FCFA en 2007, soit une augmentation de 23,4 milliards de FCFA. Ces dépenses représentent 18,9% du Budget général.

Les dépenses communes de transferts, avec 146,4 milliards de FCFA, les transferts du ministère de l'Education nationale avec 74,1 milliards de FCFA, les transferts du ministère de la Santé et de l'Action sociale avec 20,1 milliards de FCFA et les transferts de la Présidence de la République avec 14,9 milliards de FCFA sont les dépenses les plus importantes. Elles représentent 84% des dépenses du titre 4.

Le tableau n°30 ci-dessous montre l'évolution des autres transferts courants de 2004 à 2008.

**Tableau n°30 : Evolution des autres transferts courants de 2004 à 2008**

*En milliards de FCFA*

Transferts courants	GESTIONS					Evolution (%)		
	2004	2005	2006	2007	2008	06/05	07/06	08/07
Total transferts courants dont :	134,6	162,0	264,5	281,3	304,7	63,3	6,4	8,3
	<b>I POUVOIRS PUBLICS</b>							
Présidence de la République	0,7	1,1	2,2	3,2	14,9	100,0	45,5	365,9
Assemblée nationale	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	-
	<b>II MINISTERES</b>							
Primature	1,0	2,5	2,9	3,2	3,2	16,0	10,3	0,0
Ministère des Affaires étrangères et Sén Ext	4	4,3	4,5	4,9	3,3	4,7	8,9	-31,8
Ministère des Forces Armées	12,4	13,16	13,58	16,6	2,0	3,2	22,4	-88,0
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	4,5	4,5	4,5	4,8	4,7	-	6,7	-1,2
Ministère de l'Intérieur	11,8	0	15,2	0	0,0	Na	-100	Na
Ministère de l'Economie et des Finances et Plan	7,1	7,2	5,4	5,2	3,3	-24,3	-3,9	-36,9
Ministère de l'Education*	41,7	52,0	59,3	63,3	74,1	14,0	6,7	17,1
Ministère de la Santé et de l'action sociale	13,7	16	16	18,8	20,1	0,0	17,5	6,7
Dépenses communes	51	59,1	143,8	149	146,4	143,3	3,6	-1,7

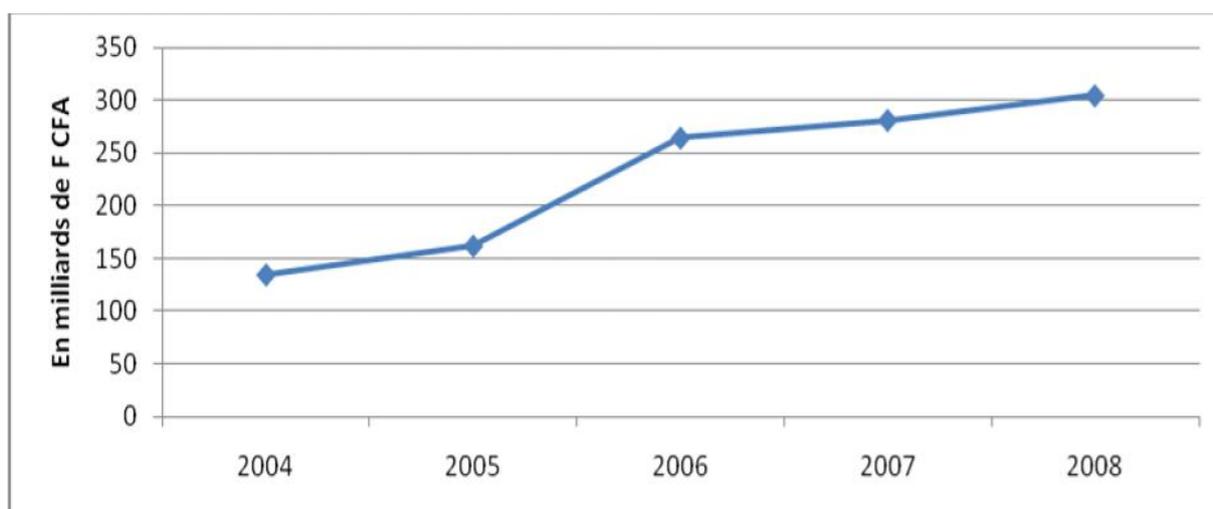
\*Ministère de l'Education et Ministère Enseignement Secondaire, CUR et Univ

Durant la période sous revue, les dépenses relatives aux autres transferts courants sont sur une tendance haussière.

En 2008, leur augmentation est essentiellement imputable aux autres transferts courants de la Présidence de la République, 365,9%, du ministère de l'Education, 17,1%, et du ministère de la Santé et de l'Action sociale, 6,7%.

Le graphique n°13 ci-dessous illustre l'évolution des autres transferts courants entre 2004 et 2008.

### Graphique n°13 : Evolution des autres transferts courants de 2004 à 2008



En ce qui concerne les dépenses ordinaires du budget général, pour une dotation nette de 1088,5 milliards de FCFA, 1075,3 milliards de FCFA ont été consommés, soit un taux d'exécution de 98,8%.

Seuls les crédits alloués à la dette publique ont été exécutés au-delà de leur plafond comme le montre le tableau n°31 qui suit :

**Tableau n°31 : Taux d'exécution des dépenses ordinaires en 2008**

Titre	En milliards de FCFA		
	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Taux d'exécution (%)
Titre 1 : Dette Publique	116,9	160,9	137,6
Titre 2 : Dépenses de personnel	358,0	347,1	97
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	292,0	262,6	89,9
Titre 4 : Transferts courants	321,6	304,7	94,8
<b>Total dépenses ordinaires</b>	<b>1 088,5</b>	<b>1 075,3</b>	<b>98,8</b>

### E - Titres 5 et 6 : Dépenses d'investissement sur ressources internes en 2008

Les dépenses d'investissement dont le Trésor est comptable assignataire ont été ordonnancées en 2008 pour un montant de 310,66 milliards de FCFA sur des crédits de la gestion d'un montant total de 426,72 milliards de FCFA.

Ils comprennent les crédits ouverts par la LFR pour 324 milliards de FCFA, les ouvertures de crédits par voie réglementaire pour 12,89 milliards de FCFA et les reports de crédits d'un montant de 89,83 milliards de FCFA.

Les modifications réglementaires des crédits des titres 5 et 6 s'élèvent à 10,84 milliards de FCFA en augmentation et en diminution. Elles s'annulent donc par construction. Le tableau n°32 ci-dessous présente les dépenses en capital sur ressources internes.

**Tableau n°32 : Dépenses effectives en capital sur ressources internes en 2008**

*En milliards de FCFA*

Titre	LFI (1)	LFR (2)	Modifications (3)	Annulations/ Ouverture de crédits (4)	Reports (5)	Crédits (6)= (2)+(3)+(4)+(5)	Ordonnancements (7)	Part (%)
Titre 5 : Investissements exécutés par l'Etat	188,23	108,86	-10,84	-2,55	16,29	111,76	88,16	28,38
Titre 6 : Transferts en capital	240,77	215,14	10,84	15,44	73,54	314,96	222,50	71,62
<b>Total</b>	<b>429,00</b>	<b>324,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,89</b>	<b>89,83</b>	<b>426,72</b>	<b>310,66</b>	<b>100</b>

Ainsi, les investissements exécutés par l'Etat représentent 28,38% des investissements sur ressources internes. Les transferts en capital représentent 71,62%.

L'évolution des investissements sur ressources intérieures est retracée au tableau n° 33 ci-dessous.

**Tableau n°33 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2004 à 2008**

*En milliards de FCFA*

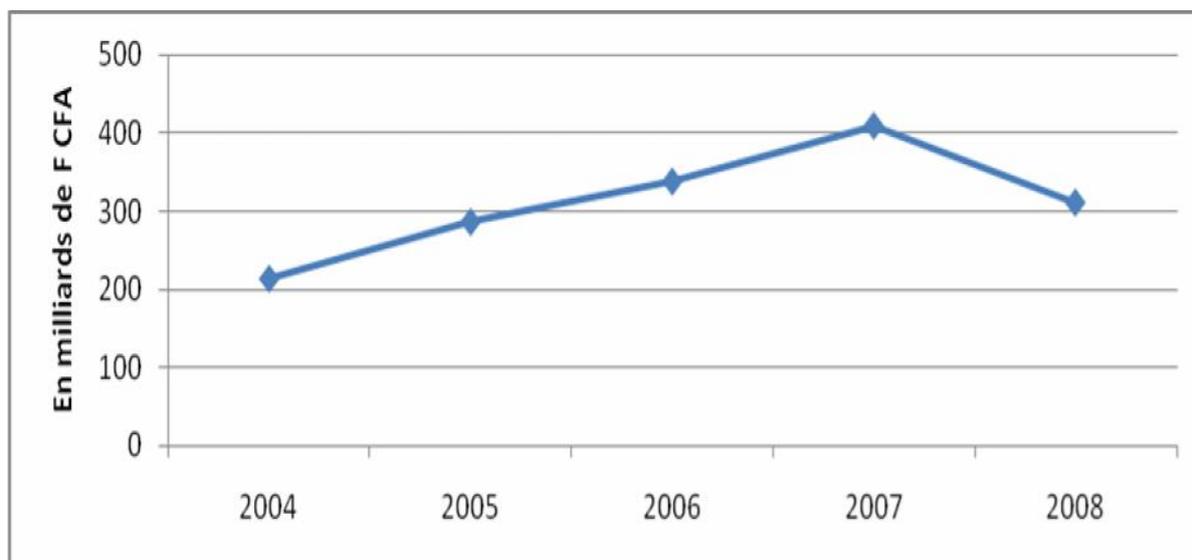
Années	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses d'investissement	213,27	285,88	337,61	408,78	310,66
Evolution en valeur absolue	Na	72,61	51,73	71,17	-98,12
<b>Taux d'évolution (%)</b>	<b>Na</b>	<b>34,05</b>	<b>18,08</b>	<b>21,09</b>	<b>-24,00</b>

En 2008, les dépenses d'investissement sur ressources internes s'élèvent à 310,66 milliards de FCFA contre 408,78 milliards de FCFA en 2007, soit une diminution de 98,12 milliards de FCFA. Cette baisse constitue une rupture par rapport à la période allant de 2004 à 2007 où ces dépenses avaient augmenté chaque année.

Durant la période 2004 -2007, le taux d'évolution n'avait baissé qu'entre 2005 et 2006, mais pour autant, il n'a jamais été négatif. Son niveau le plus haut se situe à l'année 2005 où il s'était établi à 34%.

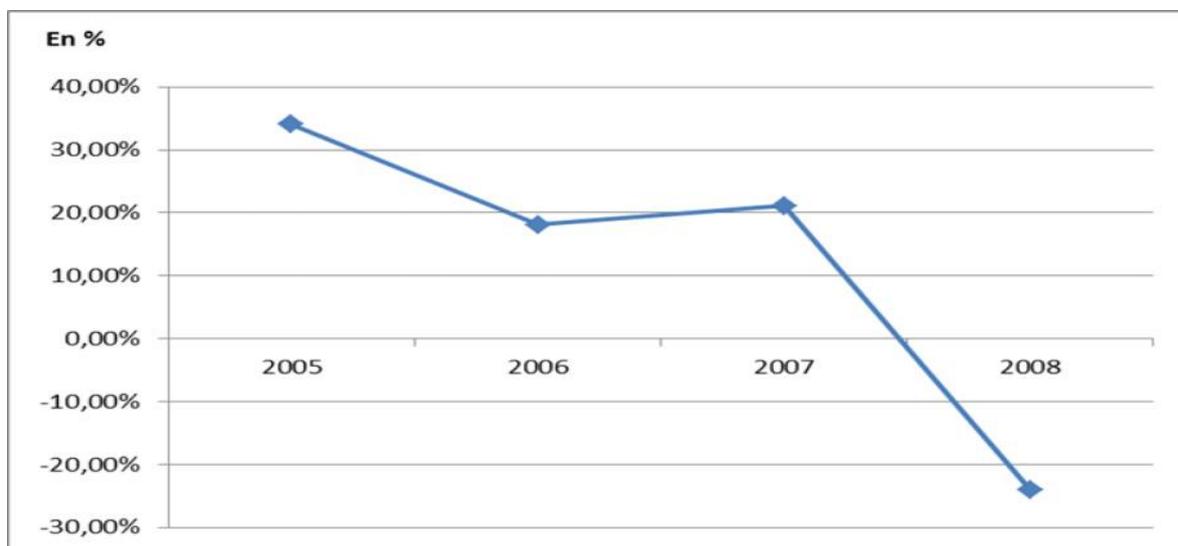
Le graphique n°14 ci-dessous illustre l'évolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2004 à 2008.

**Graphique n°14 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2004 à 2008**



La baisse des dépenses d'investissement sur ressources internes est plus visible dans le graphique n°15 suivant qui illustre l'évolution de leur taux de progression.

**Graphique n° 15 : Evolution du taux de progression des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2005 à 2008**



Le ratio investissements financés sur ressources internes (310,66 milliards de FCFA) sur les recettes fiscales (1054,65 milliards de FCFA) s'établit à 29,46%, taux supérieur à la norme de l'UEMOA dont le plancher est fixé à 20%. Ce ratio a baissé par rapport à 2007 où il était de 39,79%.

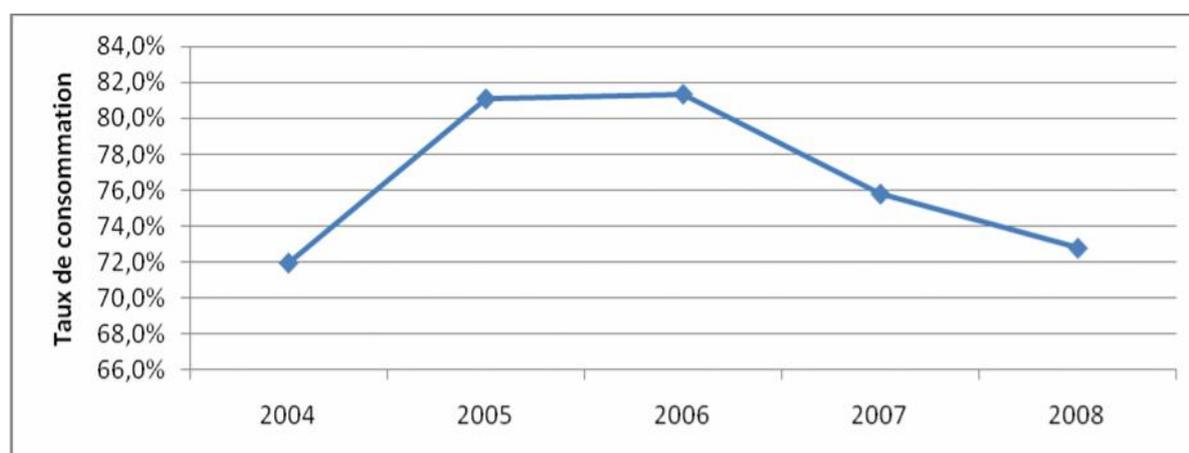
L'exécution des dépenses d'investissement financées sur les ressources internes est récapitulée au tableau n°34 ci-dessous concernant la période 2004 à 2008.

**Tableau n°34 : Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2004 à 2008***En milliards de FCFA*

Nature des Opérations	2004	2005	2006	2007	2008
Crédits votés	236,12	334,3	345	483,72	324,00
Crédits reportés	58,46	18,19	69,96	49,15	89,83
Ouverture de crédits supplémentaires	1,65	-	-	6,37	12,89
Crédits de la gestion	296,23	352,49	414,96	539,24	426,72
Réalisations	213,27	285,88	337,61	408,78	310,66
<b>Taux de consommation des crédits (%)</b>	<b>71,99</b>	<b>81,10</b>	<b>81,36</b>	<b>75,81</b>	<b>72,80</b>

En 2008, le taux de consommation des crédits de paiement est de 72,8%. Après des hausses successives en 2005 et 2006, le taux de consommation des crédits de paiement a entamé une baisse à partir de 2007.

L'évolution du taux de consommation des crédits de paiement est illustrée par le graphique n°16 ci-après.

**Graphique n°16 : Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2004 à 2008****G - Récapitulation des dépenses sur ressources internes selon la nature**

La récapitulation des dépenses sur ressources internes, quel que soit le titre, figure au tableau n°35 ci-dessous.

**Tableau n°35 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2008***En milliards de FCFA*

Dépenses internes	Dépenses ordinaires	Dépenses d'investissement	Total	Part (%)
Titre 1 : Dette Publique	160,9	-	160,9	11,6
Titre 2 : Personnel	347,1	-	347,1	25,0
Titre 3 : Fonctionnement	262,7	-	262,7	18,9
Titre 4 : Autres transferts courants	304,7	-	304,7	22,0
Titre 5 : Investissements exécutés par l'Etat	-	88,2	88,2	6,4
Titre 6 : Transferts en capital	-	222,5	222,5	16,1
<b>Total</b>	<b>1075,4</b>	<b>310,7</b>	<b>1386,1</b>	<b>100</b>
<b>Part (%)</b>	<b>77,6</b>	<b>22,4</b>	<b>100</b>	

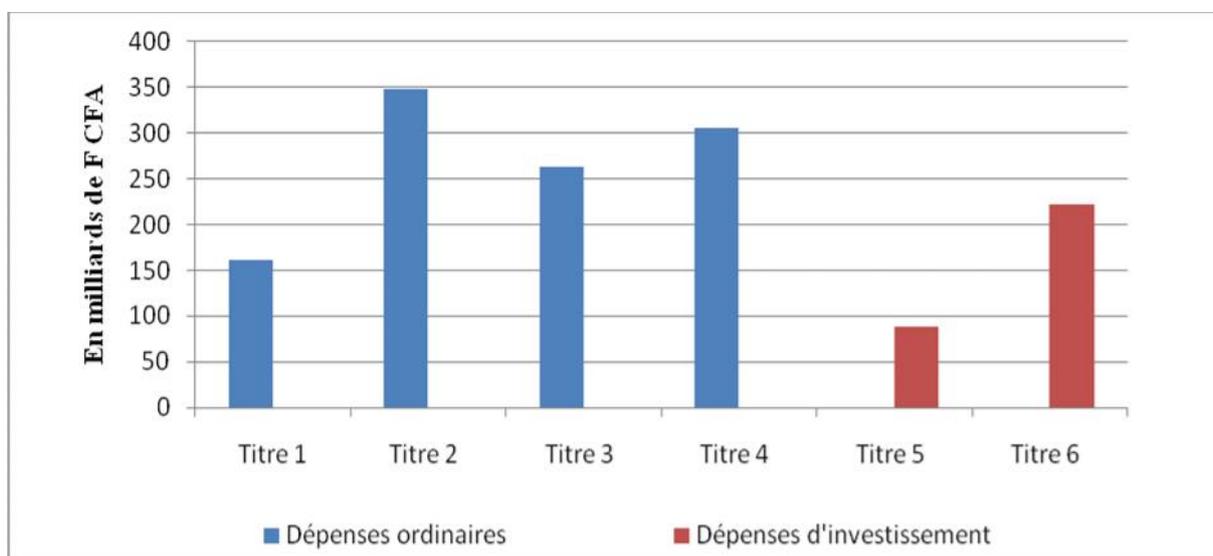
Les dépenses ordinaires et les dépenses d'investissement financées sur ressources internes s'établissent, en 2008, à 1386 milliards de FCFA.

Concernant les dépenses ordinaires, les dépenses de personnel représentent 25% des charges tandis que les autres transferts courants représentent 22%. La dette publique constitue la plus faible part avec 11,6%.

Les dépenses d'investissement sur ressources internes s'élèvent à 310,7 milliards de FCFA. Elles représentent 22,4% des charges contre 77,6% pour les dépenses ordinaires.

La répartition des dépenses internes, par titre, apparaît au graphique n°17 qui suit.

**Graphique n°17 : Répartition des dépenses sur ressources internes en 2008**



### 2.2.1.2 - Dépenses sur ressources internes selon la destination

#### A/ Dette publique

La dette publique a été exécutée pour un montant de 160,9 milliards de FCFA dont 39,5 milliards de FCFA pour la dette publique intérieure et 121,4 milliards de FCFA pour la dette publique extérieure.

#### B/ - Pouvoirs Publics

Les dépenses des pouvoirs publics s'élèvent à 106,9 milliards de FCFA et comprennent les dépenses courantes pour 76,9 milliards de FCFA et les dépenses d'investissement des institutions pour 30 milliards de FCFA.

## B1 - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des pouvoirs publics s'établissent à 76,9 milliards de FCFA en 2008 contre 37,8 milliards de FCFA en 2007, soit une augmentation de 39,1 milliards de FCFA. Entre 2006 et 2008, les dépenses courantes des pouvoirs publics ont augmenté chaque année. Le taux d'évolution de 36,3% enregistré entre 2006 et 2007 est passé à 103,5% en 2008.

Les institutions dont les dépenses courantes ont connu une augmentation en 2008 sont principalement la Présidence de la République et l'Assemblée nationale pour des taux d'évolution respectifs de 181,4 et 18%.

En revanche, les dépenses courantes de la Commission électorale nationale autonome (CENA) et du Conseil d'Etat ont connu une diminution respectivement de 32% et de 26%.

Le taux d'exécution global des dépenses courantes pour les pouvoirs publics est de 100,3%.

## B2 - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement des pouvoirs publics ont été exécutées à 30 milliards de FCFA dont 29,5 milliards de FCFA pour la Présidence de la République.

L'évolution des dépenses en capital des pouvoirs publics est retracée au tableau n°36 ci-dessous.

**Tableau n°36 : Evolution des dépenses en capital des Pouvoirs publics entre 2006 et 2008**

*En milliards de FCFA*

Pouvoirs Publics	2006		2007		2008		Evolution (%)	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	crédits de la gestion	Dépenses effectives	07/06	08/07
Présidence	48,51	36,22	61,63	50,06	39,82	29,54	38,21	-40,99
Assemblée nationale	0,5	0,5	1	0,5	1,34	0,34	0,00	-32,00
CRAES	0,18	0,18	0,08	0,08	0	0	-55,56	-100,00
Conseil d'Etat	0,05	0,02	-	-	-0,01	0	Na	Na
Cour de cassation /Cour suprême	-	-	0,09	0	-0,01	0,09		
Cour des comptes	0,67	0,11	0,33	0,21	0,52	0,06	90,91	-71,43
Sénat					-0,63	0	Na	Na
<b>Total Pouvoirs publics</b>	<b>49,91</b>	<b>37,03</b>	<b>63,13</b>	<b>50,85</b>	<b>41,03</b>	<b>30,03</b>	<b>37,32</b>	<b>-40,94</b>

*Na = non applicable*

Les dépenses d'investissement des pouvoirs publics ont enregistré une baisse de 20,82 milliards de FCFA en valeur absolue soit 40,94% en valeur relative. En 2007, elles avaient augmenté de 37,32%.

La baisse des dépenses d'investissement des pouvoirs publics est générale et affecte chacune des institutions, malgré des prévisions revues à la hausse par rapport à 2007.

L'essentiel des dépenses d'investissement des pouvoirs publics, soit 98,37%, est réalisé par la Présidence de la République.

## C - Moyens des services

Les dépenses relatives aux moyens des services s'élèvent à 1118,21 milliards de FCFA. Elles comprennent les dépenses courantes et les dépenses d'investissement des ministères.

### C1- Dépenses courantes

Les dépenses courantes des moyens des services sont exécutées à hauteur de 837,59 milliards de FCFA. Leur évolution est retracée au tableau n°37 ci-après :

**Tableau n°37 : Evolution des dépenses courantes des moyens de services de 2006 à 2008**

*En milliards de FCFA*

Moyens des services	2006		2007		2008		Evolution dépenses 08/07 (%)	Part dépenses 2008 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Administration générale	159,13	175,32	183,48	186,24	181,69	184,53	-0,92	22,03
Action économique	40,02	43,18	44,33	49,29	46,92	50,09	1,62	5,98
Action culturelle et sociale	303,75	291,51	358,86	351,72	411,72	394,26	12,09	47,07
Dépenses communes	113,27	205,02	129,72	230,88	254,60	208,71	-9,60	24,92
<b>Total</b>	<b>616,17</b>	<b>719,42</b>	<b>716,39</b>	<b>828,75</b>	<b>894,93</b>	<b>837,59</b>	<b>1,07</b>	<b>100</b>

Les dépenses courantes des moyens des services représentent 91,6% des dépenses ordinaires hors dette publique qui sont d'un montant de 914,4 milliards de FCFA.

Ces dépenses ont augmenté chaque année entre 2006 et 2008. Toutefois, leur taux de progression entre 2007 et 2008 n'est que de 1,07%, représentant 8,84 milliards de FCFA.

Elles sont surtout destinées à l'action culturelle et sociale pour 47,07%, à la section des dépenses communes pour 24,92% et à l'Action de l'administrative générale pour 22,03%.

La Cour a examiné successivement les dépenses de l'Action administrative générale, de l'Action économique, de l'Action culturelle et sociale ainsi que les dépenses communes hors dotation.

#### 1) Action administrative générale

Les dépenses courantes relatives à l'Action administrative générale s'élèvent à 184,53 milliards de FCFA.

Le tableau n°38 ci-après retrace l'évolution de ces dépenses au cours des trois dernières années.

**Tableau n°38 : Evolution des dépenses courantes de l'Action administrative générale de 2006 à 2008**

*En milliards de FCFA*

Administration générale	2006		2007		2008		Evolution 08/07 (%)	Part dépenses 2008 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Primature	7,78	7,47	9,53	7,34	9,41	8,13	10,76	4,41
Ministère Affaires étrangères	26,69	29,75	35,61	29,43	34,47	30,51	3,67	16,53
Ministère Forces armées	60,79	71,06	70,93	82,90	80,43	86,99	4,93	47,14
Ministère de l'Intérieur	47,27	48,92	45,14	44,41	34,08	34,38	-22,59	18,63
Ministère de la Justice	14,00	14,63	19,14	18,84	20,28	19,90	5,63	10,78
Ministère. Travail et Emploi	1,48	2,74	1,78	2,78	1,85	3,61	29,86	1,96
Ministère chargé des Relations avec Institutions	0,22	0,21	0,10	0,08	0,00	0,04	-50,00	0,02
Ministère Coop. décen.	0,43	0,27	0,43	0,20	-0,03	0,08	-60,00	0,04
Ministère Entreprenariat féminin	0,00	-	0,41	0,07	Nd	nd	Na	Na
Ministère Lang. natio et Franco.	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,50	0,01	-	0,01
Ministère Sénégalais Extérieur	0,47	0,27	0,42	0,21	1,74	0,88	319,05	0,48
<b>Total Action administrative générale</b>	<b>159,13</b>	<b>175,32</b>	<b>183,48</b>	<b>186,24</b>	<b>181,73</b>	<b>184,53</b>	<b>-0,92</b>	<b>100</b>

Les dépenses courantes de l'Action administrative générale ont baissé de 1,71 milliard de FCFA, soit un taux de régression de 0,92%.

Les ministères des Forces armées, de l'Intérieur et des Affaires étrangères réalisent toujours les parts les plus importantes avec respectivement 47,14%, 18,63% et 16,53%.

Cependant, les principales augmentations concernent les ministères des Sénégalais de l'Extérieur pour 319,05%, du Travail et de l'Emploi pour 29,86% et la Primature pour 10,76%.

Les baisses les plus significatives concernent les dépenses du ministère de la Coopération décentralisée pour 60%, du ministère chargé des relations avec les Institutions pour 50% et du ministère de l'Intérieur pour 22,59%.

## 2) Action économique

Les dépenses courantes relatives à l'Action économique ont été exécutées pour un montant total de 50,10 milliards de FCFA contre 49,28 milliards de FCFA en 2007, soit une augmentation de 0,82 milliard de FCFA. Leur évolution à partir de 2006 est indiquée au tableau n°39 ci-dessous.

**Tableau n°39 : Evolution des dépenses courantes de l'Action économique de 2006 à 2008***En milliards de FCFA*

Action économique	2006		2007		2008		Evolution 08/07 (%)	Part dépenses 2008 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère de l'Economie maritime	1,83	1,42	1,97	1,60	1,83	1,49	-6,88	2,97
Min. Equip. et des Transports	1,05	1,35	0,90	1,44	1,35	1,67	15,97	3,33
Min. Agricult. et Hydraul.	10,02	11,06	8,95	11,49	8,94	11,17	-2,79	22,30
Ministère de l'Economie et des Finances	19,89	21,04	23,61	25,69	25,79	26,17	1,87	52,24
Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	2,11	2,11	2,40	2,21	2,22	2,18	-1,36	4,35
Ministère du Commerce	1,85	2,08	2,27	2,37	1,93	2,40	1,27	4,79
Minist. Urban. de l'Amén. du Territoire	1,30	1,97	2,49	2,37	3,57	3,30	39,24	6,59
Ministère de l'Energie et des Mines	0,49	0,85	0,39	0,85	0,37	0,88	3,53	1,76
Ministère de l'Habitat et de la Construction	0,63	0,35	0,00	0,02	0,56	0,15	650,00	0,30
Ministère du Tourisme	0,86	0,94	1,36	1,24	0,35	0,69	-44,35	1,38
<b>Total Action économique</b>	<b>40,03</b>	<b>43,17</b>	<b>44,34</b>	<b>49,28</b>	<b>46,91</b>	<b>50,10</b>	<b>1,66</b>	<b>100</b>

Durant la période sous revue, les dépenses courantes de l'Action économique ont évolué à la hausse passant de 43,17 milliards de FCFA en 2006 à 50,10 milliards de FCFA en 2008.

Leur taux d'évolution en 2008 est de 1,66%. La hausse est imputable en valeur absolue aux dépenses du ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire pour 0,93 milliard de FCFA, soit 39,24%, du ministère de l'Economie et des Finances pour 0,48 milliard de FCFA, soit 1,87% et du ministère de l'Equipement et des Transports pour 0,23 milliard de FCFA, soit 15,97%.

Les ministères qui réalisent les parts les plus importantes de ces dépenses demeurent, comme en 2006 et en 2007, le ministère de l'Economie et des Finances et le ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique avec respectivement 52,24 et 22,30%.

### 3) Action culturelle et sociale

Les dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale s'élèvent à un montant de 394,26 milliards de FCFA en 2008 contre 351,72 milliards de FCFA en 2007, soit une augmentation de 42,54 milliards de FCFA.

Leur évolution par ministères durant les trois dernières gestions est retracée au tableau n°40 ci-après :

**Tableau n°40 : Dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale de 2006 à 2008***En milliards de FCFA*

Action culturelle et sociale	2006		2007		2008		Evolution 08/07 (%)	Part dépenses 2008 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
<b>Total action culturelle et sociale dont :</b>	<b>303,75</b>	<b>291,51</b>	<b>358,86</b>	<b>351,72</b>	<b>411,73</b>	<b>394,26</b>	<b>12,10</b>	<b>100</b>
Ministère de l'Education	214,89	216,45	242,14	250,88	175,76	210,70	-16,02	53,44
Ministère Recherche scientifique	1,66	1,55	1,72	1,56	1,94	1,78	14,10	0,45
Ministère des Sports	5,25	4,32	5,48	4,04	4,49	5,23	29,46	1,33
Ministère de la Culture	3,61	3,80	4,02	4,33	4,05	3,99	-7,85	1,01
Ministère de la Santé et de l'action sociale	50,68	46,39	53,73	54,61	62,66	57,13	4,61	14,49
Ministère de la Jeunesse	2,23	2,79	2,53	2,58	2,27	2,70	4,65	0,68
Ministère de l' Envir. Etde la Protect° Nature	5,29	5,97	6,84	6,49	6,89	6,88	6,01	1,75
Ministère de la Solidarité nationale	0,11	1,93	3,14	3,16	-0,28	2,07	-34,49	0,53
Min. Famil.Dév.social et de la solid. Nat.	3,90	2,01	1,64	0,85	4,32	2,27	167,06	0,58
Min. Enseign. techn. et formation professionnelle	8,91	2,06	11,46	4,62	12,24	4,96	7,36	1,26
Ministère du Plan	0,60	0,26	0,10	0,04	0,00	0,25	Na	0,06
Ministère de l'Elevage	1,27	0,34	1,98	0,31	1,53	0,41	32,26	0,10
Min. de l'Info., coopér.panaf. et des NTIC	1,94	1,74	2,43	1,44	3,20	3,05	111,81	0,77
Ministère des PME et de la Microfinance	1,04	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	Na	0,00
Min. des Collect. locales et de la Décentr.	0,29	0,18	17,33	15,95	20,59	19,20	20,38	4,87
Min. Rés.hyd. nat., c d'eau et B. de rét.	0,00	0,09	0,82	0,13	0,80	0,23	76,92	0,06

Les dépenses courantes relatives à l'action culturelle et sociale ont globalement évolué à la hausse entre 2006 et 2008. Le taux global de progression s'établit à 12,10% en 2008.

Le ministère de l'Education et le ministère de la Santé totalisent 67,93% des dépenses avec des parts respectives de 53,44% et 14,49% contre 71,33% et 15,53% en 2007. Pour rappel, ces parts étaient de 74,25% et 15,91% en 2006.

L'évolution à la baisse de la part de l'Education dans ces dépenses courantes s'explique par la scission en deux de ce ministère avec la création du ministère de l'Enseignement Secondaire, des Universités et des Centres universitaires régionaux (CUR).

En effet, les dépenses du ministère de l'Enseignement Secondaire, des Centres universitaires régionaux (CUR) et des Universités issu de cette scission représentent 18,62% des dépenses de l'action culturelle et sociale.

En ce qui concerne l'évolution des dépenses par ministère, les hausses les plus importantes sont réalisées par le ministère de la Famille, du Développement social et de la Solidarité nationale pour 167,06% et le ministère de l'Information, de la Coopération panafricaine et des NTIC pour 111,81%.

#### 4) Dépenses communes hors dotations

Les dépenses communes s'élèvent à 208,71 milliards de FCFA en 2008. Elles représentent 24,91% des dépenses ordinaires hors dette publique d'un montant de 837,59 milliards de FCFA.

Leur évolution de 2006 à 2008 est indiquée au tableau n°41 ci-dessous.

**Tableau n°41 : Dépenses communes hors dotations de 2006 à 2008**

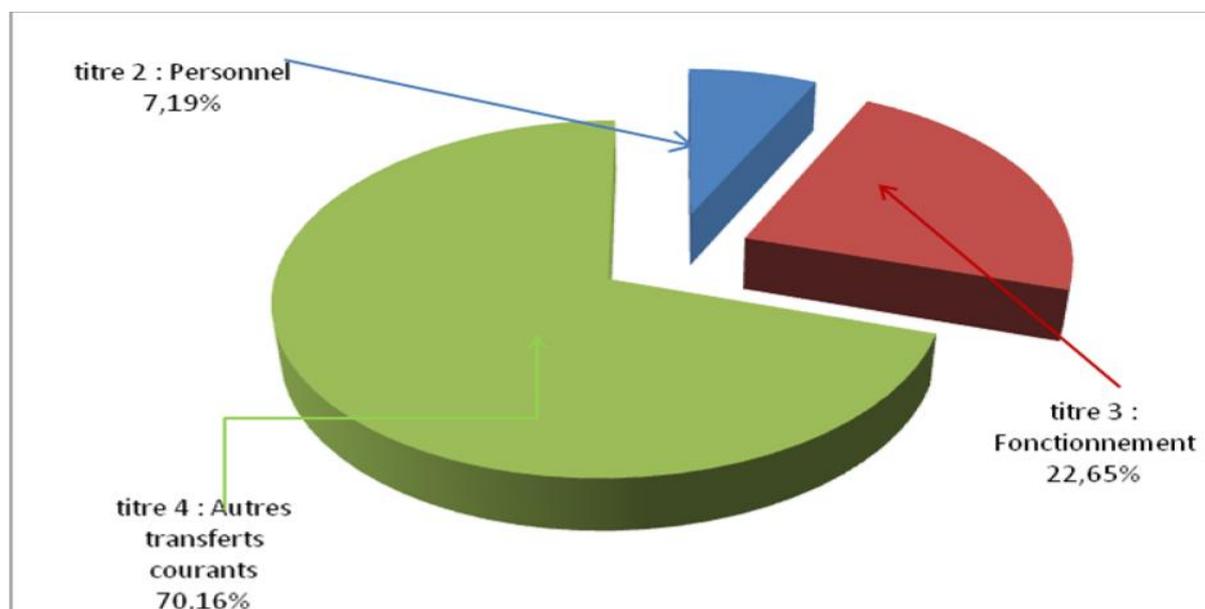
*En milliards de FCFA*

Dépenses communes	2006		2007		2008		Evolution dépenses 08/07 (%)	Part dépenses 2008 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Titre 2 : Personnel	8,06	20,38	31,64	15,65	46,88	15,01	-4,10	7,19
Titre 3 : Fonctionnement	42,80	40,87	31,22	66,28	49,99	47,27	-28,68	22,65
Titre 4 : Autres transferts courants	62,41	143,77	66,86	148,96	157,73	146,43	-1,70	70,16
<b>Total</b>	<b>113,27</b>	<b>205,02</b>	<b>129,72</b>	<b>230,89</b>	<b>254,60</b>	<b>208,71</b>	<b>-9,61</b>	<b>100</b>

Les dépenses communes, qui avaient évolué à la hausse entre 2006 et 2007, ont connu une baisse en 2008 pour un montant de 22,18 milliards de FCFA.

L'illustration des parts respectives des différents postes de dépenses communes en 2008 figure au graphique n°18 ci-après.

**Graphique n°18 : Répartition des dépenses communes hors dotations en 2008**



## C2- Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement des moyens des services ont été réalisées pour un montant de 280,62 milliards de FCFA.

Le tableau n°42 ci-après retrace la situation des dépenses d'investissement des moyens des services en 2008.

**Tableau n°42 : Dépenses d'investissement des moyens des services en 2008**

*En FCFA*

Moyens des services	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Action administrative générale	38 557 719 106	29 432 247 300	76,33	10,49
Action économique	251 345 076 786	171 992 055 239	68,43	61,29
Action culturelle et sociale	95 785 593 281	79 200 329 742	82,69	28,22
<b>Total</b>	<b>385 688 389 173</b>	<b>280 624 632 281</b>	<b>72,76</b>	<b>100</b>

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement des moyens des services s'établit à 72,76%. Ces dépenses représentent 90,33% des dépenses d'investissement de 2008 d'un montant de 310,66 milliards de FCFA.

Elles ont été exécutées essentiellement en faveur de l'Action économique pour 61,29% et de l'Action culturelle et sociale pour 28,22%.

### 1) Action administrative générale

D'un montant de 29,43 milliards de FCFA, les dépenses d'investissement de l'Action administrative générale concernent les ministères figurant au tableau n°43 ci-après.

**Tableau n°43 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action administrative générale de 2006 à 2008**

*En milliards de FCFA*

Sections	2006		2007		2008		Taux d'exécution (%)	Evolution 08/07 (%)	Part (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
Primature	6,82	4,11	18,06	13,84	7,20	7,07	98,19	-48,92	24,02
M. Affaires. Etrangères	5,6	3,99	5,83	1,1	7,70	0,80	10,39	-27,27	2,72
M. Forces armées	22,1	19,99	29,86	28,62	11,70	9,87	84,36	-65,51	33,54
M. Intérieur	26	27,92	7,66	8,34	8,74	6,57	75,17	-21,22	22,32
M. Justice	6,93	5,49	5,78	4,77	1,23	2,80	227,64	-41,30	9,51
M. Fonction publique	2,75	1,94	0,69	0,43	0,40	0,42	105,00	-2,33	1,43
M. Relation avec les Institu.	0,05	0,02	0	0	0,00	0,00	Na	Na	Na
M. Coopérat. décent Plan . regionale	0,37	0,35	0,27	0,24	0,00	0,00	Na	-100,00	Na
M. Sénégalais Extérieur	0	0	0,18	0,11	1,59	1,91	120,13	1636,36	6,49
<b>Total</b>	<b>70,62</b>	<b>63,81</b>	<b>68,33</b>	<b>57,45</b>	<b>38,55</b>	<b>29,43</b>	<b>76,34</b>	<b>-48,77</b>	<b>100</b>

Le montant des dépenses d'investissement des ministères en charge de l'Action administrative a connu une baisse de 28,02 milliards de FCFA par rapport à 2007. La baisse concerne l'ensemble des ministères, à l'exception du ministère des Sénégalais de l'Extérieur qui a enregistré une augmentation de 1,80 milliard de FCFA.

Hormis ce ministère, dont les crédits ont augmenté plus de 17 fois par rapport à la gestion précédente, le taux d'évolution des dépenses est partout négatif et s'établit globalement à -48,77%.

Les dépenses d'investissement des ministères de l'Action administrative ont été exécutées à 76,34%, taux inférieur à celui de 2007 qui était de 84,08%.

Les contreperformances concernent principalement le ministère des Forces armées avec une baisse de 18,7 milliards de FCFA, soit un taux de -65,51%, la Primature avec une baisse de 6,77 milliards de FCFA, soit un taux de -48,92% et le ministère de la Justice avec une baisse de 1,97 milliard de FCFA, soit un taux de -41,30%.

La plus grosse part de ces dépenses revient au ministère des Forces armées pour 33,54%. Suivent la Primature pour 24,02% et le ministère de l'Intérieur pour 22,32%.

## 2) Action économique

En 2008, les investissements destinés à l'Action économique s'élèvent à un montant de 171,99 milliards de FCFA contre 208,25 milliards de FCFA en 2007. L'évolution de ces dépenses entre 2006 et 2008 est indiquée au tableau n°44 ci-après.

**Tableau n°44 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action économique de 2006 à 2008**

*En milliards de FCFA*

Sections	2006		2007		2008		Taux d'exécution (%)	Evolution 08/07 (%)	Part (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
M. Economie maritime	5,53	5,08	9,36	6,19	6,50	8,53	131,23	37,80	4,96
M. Equipement et Transport	40,85	39,39	61,34	29,35	74,01	49,46	66,83	68,52	28,76
M. Agriculture et Hydrau.	39,71	32,03	44,11	35,07	56,00	35,61	63,59	1,54	20,70
M. Economie et des Finances	36,91	27,33	37,45	31,08	27,91	25,81	92,48	-16,96	15,01
M. Artisanat et I.	1,54	0,56	2,03	1,64	6,14	3,35	54,56	104,27	1,95
M. Commerce	0,2	0,03	2,97	0,68	2,51	2,54	101,20	273,53	1,48
M. Urbanisme et Aménag. Terr	4,79	1,77	42,79	32,14	64,71	36,95	57,10	14,97	21,48
M. Mines, Energie	6,37	6,04	78,24	71,55	11,37	9,29	81,71	-87,02	5,40
M. Habitat	78,43	57,36	13,11	0,04			Na	Na	0,00
M. Amén. Territ. et Coop. déc.					2,19	0,09	4,11	Na	0,05
M. Tourisme	2,42	0,71	2,33	0,51	0,00	0,36	-	-29,41	0,21
<b>Total</b>	<b>216,75</b>	<b>170,3</b>	<b>293,73</b>	<b>208,25</b>	<b>251,34</b>	<b>171,99</b>	<b>68,43</b>	<b>-17,41</b>	<b>100</b>

En 2008, les investissements relatifs à l'Action économique ont connu une baisse de 36,26 milliards de FCFA, soit -17,41%.

Les ministères dont les dépenses d'investissement ont le plus fortement augmenté sont les ministères de l'Équipement et des Transports pour 20,11 milliards de FCFA, soit un taux de 68,52%, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire pour 4,81 milliards de FCFA, soit 14,97% et de l'Économie maritime pour 2,34 milliards de FCFA, soit 37,80%.

En revanche, les ministères dont les dépenses ont le plus fortement baissé sont le ministère des Mines et de l'Énergie pour 62,26 milliards de FCFA, soit un taux de -87,02% et le ministère de l'Économie et des Finances pour 5,27 milliards de FCFA, soit -16,96%.

Les parts les plus importantes de ces dépenses concernent le ministère de l'Équipement et des Transports avec 28,76%, le ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire avec 21,48% et le ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique avec 20,70%.

### 3) Action culturelle et sociale

Les dépenses d'investissement des ministères de l'Action culturelle et sociale ont été réalisées pour un montant total de 79,20 milliards de FCFA en 2008. L'évolution et la répartition de ces dépenses durant les trois dernières années figurent au tableau n°45 ci-dessous.

**Tableau n°45 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale de 2006 à 2008**

*En milliards de FCFA*

Sections	2006		2007		2008		Taux d'exécution (%)	Evolution 08/07 (%)	Part (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
M. Education	19,21	16,89	34,06	19,05	28,41	20,45	71,98	7,35	25,82
M. Recherche	0,90	0,32	1,14	0,46	0,29	0,41	141,38	-10,87	0,52
M. Sport	1,53	0,82	2,04	1,87	0,93	0,65	69,89	-65,24	0,82
M. Culture	1,52	0,75	0,81	0,79	4,25	4,13	97,18	422,78	5,21
M. Santé et Prévention	15,05	13,72	15,59	12,23	7,10	7,47	105,21	-38,92	9,43
M. Jeunesse	2,42	1,82	1,93	1,70	0,79	0,79	100,00	-53,53	1,00
M. Envir et Protec. Nature	9,49	6,93	8,47	8,95	6,01	5,42	90,18	-39,44	6,84
M. Solidarité nationale	0,35	0,00	2,78	2,80	0,00	0,00	Na	-100,00	0,00
M. Fem. Famille et Dev soc.	4,67	2,83	3,84	3,36	13,24	12,54	94,71	273,21	15,83
M. Enseig. tech et Form. prof	1,99	0,64	3,60	1,00	1,12	1,76	157,14	76,00	2,22
M. Plan et Dev durable	1,21	0,77	0,13	0,00	0,00	0,00	Na	Na	0,00
M. Elevage	4,69	2,08	4,80	4,21	2,38	2,94	123,53	-30,17	3,71
M. Info, Coop panaf	2,06	1,53	4,36	2,84	7,83	5,90	75,35	107,75	7,45
M. PME et Micro finances	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
M. Col. locales et Décentralisation	0,02	0,00	14,57	13,32	15,05	12,87	85,51	-3,38	16,25
M. Poste et Télécom.	0,14	0,03	0,16	0,11				-100,00	0,00
M. Nepad, Intégr. éco. Polit bon. Gouv.	0,10	0,06	0,12	0,10	0,00	0,02		-80,00	0,03

M. Prévention Hygiène pub Ass.	6,91	6,11			0,00	0,02		Na	0,03
M. Cadre de Vie et Loisirs	0,10	0,00	2,85	2,00				-100,00	0,00
M. Hydraulique	3,54	2,03	0,55	0,01	0,00	0,12		1100,00	0,15
M. Artisanat	0,65	0,63	0,10	0,09	0,00	0,12		33,33	0,15
M. Réseau hydr. Cours d'Eau Bassin	1,15	0,82	9,09	3,30	5,47	2,92	53,38	-11,52	3,69
M. Transports terr. et aériens			3,05	4,02	1,00	0,00	0,00	-100,00	0,00
M. Ens. Second. Univers. et CUR					1,92	0,68	35,42	Na	0,86
<b>Total</b>	<b>77,70</b>	<b>58,78</b>	<b>114,04</b>	<b>82,21</b>	<b>95,79</b>	<b>79,20</b>	<b>82,68</b>	<b>-3,66</b>	<b>100</b>

Les dépenses d'investissement des ministères de l'Action culturelle et sociale ont baissé de 3,01 milliards de FCFA par rapport à 2007, ce qui représente un taux de régression de 3,66%.

Ces dépenses ont été exécutées à 82,68%, taux supérieur à celui de 2007 qui était de 72,09%. Le ministère de la Famille et du Développement social pour 9,18 milliards de FCFA, soit 273,21%, le ministère de la Culture pour 3,34 milliards de FCFA, soit 422,78% et le ministère de l'Information et de la Coopération panafricaine pour 3,06 milliards de FCFA, soit 107,75%, sont les ministères dont les dépenses ont le plus fortement augmenté.

En revanche, les ministères dont les dépenses ont le plus fortement baissé sont le ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature avec 3,53 milliards de FCFA, soit -39,44%, de l'Elevage avec 1,27 milliard de FCFA, soit -30,17% et des Sports avec 1,22 milliard de FCFA, soit -65,24%.

Les parts les plus importantes concernent le ministère de l'Education avec 25,82%, le ministère des Collectivités locales et de la Décentralisation avec 16,25% et le ministère de la Famille et du Développement social avec 15,83%.

### **C3- Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement des moyens des services**

Les dépenses courantes et les dépenses d'investissement exécutées par les ministères se répartissent, par action, comme illustré au tableau n° 46 ci-dessous.

**Tableau n°46 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement en 2008**

*En milliards de FCFA*

Actions	Dépenses courantes (A)	Dépenses d'investissement (B)	Total	Part dans le total (A) ou (B) (%)	
				Courantes	Investissements
Action administrative générale	184,53	29,43	213,96	22,03	10,49
Action économique	50,09	171,99	222,08	5,98	61,29
Action culturelle et sociale	394,26	79,2	473,46	47,07	28,22
Dépenses communes	208,71	0	208,71	24,92	-
<b>Total</b>	<b>837,59</b>	<b>280,62</b>	<b>1118,21</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

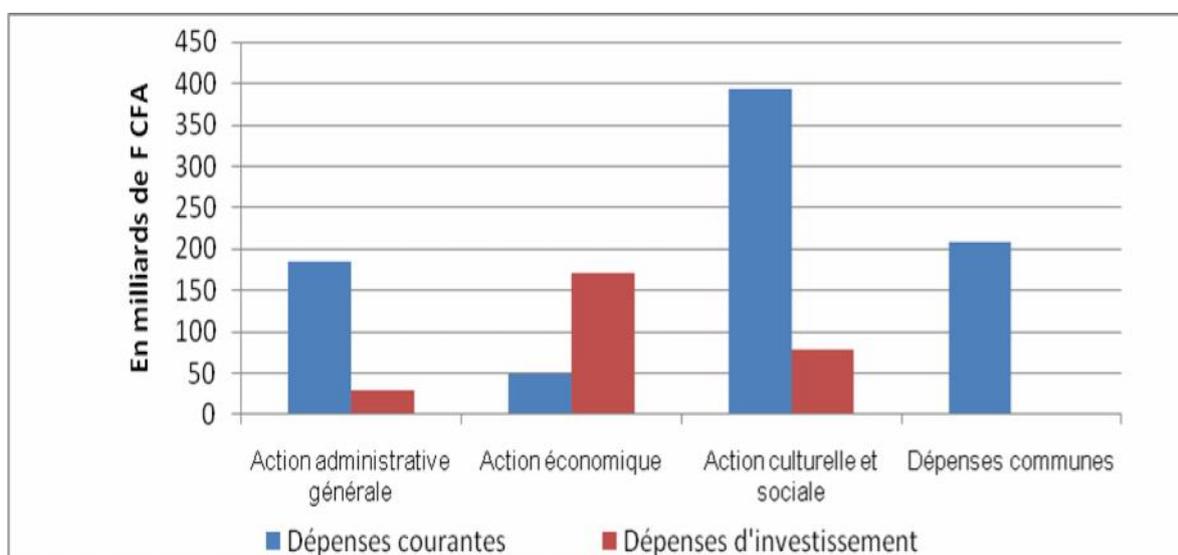
Du tableau ci-dessus, il ressort que les dépenses des moyens des services s'élèvent au montant de 1118,21 milliards de FCFA dont 837,59 milliards de FCFA pour les dépenses courantes et 280,62 milliards de FCFA pour les dépenses d'investissement.

Les ministères poursuivant une mission culturelle et sociale réalisent la part la plus importante des dépenses courantes, soit 47,07%. Globalement, ces ministères totalisent également le montant le plus élevé des dépenses courantes et d'investissements agrégées, soit 473,46 milliards de FCFA.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, ce sont les ministères dont la mission est relative à l'Action économique qui en réalisent la part la plus importante, soit 61,23%.

La comparaison entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement par action est illustrée par le graphique n°19 ci-après.

**Graphique n°19 : Comparaison des dépenses courantes et d'investissement des moyens de services en 2008**



### 2.2.2 - Les dépenses effectives sur ressources externes

Les prévisions de dépenses sur ressources externes sont arrêtées par la LFR au montant de 226 milliards de FCFA. Elles ont été exécutées à 224,16 milliards de FCFA.

La répartition de ces dépenses par secteur est indiquée au tableau n°47 ci-dessous.

**Tableau n°47 : Prévisions et réalisations des tirages en 2008**

<i>En FCFA</i>				
Secteurs	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution (%)
Primaire	59 630 000 000	61 788 843 432	- 2 158 843 432	103,62
Secondaire	35 565 000 000	17 430 363 276	18 134 636 724	49,01
Tertiaire	75 522 000 000	68 869 616 075	6 652 383 925	91,19
Quatenaire	55 283 000 000	76 070 932 015	- 20 787 932 015	137,60
<b>Total</b>	<b>226 000 000 000</b>	<b>224 159 754 798</b>	<b>1 840 245 202</b>	<b>99,19</b>

L'exécution des investissements sur ressources extérieures laisse apparaître des tirages non effectués pour un montant de 1,84 milliard de FCFA. Le taux d'exécution global est de 99,19%.

Le secteur quaternaire réalise le taux d'exécution le plus important avec 137,60%. Il est suivi du secteur primaire qui réalise 103,62%.

### 2.2.2.1- Dépenses par secteur d'activité

La répartition des investissements en emprunts et subventions est illustrée par le tableau n°48 ci-après.

**Tableau n°48 : Dépenses sur ressources externes par secteur d'activité en 2008**

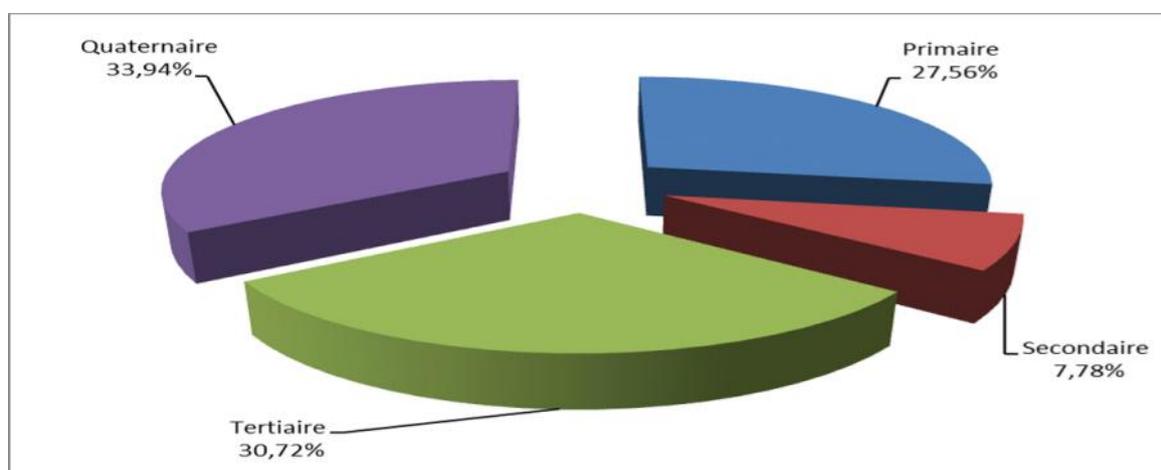
				<i>En FCFA</i>
Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Primaire	29 646 513 375	32 142 330 057	61 788 843 432	27,56
Secondaire	10 585 827 874	6 844 535 402	17 430 363 276	7,78
Tertiaire	54 780 755 999	14 088 860 076	68 869 616 075	30,72
Quaternaire	32 209 782 955	43 861 149 060	76 070 932 015	33,94
<b>Total</b>	<b>127 222 880 203</b>	<b>96 936 874 595</b>	<b>224 159 754 798</b>	<b>100</b>

Les dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant de 224,16 milliards de FCFA se répartissent en dépenses sur emprunts pour un montant de 127,22 milliards de FCFA et sur subventions pour 96,94 milliards de FCFA.

Le secteur quaternaire en a mobilisé la plus grande part avec 33,94%. Il est suivi du secteur tertiaire qui a bénéficié de 30,72% des dépenses et du secteur primaire qui totalise 27,56% des dépenses. Le secteur secondaire réalise la part la plus faible avec 7,78%.

Le graphique n°20 qui suit illustre cette répartition.

**Graphique n°20 : Répartition des dépenses sur ressources externes par secteur d'activité en 2008**



Les investissements sur ressources externes concernent tous les secteurs.

### A - Secteur primaire

Le secteur primaire a réalisé des dépenses d'un montant de 61,79 milliards de FCFA, soit 27,56% du total des dépenses d'investissements sur ressources externes.

La répartition par activité sous sectorielle figure au tableau n°49 ci-dessous.

**Tableau n°49 : Dépenses par activité du secteur primaire en 2008**

Sous-secteurs	Emprunts	Subventions	Total	En FCFA
				Part (%)
Agriculture	13 514 421 698	2 892 999 500	16 407 421 198	26,55
Elevage	1 339 510 487	5 183 423 111	6 522 933 598	10,56
Eaux & forêts	606 368 102	9 015 412 437	9 621 780 539	15,57
Pêche	439 620 000	148 014 159	587 634 159	0,95
Hydraulique rurale et agricole	8 848 594 303	6 128 000 305	14 976 594 608	24,24
Etudes & recherche primaire	-	709 328 000	709 328 000	1,15
Appui-renf et a.t. primaire	4 897 998 785	8 065 152 545	12 963 151 330	20,98
<b>Total secteur primaire</b>	<b>29 646 513 375</b>	<b>32 142 330 057</b>	<b>61 788 843 432</b>	<b>100</b>

Avec une part de 26,55%, l'agriculture est le premier sous-secteur bénéficiaire des dépenses sur ressources externes du secteur primaire. Elle est suivie par le sous secteur « hydraulique rurale et agricole » pour 24,24% des dépenses totales.

La part la plus faible concerne les dépenses du sous secteur de la pêche avec 0,95%.

Les tirages sur emprunts représentent 47,98% des dépenses sur ressources extérieures du secteur primaires contre 52,02% pour les subventions.

### B - Secteur secondaire

Les dépenses du secteur secondaire s'élèvent à un montant total de 17,43 milliards de FCFA, soit 7,78% des dépenses d'investissement sur financements extérieurs.

La répartition des dépenses entre les différents sous-secteurs du secteur secondaire figure au tableau n°50 ci-dessous.

**Tableau n°50 : Dépenses par activité du secteur secondaire en 2008**

Sous-secteurs	Emprunts	Subventions	Total	En FCFA
				Part (%)
Mines	343 363 565	1 646 576 138	1 989 939 703	11,42
Industries	-	207 725 018	207 725 018	1,19
Energies classiques/renouvelables	8 022 731 506	529 847 909	8 552 579 415	49,07
Appui-renf et a.t. secondaire	2 219 732 803	4 460 386 337	6 680 119 140	38,32
<b>Total secteur secondaire</b>	<b>10 585 827 874</b>	<b>6 844 535 402</b>	<b>17 430 363 276</b>	<b>100</b>

Les dépenses sur ressources externes des investissements du secteur secondaire ont concerné essentiellement deux activités sous sectorielles à savoir les énergies classiques et renouvelables pour 8,55 milliards de FCFA, soit 49,07%, et l'appui-renforcement et assistance technique au secondaire pour 6,68 milliards de FCFA, soit 38,32%.

Sur le montant total de 17,43 milliards de FCFA de ressources externes qui ont financé le secteur, les tirages sur emprunts représentent 60,70% contre 39,30% de subventions.

### **C - Secteur tertiaire**

Les dépenses du secteur tertiaire sont d'un montant de 68,87 milliards de FCFA, soit 30,72% du total des dépenses d'investissement sur ressources externes.

Le tableau n°51 ci-dessous présente la répartition des dépenses entre les différents sous-secteurs du secteur tertiaire.

**Tableau n°51 : Dépenses par activité du secteur tertiaire en 2008**

<i>En FCFA</i>				
<b>Sous-secteurs</b>	<b>Emprunts</b>	<b>Subventions</b>	<b>Total</b>	<b>Part (%)</b>
Commerce	-	3 794 173 880	3 794 173 880	5,51
Tourisme	-	177 383 342	177 383 342	0,26
Transports routiers	39 780 755 999	10 117 302 854	49 898 058 853	72,45
Postes et télécom – information	15 000 000 000	0	15 000 000 000	21,78
<b>Total secteur tertiaire</b>	<b>54 780 755 999</b>	<b>14 088 860 076</b>	<b>68 869 616 075</b>	<b>100</b>

Les investissements du secteur tertiaire sont financés par des emprunts à 79,54% contre 20,46% de subventions.

Ces investissements ont été destinés essentiellement aux transports routiers pour 49,90 milliards de FCFA, soit 72,45%, et aux postes et télécommunications pour 15 milliards de FCFA, soit 21,78%. La part la plus faible dans les dépenses du secteur est celle du sous secteur tourisme avec 0,18 milliard de FCFA, soit 0,26% du total de ces dépenses.

### **D - Secteur quaternaire**

Les dépenses d'investissement sur ressources externes du secteur quaternaire s'élèvent à 76,07 milliards de FCFA, soit 33,94% des dépenses.

Le tableau n°52 ci-dessous présente la répartition des dépenses entre les différents sous-secteurs du secteur quaternaire.

**Tableau n°52 : Dépenses par activité du secteur quaternaire en 2008***En FCFA*

Sous-secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Hydraulique urbaine-assainissement	11 186 705 830	5 439 678 622	16 626 384 452	21,86
Culture-jeunesse et sport	0	803 415 685	803 415 685	1,06
Habitat & urbanisme	2 582 141 559	1 368 003 364	3 950 144 923	5,19
Santé & nutrition	13 187 751 418	17 222 142 913	30 409 894 331	39,98
Education & formation	4 263 063 448	10 980 796 320	15 243 859 768	20,04
Développement social	-	611 249 394	611 249 394	0,80
Equipements administratifs	-	1 778 619 634	1 778 619 634	2,34
Appui-renf et a.t. quaternaire	990 120 700	5 657 243 129	6 647 363 829	8,74
<b>Total secteur quaternaire</b>	<b>32 209 782 955</b>	<b>43 861 149 061</b>	<b>76 070 932 016</b>	<b>100</b>

Le sous secteur santé et nutrition a réalisé la part la plus importante des dépenses du secteur pour un montant de 30,41 milliards de FCFA représentant 39,98%. Suit celui de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement dont les dépenses s'élèvent à 16,63 milliards de FCFA, soit 21,86% des dépenses du secteur, puis le sous secteur éducation et formation qui a réalisé des dépenses d'un montant de 15,24 milliards de FCFA, soit 20,04%.

Ces trois sous-secteurs totalisent 81,88% des dépenses du secteur quaternaire.

### 2.2.2.2 - Dépenses par bailleur

Les dépenses d'investissement sur financements accordés par les partenaires bilatéraux et multilatéraux figurent au tableau n°53 ci-dessous.

**Tableau n°53 : Dépenses d'investissement par bailleur en 2008***En FCFA*

Bailleurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
ACBF	-	180 000 000	180 000 000	0,08
ACDI	-	6 477 916 300	6 477 916 300	2,89
AID	29 424 710 549	447 077 271	29 871 787 820	13,33
BDEA	2 453 094 800	62 328 000	2 515 422 800	1,12
BEI	787 150 000	-	787 150 000	0,35
BELG	-	3 727 465 971	3 727 465 971	1,66
BID	16 909 295 708	-	16 909 295 708	7,54
BOAD	5 353 345 368	-	5 353 345 368	2,39
CFD	-	3 122 160 344	3 122 160 344	1,39
CHINE	20 848 286 963	262 500 000	21 110 786 963	9,42
ESPA	174 700 000	-	174 700 000	0,08
FAD	26 799 044 390	415 674 600	27 214 718 990	12,14
FED	-	41 272 750 298	41 272 750 298	18,41
FEM	-	808 104 207	808 104 207	0,36
FIDA	3 538 180 095	-	3 538 180 095	1,58
FKDEA	13 343 746 606	-	13 343 746 606	5,95
FNUA	-	505 781 826	505 781 826	0,23

FSAU	3 581 559 556	-	3 581 559 556	1,60
GTZ	-	1 785 490 055	1 785 490 055	0,80
INDE	264 920 000	-	264 920 000	0,12
JAPN	1 782 190 000	7 029 000 000	8 811 190 000	3,93
KFW	-	3 607 786 045	3 607 786 045	1,61
LUXE	-	2 838 777 893	2 838 777 893	1,27
OPEP	1 962 656 168	-	1 962 656 168	0,88
PNUD	-	1 501 345 988	1 501 345 988	0,67
USAID	-	22 892 715 797	22 892 715 797	10,21
<b>TOTAL</b>	<b>127 222 880 203</b>	<b>96 936 874 595</b>	<b>224 159 754 798</b>	<b>100</b>

Au total, en 2008, vingt-six partenaires financiers ont contribué à la réalisation des dépenses d'investissements sur ressources externes du budget de l'Etat pour un montant total de 224,16 milliards de FCFA.

Ce montant est réparti en emprunts pour 127,22 milliards de FCFA et en subventions pour 96,94 milliards de FCFA.

Cinq (5) bailleurs (FED, AID, FAD, USAID et CHINE) ont assuré 63,51% des financements pour un montant global de 142,35 milliards de FCFA.

Le FED, qui est le premier partenaire par ordre d'importance des financements en 2008, a contribué pour un montant de 41,27 milliards de FCFA constitués exclusivement de subventions. Sa contribution représente 18,41% du total des financements.

### 2.2.2.3 – Récapitulation générale des dépenses en capital de 2005 à 2008

En 2008, les dépenses en capital du budget général financées sur ressources internes et sur ressources externes s'élèvent à un montant de 534,82 milliards de FCFA dont 310,66 milliards de FCFA sur ressources internes et 224,16 milliards de FCFA sur ressources externes.

Le tableau n°54 ci-dessous présente l'évolution des dépenses en capital, toutes sources confondues, sur les quatre dernières gestions.

**Tableau n°54 : Evolution des dépenses d'investissement de 2005 à 2008**

Nature des crédits	2005	2006	2007	2008	Evolution (%)		
					06/05	07/06	08/07
					Crédits de paiement	285,88	337,61
Tirages	154,56	110,57	140,94	224,16	-28,46	27,47	59,05
<b>Total</b>	<b>440,44</b>	<b>448,18</b>	<b>549,72</b>	<b>534,82</b>	<b>1,76</b>	<b>22,66</b>	<b>-2,71</b>

Après avoir augmenté sur toute la période 2005-2007, le volume total des dépenses d'investissement a baissé de 2,71% en 2008, soit 14,90 milliards de FCFA par rapport à la

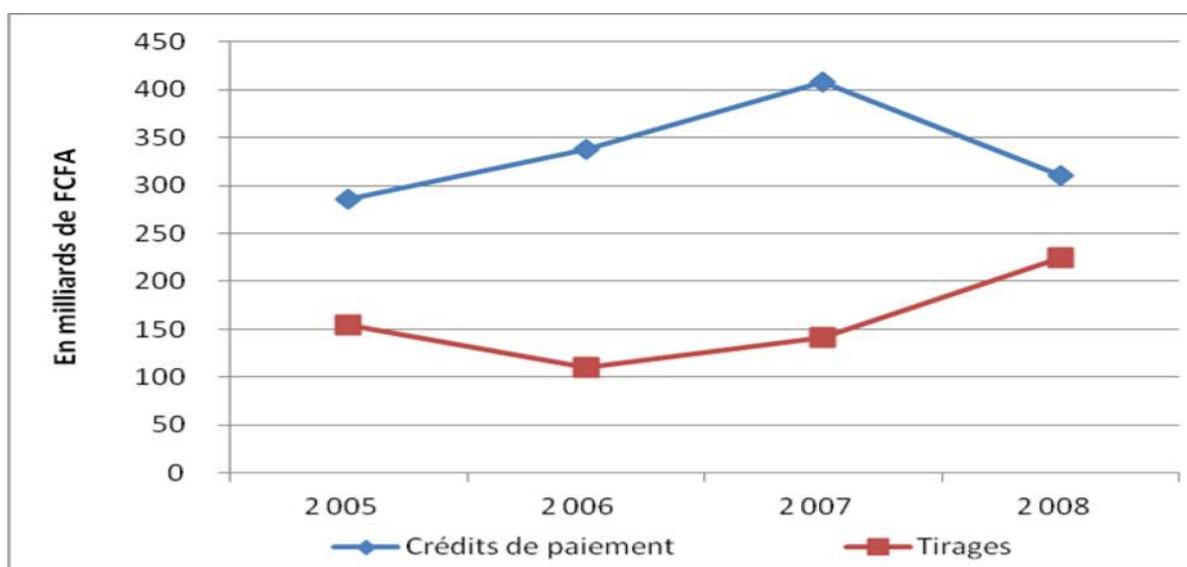
gestion précédente. Cette baisse globale est essentiellement imputable aux dépenses d'investissement sur ressources internes.

Les dépenses d'investissement sur ressources externes ont progressé de 59,05% confirmant ainsi la hausse constatée en 2007.

En 2008, les dépenses d'investissement sur ressources externes représentent 41,91% des investissements, les dépenses sur ressources internes 58,09%.

Les dépenses d'investissements sur ressources internes et sur ressources externes ont évolué sur la période 2005-2008 comme illustré par le graphique n°21 ci-après.

**Graphique n°21 : Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2005 à 2008**



Les dépenses d'investissement sur ressources internes augmentent en 2006 et en 2007 et connaissent une baisse 24% en 2008.

Après une baisse en 2006, les dépenses sur ressources externes sont en hausse en 2007 et en 2008.

## CHAPITRE II – OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

En 2008, les opérations monétaires sont retracées dans le budget général. Le compte spécial du Trésor y relatif n'a, par conséquent, enregistré aucune opération.

Le compte de garanties et d'avalis n'a également pas enregistré d'opération.

En ce qui concerne les comptes d'avances, seul le compte « avances à un an aux particuliers » a enregistré des opérations.

Compte tenu de la subvention attendue du budget général d'un montant de 9,5 milliards de FCFA, les prévisions de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor (CST) s'équilibrent à 61,3 milliards de FCFA selon la LFI.

La loi de finances rectificative (LFR) n'a pas modifié ces prévisions.

### 1. Ressources des comptes spéciaux du Trésor

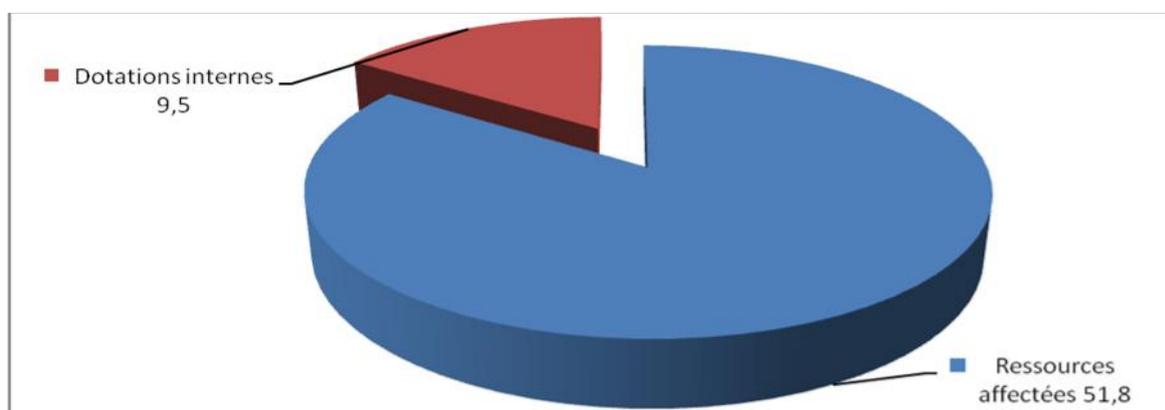
Les ressources des CST comprennent des ressources affectées pour un montant de 51,8 milliards de FCFA et une dotation du budget général pour un montant de 9,5 milliards de FCFA.

La Cour relève que le montant de 73 285 000 000 FCFA attribué au total des prévisions des CST, au tableau n°8 de la page 15 du PLR est erroné. Le bon montant est 61 285 000 000 FCFA, conformément à l'annexe 2 (CST) de la LFI, au tableau n°1 de la page 6 du PLR et à l'annexe 3 du PLR. L'erreur provient du montant des prévisions attribué aux comptes d'avances qui est de 1 200 000 000 FCFA et non 13 200 000 000 FCFA.

*En réponse à la demande de la Cour, le MEF s'engage à rectifier le montant des prévisions des comptes d'avances et, par conséquent, le montant total des prévisions des CST au tableau n° 8 de la page 15 dans la nouvelle version du PLR.*

La structure des recettes prévisionnelles des CST est illustrée par le graphique n°22 ci-après.

**Graphique n°22 : Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2008**



A l'exécution, les recettes des CST s'établissent à 61,97 milliards de FCFA.

Le tableau n°55 suivant permet de faire une comparaison des prévisions et des réalisations de ces recettes, par catégories de comptes.

**Tableau n°55 : Prévisions et réalisations de recettes des CST en 2008**

*En milliards de FCFA*

Catégories de comptes	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Part (%) dans les réalisations
Comptes d'affectation spéciale	42,41	51,53	121,50	83,15
Comptes de commerce	0,18	0,04	22,22	0,06
Comptes d'opérations monétaires	0,80	0,00	-	-
Comptes de prêts	13,20	3,15	23,86	5,08
Comptes d'avances	1,20	7,25	604,17	11,70
Comptes de garantie et d'aval	3,50	0,00	-	-
<b>Total</b>	<b>61,29</b>	<b>61,97</b>	<b>101,11</b>	<b>100</b>

Prévues pour un montant de 61,29 milliards de FCFA, les recettes ont été exécutées à 61,97 milliards de FCFA. Elles dégagent ainsi une plus-value de 0,68 milliard de FCFA, soit un taux d'exécution de 101,11%.

Cette performance globale est principalement portée par les recettes des comptes d'avances et des comptes d'affectation spéciale dont les taux de réalisation respectifs sont de 604,17% et de 121,5%. Ces deux catégories de comptes qui totalisent 94,85% des recettes des CST enregistrent respectivement des plus-values de 6,05 et 9,12 milliards de FCFA.

Cet écart entre les prévisions et les réalisations des comptes d'avances est surprenant puisque les réalisations ne sont que des remboursements de précédentes avances dont le nombre et le montant sont connus. C'est pourquoi, la prévision peut être faite avec plus de précision sur ces comptes spéciaux.

En conséquence, le MEF devrait conformer les prévisions de recettes des comptes d'avances aux montants des avances arrivées à échéance.

Les comptes de prêts, exécutés à hauteur de 23,86%, enregistrent une moins-value de recettes de 10,05 milliards de FCFA.

Pour rappel, aucune recette n'a été enregistrée aux comptes d'opérations monétaires et aux comptes de garantie et d'aval.

En définitive, après exécution, les recettes des CST sont constituées exclusivement de ressources affectées car les dotations du budget général d'un montant de 9,5 milliards de FCFA n'ont pas été ordonnancées.

L'exécution des comptes spéciaux du Trésor a généré des plus-values de recettes dont la répartition figure au tableau n°56 ci-après.

**Tableau n°56 : Répartition des plus-values de recettes des CST en 2008**

*En milliards de FCFA*

Intitulés	Prévisions (1)	Réalizations (2)	Plus-values recettes	Part (%)
			(3) = (2) – (1)	
Fonds national de Retraite	41,00	50,46	9,46	56,95
Avances 1 an à divers agents publics	0,10	7,25	7,15	43,05
<b>Total</b>	<b>41,10</b>	<b>57,71</b>	<b>16,61</b>	<b>100</b>

Les plus-values de recettes des CST, d'un montant de 16,61 milliards de FCFA, sont générées par un compte d'affectation spéciale, le Fonds national de Retraite, et un compte d'avances, le compte « avances à un an accordées à divers agents publics ».

En effet, sur des prévisions de recettes établies à 41,1 milliards de FCFA pour le Fonds national de Retraite et à 0,1 milliard de FCFA pour les avances à un an aux particuliers, les recouvrements enregistrés à ces comptes sont respectivement de 50,46 et 7,25 milliards de FCFA.

## 2. Charges des comptes spéciaux du Trésor

A l'exécution, les dépenses des CST s'établissent à 56,22 milliards de FCFA.

Le tableau n°57 suivant permet de faire une comparaison des prévisions et des réalisations de ces dépenses, par catégories de comptes.

**Tableau n°57 : Comparaison des prévisions et des réalisations des dépenses des CST en 2008**

*En milliards de FCFA*

Catégories de comptes	Dépenses			Part (%)
	Prévisions	Réalizations	Taux d'exécution (%)	
Comptes d'affectation spéciale	42,41	47,49	111,98	84,46
Comptes de commerce	0,18	0,04	22,22	0,07
Comptes d'opérations monétaires	0,80	0,00	Na	Na
Comptes de prêts	13,20	0,98	7,42	1,74
Comptes d'avances	1,20	7,72	643,33	13,73
Comptes de garantie et d'aval	3,50	0,00	Na	Na
<b>Total</b>	<b>61,29</b>	<b>56,22</b>	<b>91,73</b>	<b>100</b>

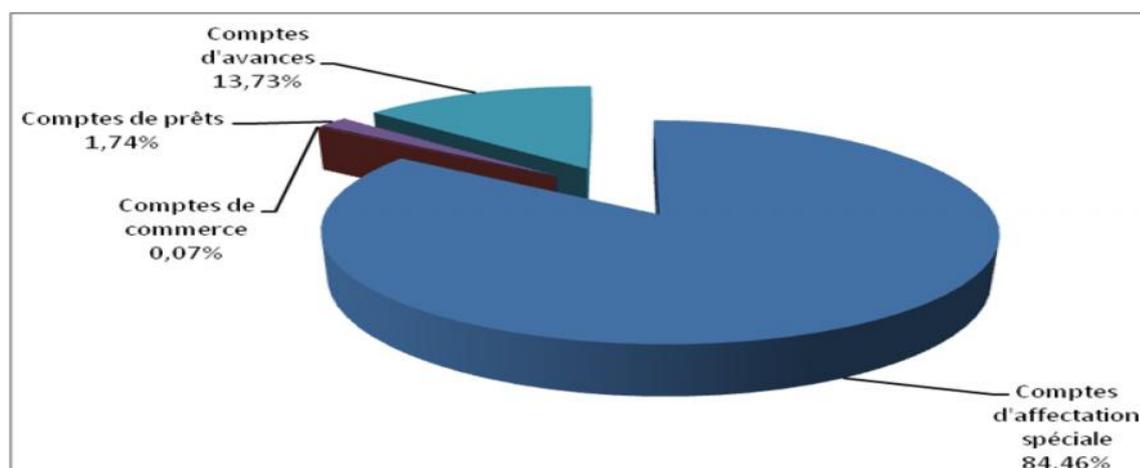
\*Na : non applicable

Avec une prévision de 61,29 milliards de FCFA, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor ont été exécutées à 56,22 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 91,73%.

Les comptes d'affectation spéciale, pour 84,46%, et les comptes d'avances, pour 13,73%, ont contribué essentiellement à la réalisation de ces dépenses.

La répartition des dépenses par catégorie de CST est illustrée au graphique n°23 ci-dessous.

### Graphique n°23 : Structure des charges effectives des CST en 2008



### 3. Solde des comptes spéciaux du Trésor

A l'exécution, les recettes des CST s'établissent à 61,97 milliards de FCFA contre des dépenses de 56,22 milliards de FCFA, soit un solde créditeur de 5,75 milliards de FCFA.

La situation d'exécution des dépenses des CST est retracée au tableau n° 58 ci-après :

**Tableau n°58 : Situation d'exécution des CST en 2008**

*En FCFA*

Catégorie des CST	Recettes	Dépenses	Solde de la gestion
Comptes d'affectation spéciale	51 528 559 710	47 485 263 106	4 043 296 604
Comptes de commerce	35 096 700	36 331 466	- 1 234 766
Comptes de prêt	3 154 971 238	978 337 302	2 176 633 936
Comptes d'avances	7 249 107 328	7 720 378 684	- 471 271 356
Comptes de garanties et d'avals	-	-	-
<b>Total</b>	<b>61 967 734 976</b>	<b>56 220 310 558</b>	<b>5 747 424 418</b>

Le solde créditeur des CST de 5,75 milliards de FCFA est dû essentiellement aux soldes créditeurs de 4,04 milliards de FCFA des comptes d'affectation spéciale et des comptes de prêt pour 2,17 milliards de FCFA.

Les comptes de commerce et les comptes d'avances ont dégagé des soldes négatifs.

L'évolution du solde d'exécution des CST durant les cinq dernières années est indiqué au tableau n°59 ci-dessous.

**Tableau n°59 : Evolution du solde des Comptes spéciaux du Trésor de 2004 à 2008**

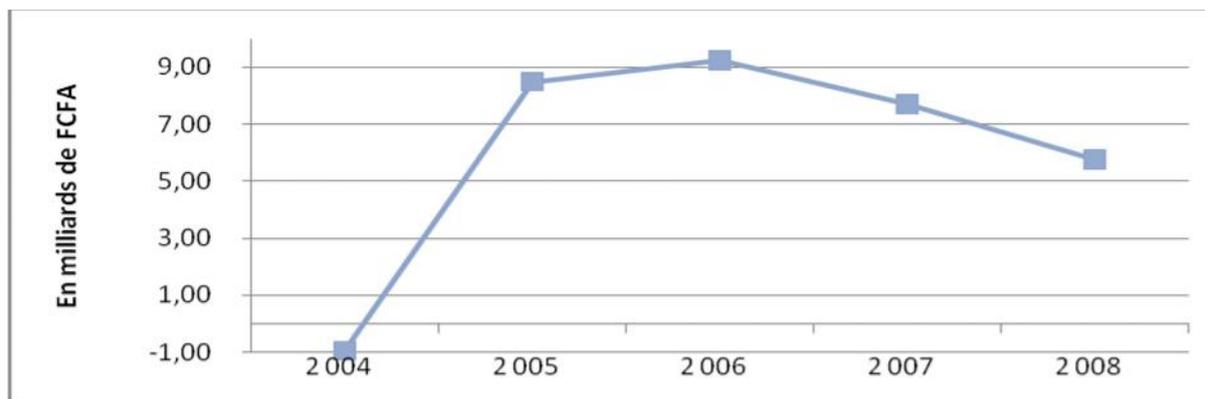
*En milliards de FCFA*

Années	2004	2005	2006	2007	2008
Solde CST	-0,95	8,49	9,25	7,71	5,75

Après avoir été négatif en 2004, le solde des CST a augmenté de 10,2 milliards de FCFA entre 2004 et 2006. Cependant, à partir de 2007, ce solde prend une tendance baissière passant de 7,71 milliards de FCFA à 5,75 milliards de FCFA en 2008.

L'évolution du solde d'exécution des CST est illustrée par le graphique n°24 ci-dessous.

**Graphique n°24 : Evolution des soldes des comptes spéciaux du Trésor de 2004 à 2008**



L'allure de cette courbe montre l'inversion de la tendance à l'augmentation du solde après 2006.

### 3.1. Comptes d'affectation spéciale

Pour des recettes et des dépenses qui s'établissent respectivement à 51,52 milliards de FCFA et 47,48 milliards de FCFA, les comptes d'affectation spéciale ont enregistré un solde créditeur de 4,04 milliards de FCFA contre 7,57 milliards de FCFA en 2007.

Le tableau n°60 montre l'évolution des résultats d'exécution des comptes d'affectation spéciale en 2007 et en 2008.

**Tableau n°60 : Résultats d'exécution des comptes d'affectation spéciale en 2007 et en 2008**

*En milliards de FCFA*

Comptes d'affectation spéciale	Recettes			Dépenses			Solde 2008
	2007	2008	Variation (%)	2007	2008	Variation (%)	
Fonds national de Retraite	48,94	50,46	3,11	41,66	47,06	12,96	3,40
Frais de contrôle des entreprises publiques	0,33	0,06	-81,81	0,22	0,04	-81,81	0,02
Caisse d'encouragement à la pêche	0,51	0,84	64,71	0,43	0,38	-11,63	0,46
Fonds de lutte c/ incendies	0,17	0,16	-5,88	0,08	0,00	-100,00	0,16
<b>Total</b>	<b>49,95</b>	<b>51,52</b>	<b>3,14</b>	<b>42,39</b>	<b>47,48</b>	<b>12,01</b>	<b>4,04</b>

Globalement, les recettes et les dépenses des comptes d'affectation spéciale ont augmenté entre 2007 et 2008.

Les recettes ont connu une hausse de 1,57 milliard de FCFA, soit une progression de 3,14%.

Cependant, les dépenses ont augmenté de 5,08 milliards de FCFA, enregistrant ainsi une progression de 12,01%, environ 4 fois plus importante que celle des recettes.

Par ailleurs, comme pour les gestions antérieures, le Fonds national de Retraite est le principal compte contribuant positivement au solde créditeur des comptes d'affectation spéciale.

### 3.1.1. Le Fonds national de Retraite (FNR)

Pour des prévisions en ressources et en charges de 41 milliards de FCFA, le FNR a connu un niveau de réalisation d'un montant de 50,46 milliards de FCFA en recettes (97,94% des recettes des Comptes d'Affectation spéciale) et de 47,06 milliards de FCFA en dépenses (99,11% des dépenses des Comptes d'Affectation spéciale), soit un solde annuel créditeur de 3,40 milliards de FCFA, représentant 84,15% du solde global des Comptes d'Affectation spéciale.

Le taux de couverture des dépenses par les recettes du FNR est de 107,22%.

La situation d'exécution du FNR est retracée pour les quatre dernières gestions au tableau n°61 suivant :

**Tableau n°61 : Evolution du Fonds national de Retraite de 2005 à 2008**

*En milliards de FCFA*

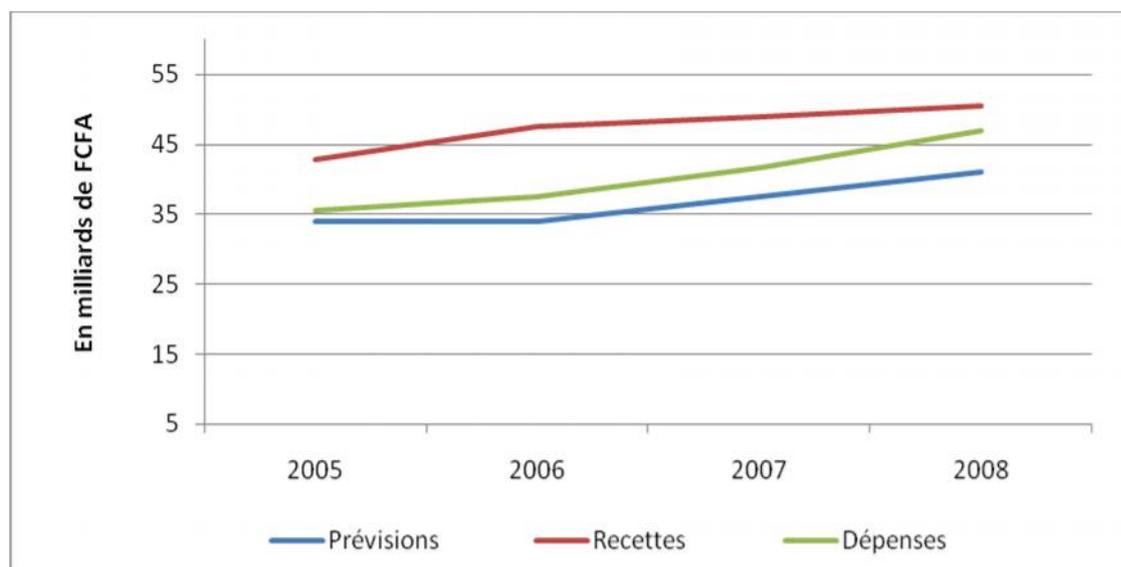
FNR	2005	2006	2007	2008	Evolution (%)	
					07/06	08/07
<b>Prévisions</b>	34	34	37,5	41	<b>10,29</b>	<b>9,33</b>
<b>Réalisations</b>						
<b>Recettes</b>	42,84	47,49	48,94	50,46	<b>3,05</b>	<b>3,11</b>
<b>Dépenses</b>	35,48	37,62	41,66	47,06	<b>10,74</b>	<b>12,96</b>
<b>Soldes</b>	<b>7,36</b>	<b>9,87</b>	<b>7,28</b>	<b>3,40</b>	<b>-26,24</b>	<b>-53,30</b>

A l'exécution, le solde du FNR s'établit à 3,4 milliards de FCFA en 2008 contre 7,28 milliards de FCFA en 2007. Ainsi, le FNR a contribué pour 97,95% aux recettes des comptes d'affectation spéciale et pour 84,12% à leur solde créditeur.

Les recettes du FNR ont régulièrement augmenté durant la période 2005-2008. Cependant l'augmentation de ses dépenses a été beaucoup plus rapide à partir de 2006-2007. En effet, l'accroissement des dépenses entre 2007 et 2008 est 4 fois plus important que celui des recettes : 12,96% contre 3,11%. Ainsi son solde annuel a successivement baissé en 2007 et en 2008 de respectivement 26,26% et 53,30%.

La courbe d'évolution des recettes, des dépenses et du solde du FNR de 2005 à 2008 est illustrée par le graphique n°25 ci-dessous.

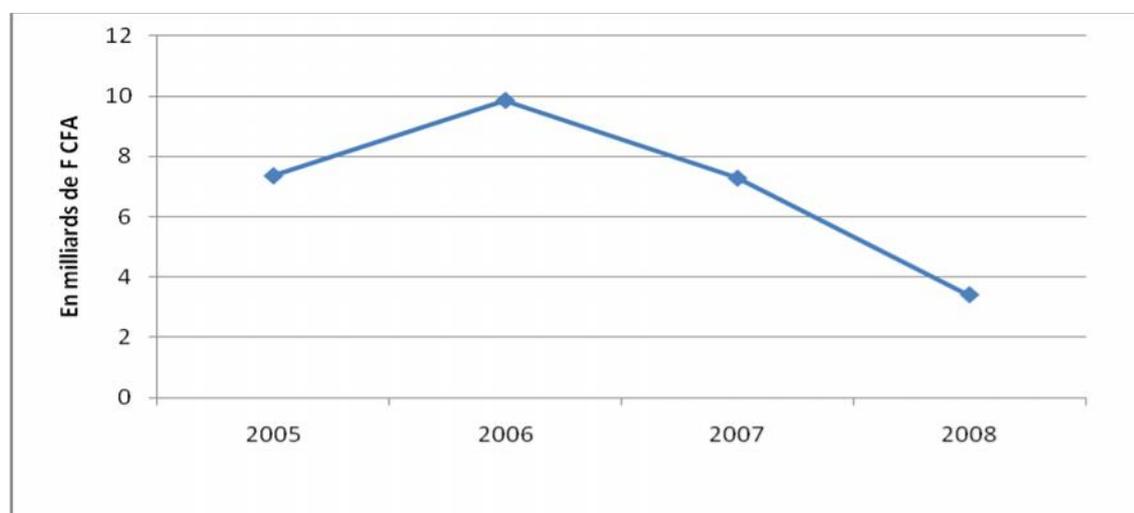
**Graphique n°25 : Prévisions, réalisations des recettes et des dépenses du FNR de 2005 à 2008**



Les recettes et les dépenses du FNR n'évoluent plus de façon parallèle à partir de 2006. A court terme, si la tendance se poursuit, les dépenses pourraient être supérieures aux recettes.

Cette situation impacte le solde du FNR qui a tendance à se dégrader depuis 2006 comme le montre le graphique n°26 ci-dessous.

**Graphique n°26 : Evolution des soldes du FNR de 2005 à 2008**



### **3.1.2. Autres comptes d'affectation spéciale**

En 2008, les comptes d'affectation spéciale ont dégagé des soldes créditeurs. Toutefois, ces soldes contribuent faiblement au solde global des comptes d'affectation spéciale soit 166 millions de FCFA pour le « Fonds de lutte contre l'incendie », 22 millions de FCFA pour les

« Frais de contrôle des entreprises publiques » et 457 millions de FCFA pour la « Caisse d'encouragement à la pêche ».

### 3.2.- Autres comptes spéciaux du Trésor

Les autres comptes spéciaux du Trésor ont été exécutés à hauteur de 10,44 milliards de FCFA en recettes et 8,74 milliards de FCFA en dépenses, soit un solde créditeur de 1,70 milliard de FCFA.

Par rapport à l'ensemble des CST, les recettes de ces comptes représentent 16,85%, les dépenses 15,53%.

#### 3.2.1. Les comptes de commerce

Parmi les comptes de cette catégorie, seul le compte « Opérations à caractère industriel et commercial des Armées » a fonctionné. Il a dégagé un solde débiteur de 1 234 766 FCFA avec des réalisations de 35 096 700 FCFA en recettes et 36 331 466 FCFA en dépenses.

#### 3.2.2. Les comptes de prêts

Ces comptes ont été exécutés à hauteur de 3 154 971 238 FCFA en recettes et 978 337 466 FCFA en dépenses, dégagant ainsi un solde créditeur de 2 176 633 936 FCFA.

L'évolution des opérations enregistrées aux comptes de prêts durant les gestions 2004 à 2008 est retracée dans le tableau n°62 ci-après.

**Tableau n°62 : Opérations des comptes de prêts de 2004 à 2008**

	<i>En FCFA</i>				
<b>Compte de prêts</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Recettes	2 054 947 148	3 320 982 110	3 869 635 092	7 510 301 677	3 154 971 238
Dépenses	2 254 978 132	1 875 440 935	3 781 473 381	6 754 624 765	978 337 302
<b>Solde de la gestion</b>	<b>-200 030 984</b>	<b>1 445 541 175</b>	<b>88 161 711</b>	<b>755 676 912</b>	<b>2 176 633 936</b>

A l'exception de la gestion 2004 où il était débiteur, le solde des comptes de prêts est créditeur pendant la période sous revue. Entre 2005 et 2008, c'est le solde de la gestion 2006 qui enregistre le montant le plus faible, soit 88 161 711 FCFA, alors que celui de 2008 présente un solde exceptionnel de 2 176 633 936 FCFA.

Il convient de signaler que le solde créditeur net de 2 176 633 936 FCFA s'explique par le solde créditeur de 2 676 633 936 FCA du compte « Prêts aux particuliers » atténué par le solde débiteur de 500 000 FCFA du compte « Prêts aux collectivités locales ».

### 3.2.3. Les comptes d'avances

Pour une prévision de 1,20 milliard de FCFA, les comptes d'avances ont été exécutés à 7,25 milliards de FCFA en recettes, soit un taux de réalisation de 604,1%. Ce niveau d'exécution permet de constater une plus-value de recettes de 6,05 milliards de FCFA.

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 7,72 milliards de FCA, correspondant à un taux d'exécution de 643,3%. Le solde débiteur annuel de 0,47 milliard de FCFA est imputable exclusivement aux opérations réalisées au niveau du compte « avances à 1 an aux particuliers ».

L'évolution du solde des comptes d'avances figure au tableau n°63 ci-dessous qui couvre la période 2004 à 2008.

**Tableau n°63 : Opérations des comptes d'avances de 2004 à 2008**

*En FCFA*

Comptes d'avances	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes	5 297 409 869	6 489 595 700	6 687 741 329	6 926 650 517	7 249 107 328
Dépenses	11 586 128 869	6 844 949 380	7 093 329 302	7 547 102 772	7 720 378 684
<b>Solde de la gestion</b>	<b>-6 288 719 000</b>	<b>-355 353 680</b>	<b>-405 587 973</b>	<b>-620 452 255</b>	<b>-471 271 356</b>

Durant la période, les comptes d'avances ont toujours enregistré un déficit qui a atteint 6,28 milliards de FCFA en 2004.

Après une amélioration en 2005, le solde déficitaire s'est de nouveau dégradé durant la période 2006-2007. En 2008, ce solde s'est à nouveau amélioré.

### 3.2.4. Les comptes de garanties et d'avaux

Pour des prévisions de 3,5 milliards de FCFA, les comptes de garanties et d'avaux n'ont enregistré aucune opération durant l'année 2008.

Il en a été ainsi d'ailleurs depuis la gestion 2004, si bien qu'en 2008, il affiche encore un solde débiteur de 1 686 625 220 FCFA résultant des gestions antérieures.

## 4.- Pertes et profits des Comptes spéciaux du Trésor

Conformément à l'article 9 de la loi n°2007-32 du 27 décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008, les soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale ne sont pas reportables, à l'exception du Fonds national de Retraite. Par conséquent, les soldes des autres comptes d'affectation spéciale à savoir les « Frais de contrôle des entreprises publiques », la « Caisse d'encouragement à la pêche » et le « Fonds de lutte contre les incendies » qui sont tous créditeurs, pour un profit global de 645 632 878 FCFA, ne seront pas reportés.

A l'article 12, page 32 du PLR, il est écrit que « l'origine des pertes sur les CST est donnée au tableau en annexe III de la présente loi ».

La Cour rappelle que, contrairement à ce qui est écrit, les CST dégagent un profit et non une perte de 645 632 878 FCFA.

*En réponse à la demande de la Cour, le MEF s'engage à rectifier l'erreur dans la nouvelle version du PLR.*

Ces soldes créditeurs sont donc proposés au transfert en augmentation du crédit du compte permanent des découverts du Trésor.

Le détail de ces profits figure au tableau n°64 ci dessous.

**Tableau n°64 : Pertes et profits sur comptes spéciaux du Trésor en 2008**

*En FCFA*

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes	Dépenses	Profits	Pertes	Part dans profits (%)
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>					
Frais de contrôle des entreprises pub	57 739 225	35 924 342	21 814 883	-	3,4
Caisse d'encouragement à la pêche	839 165 084	382 038 469	457 126 615	-	70,8
Fonds de lutte c/ incendies	166 691 380	0	166 691 380	-	25,8
<b>Total</b>	<b>1 063 595 689</b>	<b>417 962 811</b>	<b>645 632 878</b>	<b>-</b>	<b>100</b>

Au niveau des recettes des CST, la Cour note que le compte « Frais de contrôle des sociétés à participation publique » est mentionné à deux reprises. D'abord au compte n° 96.101, ensuite au compte n° 96.104 de la balance générale des comptes de la Paierie générale du Trésor pour des montants respectifs de 166 691 380 FCFA et de 57 739 222 FCFA.

Par ailleurs, le compte d'affectation spéciale «Fonds de lutte contre les incendies » est crédité de 166 691 380 FCFA dans le CGAF alors qu'il n'existe pas dans la balance générale des comptes du PGT.

*Interpellé, le MEF s'engage à procéder à la correction de la balance de la PGT.*

Le compte « Caisse d'encouragement à la pêche » a la part la plus importante des profits réalisés en 2008 par les comptes d'affectation spéciale avec 70,8% du total. Il est suivi du fonds de lutte contre les incendies avec 25,8%. La part la plus faible de ces profits est celle du compte « Frais de contrôle des entreprises publiques » avec 3,4%.

### CHAPITRE III : LES OPERATIONS DE TRESORERIE

Il ressort du tableau figurant à la page 32 du projet de loi de règlement que la gestion des opérations de trésorerie de l'Etat a occasionné en 2008 des pertes d'un montant total de 1 061 828 766 FCFA.

Le détail de ces pertes figure au tableau n°65 ci-dessous.

**Tableau n°65 : Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie en 2008**

*En FCFA*

Intitulé	Débit	Crédit	Pertes	Profits
Remise aux débiteurs de timbres	26 915 302	-	26 915 302	-
Remboursement retenues à la source à régulariser	47 119 235	-	47 119 235	-
Pertes de change	975 452 806	-	975 452 806	-
Frais de poursuite	12 341 423	-	12 341 423	-
<b>Total</b>	<b>1 061 828 766</b>	<b>-</b>	<b>1 061 828 766</b>	<b>-</b>

Les pertes constatées proviennent essentiellement des pertes de change pour un montant de 975 452 806 FCFA et des remboursements de retenues à la source à régulariser pour un montant de 47 119 235 FCFA. Aucun profit n'a été enregistré durant la gestion.

\*\*\*\*\*

**Le résultat de l'année** à transférer au Compte permanent des découverts du Trésor, conformément à l'article 36 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001, s'établit ainsi qu'il est indiqué au tableau n° 66 ci-après.

**Tableau n°66 : Compte de résultat de l'année en 2008**

*En FCFA*

Nature	Recettes/ Profits	Dépenses/ Pertes	Résultats
Budget général	1 576 541 733 817	1 610 217 582 097	-33 675 848 280
Comptes Spéciaux du Trésor	645 632 878	0	645 632 878
Opérations de trésorerie	0	1 061 828 766	-1 061 828 766
<b>Total</b>	<b>1 577 187 366 695</b>	<b>1 611 279 410 863</b>	<b>-34 092 044 168</b>

## **DEUXIEME PARTIE: GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES**

Dans cette partie, la Cour examine la régularité des opérations d'exécution de la loi de finances sur la base des documents qui lui sont communiqués par le ministère de l'Economie et des Finances.

### **CHAPITRE I: GESTION DU BUDGET GENERAL**

L'analyse de la gestion du budget général portera sur les crédits affectés aux dépenses ordinaires et sur les crédits des dépenses d'investissement.

#### **1. Gestion des crédits affectés aux dépenses ordinaires**

##### **1.1 - Gestion de la dette publique**

En 2008, les crédits ouverts pour la dette publique ont été modifiés par la loi de finances rectificative.

##### **1.1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion**

###### **1.1.1.1- Modification du montant des crédits**

Les crédits initiaux ouverts au titre de la dette publique s'élèvent à 83,2 milliards de FCFA ainsi répartis : 47,7 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 35,5 milliards de FCFA pour la dette intérieure.

La LFR a augmenté les crédits alloués au paiement de la dette qui sont passés à 116,9 milliards de FCFA, soit une hausse de 33,7 milliards de FCFA.

La ventilation du nouveau montant des crédits relatifs à la dette publique prévoit 36,6 milliards de FCFA au titre de la dette intérieure et 80,3 milliards de FCFA au titre de la dette extérieure.

###### **1.1.1.2 - Modification de la répartition des crédits**

La Cour n'a pas reçu d'acte réglementaire modifiant la répartition des crédits relatifs à la dette publique.

##### **1.1.2- Utilisation des crédits**

L'utilisation des crédits de la dette publique fait apparaître aussi bien des dépassements que des crédits non consommés.

### 1.1.2.1 -Dépassements de crédits

Prévue en définitive à 116,9 milliards de FCFA, la dette publique a été exécutée à 160,9 milliards de FCFA, soit un dépassement net de 44 milliards de FCFA.

Les dépassements concernent la dette intérieure d'une part, la dette extérieure d'autre part.

#### a) Dépassements dans l'exécution de la dette intérieure

Le tableau n°67 qui suit retrace les dépassements constatés dans l'exécution de la dette intérieure en 2008 :

**Tableau n°67 : Dépassements dans l'exécution de la dette intérieure en 2008**

*En milliards de FCFA*

Libellé	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Dépassements	Valeur relative (%)
Découvert statutaire	7,4	8,54	115,4	-1,14	-15,4
Bons du Trésor		4,93	Na	-4,93	Na
Dépôt koweïtien		0,03	Na	-0,03	Na
Emprunt obligataire	15,8	24,66	156,1	-8,86	-56,1
<b>Total</b>	<b>23,2</b>	<b>38,16</b>	<b>164,5</b>	<b>-14,96</b>	<b>-64,5</b>

*Na = non applicable*

L'exécution de la dette intérieure dégage des dépassements d'un montant global de 14,96 milliards de FCFA.

De façon détaillée, ces dépassements sont imputables essentiellement à l'emprunt obligataire pour 8,86 milliards de FCFA, aux bons du Trésor pour 4,93 milliards de FCFA et au découvert statutaire pour 1,14 milliard de FCFA.

#### b) Dépassements dans l'exécution de la dette extérieure

Pour des prévisions de 80,3 milliards de FCFA, le service effectif de la dette extérieure s'élève à 121,4 milliards de FCFA, soit un dépassement de 41,10 milliards de FCFA.

Comme pour les années précédentes, la sous estimation récurrente des prévisions met en cause leur sincérité, en dépit du caractère évaluatif des crédits.

*En réponse à l'observation de la Cour, le MEF s'engage à veiller à la sincérité des prévisions de la dette publique.*

### 1.1.2.2 - Crédits non consommés

#### a) Crédits non consommés dans l'exécution de la dette intérieure

Le tableau n°68 qui suit retrace les crédits non consommés constatés dans l'exécution de la dette intérieure en 2008 :

**Tableau n°68 : Crédits non consommés dans l'exécution de la dette intérieure en 2008***En milliards de FCFA*

Libellé	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Crédits non consommés	Valeur relative (%)
Dette titrisée (Titre d'Etat)	1,5	1,11	74,0	0,39	26,0
Titre PBE	0,8	0,12	15,0	0,68	85,0
Autres intérêts et commissions	11,1	0,1	0,9	11	99,1
<b>Total</b>	<b>13,4</b>	<b>1,33</b>	<b>9,93</b>	<b>12,07</b>	<b>90,1</b>

L'exécution de la dette intérieure a généré des crédits non consommés d'un montant de 12,07 milliards de FCFA, imputables aux commissions et intérêts pour 11 milliards de FCFA, au titre d'Etat PBE pour 680 millions de FCFA et à la dette titrisée pour 390 millions de FCFA.

### **b) Crédits non consommés dans l'exécution de la dette extérieure**

L'exécution de la dette publique extérieure n'a pas donné lieu à des crédits non consommés.

#### **1.2 – Gestion des dépenses courantes**

La gestion des crédits affectés aux dépenses courantes concerne les crédits des dépenses ordinaires hors dette publique, à savoir ceux relatifs aux dépenses de personnel, de fonctionnement et de transferts courants.

##### **1.2.1- Modifications des crédits en cours de gestion**

Les modifications des crédits en cours de gestion concernent aussi bien leur montant que leur répartition.

###### **1.2.1.1- Modification du montant des crédits**

La LFR a revu à la hausse les crédits relatifs aux dépenses de personnel qui passent de 347 milliards de FCFA à 358 milliards de FCFA, soit une augmentation de 11 milliards de FCFA.

Elle a également modifié à la hausse les crédits afférents au fonctionnement en les portant de 244,6 milliards de FCFA à 299,4 milliards de FCFA, soit une augmentation de 54,8 milliards de FCFA.

Enfin, elle a augmenté les dépenses de transferts qui passent de 212,7 milliards de FCFA à 293,1 milliards de FCFA, soit une hausse 80,4 milliards de FCFA.

###### **1.2.1.2 - Modification de la répartition des crédits**

Les modifications réglementaires de crédits prévues par la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances ont pour objet la répartition de crédits globaux pour des dépenses non encore ventilées (article 9), les transferts de crédits modifiant

la détermination du service responsable de l'exécution de la dépense (article 15 alinéa 2) et des virements de crédits modifiant la nature de la dépense (article 15 alinéa 3).

### A/ Modifications selon le titre

Les actes de gestion modifiant les crédits ont touché tous les titres relatifs aux dépenses courantes comme l'indique le tableau n°69 ci-après.

**Tableau n°69 : Modifications réglementaires des crédits par titre en 2008**

*En milliards de FCFA*

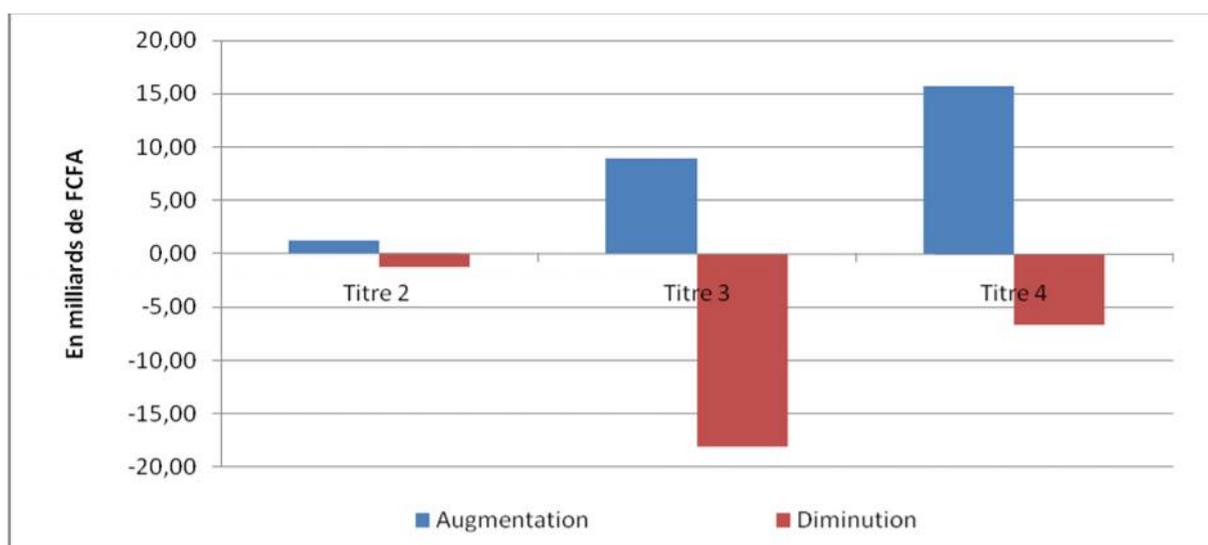
Nature des dépenses	Pouvoirs publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Titre 2	0,00	0,00	0,05	-1,25	1,20	0,00	1,25	-1,25
Titre 3	3,34	0,00	5,58	-1,12	0,00	-16,93	8,91	-18,06
Titre 4	9,11	0,00	6,65	-0,49	0,00	-6,13	15,76	-6,62
<b>Total</b>	<b>12,45</b>	<b>0,00</b>	<b>12,28</b>	<b>-2,87</b>	<b>1,20</b>	<b>-23,06</b>	<b>25,93</b>	<b>-25,93</b>
<b>Part sur le total</b>	<b>48,01</b>	<b>0,00</b>	<b>47,34</b>	<b>11,05</b>	<b>4,64</b>	<b>88,95</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CGAF/PLR

Les modifications de crédits alloués aux dépenses courantes effectuées par voie réglementaire s'équilibrent en augmentation et en diminution à 25,93 milliards de FCFA et concernent les titres 2, 3 et 4. Les augmentations concernent notamment les dépenses de transferts courants des pouvoirs publics pour 9,11 milliards de FCFA et les ministères pour 6,65 milliards de FCFA ainsi que les dépenses de fonctionnement des ministères pour 5,58 milliards de FCFA.

Le graphique n°27 suivant illustre les modifications réglementaires par titre.

**Graphique n° 27 : Modifications réglementaires par titre en 2008**



Ainsi, l'essentiel des réductions s'est fait au titre 3, dépenses de fonctionnement, tandis que les augmentations ont surtout porté sur les dépenses de transfert.

Le montant de 12,45 milliards de FCFA indiqué au PLR aussi bien en augmentation qu'en diminution résulte des contractions opérées à l'intérieur de chaque section alors que le montant des modifications est calculé de façon brute par la Cour. En effet, le montant brut reflète mieux l'exhaustivité des opérations de modifications réglementaires effectuées au cours de la gestion.

*Pour le MEF, l'unité de vote du budget étant le titre, les prévisions et l'exécution des crédits doivent également être présentées sous la même forme. Il ajoute que le détail des mouvements de crédits par ligne est donné par les actes réglementaires mis à la disposition de la Cour.*

*La Cour rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 41, alinéa 2, de la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2009 relative aux lois de finances, les dépenses du budget général « font l'objet d'un vote par ministère et, à l'intérieur d'un même ministère, par titre en ce qui concerne les autorisations nouvelles ».*

*La manière dont le MEF rend compte des modifications de crédits effectuées par voie réglementaire, qui occulte les mouvements de crédits à l'intérieur de chaque institution ou ministère, n'informe pas suffisamment le parlement sur l'ampleur des réaménagements budgétaires opérés à l'intérieur de chaque section.*

**Recommandation n°6 :**

*La Cour réitère sa demande de voir figurer dans le PLR, pour chaque section et de façon exhaustive, les augmentations de crédits dans une colonne et les diminutions de crédits dans une autre.*

Le pointage des actes modificatifs des crédits affectés aux dépenses courantes fournis par le MEF fait ressortir des augmentations et des diminutions telles qu'elles figurent au tableau n°70 ci-dessous.

**Tableau n°70 : Modifications réglementaires des crédits affectés aux dépenses courantes en 2008**

*En FCFA*

Sections	Augmentations	Part (%)	Diminutions	Part (%)
<b>Titre 2</b>				
30 Primature	27 000 000	0,07		0,00
31 Ministère des Affaires étrangères	281 365 012	0,77	281 365 012	0,77
33 Ministère de l'Intérieur	130 000 000	0,36		0,00
37 Ministère de la Micro finance et de la Coopérat		0,00	18 307 600	0,05
38 Ministère Langues nat. et Francophonie		0,00	322 761 780	0,89
43 Ministère. Economie et des Finances	14 394 000	0,04		0,00
45 Ministère du Commerce		0,00	162 969 240	0,45
49 Ministère de l'Artis. et des Transports aériens	5 700 000	0,02		0,00
51 Ministère de la Recherche scientifique et des Biocarburants	6 000 000	0,02	6 000 000	0,02
55 Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	4 350 000	0,01		0,00
57 Ministère de la Solidarité nationale		0,00	102 389 780	0,28
60 Dépenses communes	1 254 885 320	3,43	51 444 000	0,14
62 Ministère de l'Elevage		0,00	95 425 000	0,26
66 Ministère des Télécommunications		0,00	127 638 920	0,35

67 Ministère de la Compétitivité et de la Bonne Gouvernance		0,00	126 551 000	0,35
69 Ministère du Cadre de vie et de l'Hygiène publique		0,00	84 316 000	0,23
73 Ministère des Transports terrestres et des Transports aériens		0,00	149 277 000	0,41
74 Ministère des Biocarburants et des Energies renouvelables		0,00	65 249 000	0,18
<b>Total Titre 2</b>	<b>1 723 694 332</b>	<b>4,71</b>	<b>1 593 694 332</b>	<b>4,38</b>
<b>Titre 3</b>				
21 Présidence de la République	3 392 436 789	9,27	126 758 600	0,35
27 Cour de Cassation	50 000 000	0,14		0,00
28 Cour des Comptes	14 915 520	0,04	14 915 520	0,04
29 Sénat	30 000 000	0,08		0,00
30 Primature	336 000 000	0,92	136 000 000	0,37
31 Ministère des Affaires étrangères	2 301 720 712	6,29	549 409 502	1,51
32 Ministère des Forces armées	1 356 436 000	3,71	628 836 000	1,73
33 Ministère de l'Intérieur	1 676 260 365	4,58	1 041 025 365	2,86
34 Ministère de la Justice	117 600 000	0,32	117 600 000	0,32
35 Ministère Fonct. pub. Trav. Emploi. et Org. prof	60 444 140	0,17	10 444 140	0,03
37 Ministère de la Micro finance et de la Coopért		0,00	12 455 000	0,03
38 Ministère Langues nat. et Francophonie		0,00	176 739 000	0,49
39 Ministère des Sénégalais de l'extérieur	50 000 000	0,14		0,00
40 Ministère de l'Economie maritime	57 288 264	0,16	8 463 000	0,02
41 Ministère Infrastructures et Transports. terr	144 000 000	0,39		0,00
42 Ministère Agriculture et Hydraulique	90 900 000	0,25		0,00
43 Ministère Economie et des Finances	772 928 583	2,11	315 703 993	0,87
44 Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	1 642 000	0,00	1 642 000	0,00
45 Ministère du Commerce	242 869 000	0,66	178 869 000	0,49
46 Ministère Urban. Habit.	409 976 408	1,12	130 000 000	0,36
48 Ministère Habitat et Construction	7 000 000	0,02		0,00
49 Ministère de l'Artis. et des transports aériens	80 000 000	0,22		0,00
50 Ministère de l'Education	261 998 322	0,72	75 758 416	0,21
51 Ministère de la Recherche Scientifique et des Biocarburants	3 803 140	0,01	3 803 140	0,01
52 Ministère des Sports	320 115 000	0,87		0,00
54 Ministère de la Santé et de la Prévention	2 116 640 230	5,78	2 091 524 530	5,75
55 Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes	4 132 000	0,01	30 000 000	0,08
56 Ministère Envir. et protection de la nature.	231 853 332	0,63	231 853 332	0,64
57 Ministère de la Solidarité nationale		0,00	175 059 000	0,48
58 Ministère Famille et Développement sociale	115 018 960	0,31	88 233 360	0,24
59 Ministère Enseignement technique et Formation professionnelle	209 250 000	0,57	209 250 000	0,58
60 Dépenses communes	2 351 645 840	6,43	19 262 988 361	52,95
62 Ministère de l'Elevage	215 555 000	0,59	13 462 000	0,04
63 Ministère de l'Info., Coopér. panaf. et des NTIC	290 439 000	0,79		0,00
66 Ministère des Télécommunications		0,00	116 463 000	0,32
67 Ministère de la Compétitivité et de la bonne Gouvernance		0,00	212 104 000	0,58
69 Ministère du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique		0,00	120 408 000	0,33
73 Ministère des Transports terrestres et des Transports aériens		0,00	148 400 000	0,41
74 Ministère des Biocarburants et des ER		0,00	148 800 000	0,41
75 Ministère. de l'Ens. Secondaire, des CUR et Univ	1 482 000	0,00	1 482 000	0,00
<b>Total Titre 3</b>	<b>17 314 350 605</b>	<b>47,31</b>	<b>26 378 450 259</b>	<b>72,51</b>
<b>Titre 4</b>				
21 Présidence de la République	8 912 894 654	24,35		0,00
23 Commission électorale nationale autonome	200 000 000	0,55		0,00
30 Primature	702 124 000	1,92	180 124 000	0,50
32 Ministère des Forces armées		0,00	477 600 000	1,31
34 Ministère de la Justice	128 000 000	0,35	128 000 000	0,35
43 Ministère Economie et des Finances	200 000 000	0,55		0,00
46 Ministère. Urban. Habit	100 740 000	0,28		0,00
50 Ministère de l'Education	1 324 328 192	3,62	764 328 192	2,10

52 Ministère des Sports	156 885 000	0,43		0,00
54 Ministère de la Santé et de la Prévention	602 767 000	1,65	294 967 000	0,81
55 Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	38 786 000	0,11		0,00
58 Ministère Famille et Développement sociale	50 000 000	0,14	50 000 000	0,14
59 Ministère Enseignement technique et Formation professionnelle	150 000 000	0,41	75 000 000	0,21
60 Dépenses communes	195 888 825	0,54	6 324 318 574	17,38
63 Ministère. de l'Info., Coopér. panaf. et des NTIC	168 991 749	0,46		0,00
67 Ministère de la Compétitivité et de la bonne Gouvernance		0,00	115 000 000	0,32
75 Ministère. de l'Ens. Secondaire, des CUR et Univ	4 626 698 000	12,64		0,00
<b>Total titre 4</b>	<b>17 558 103 420</b>	<b>47,98</b>	<b>8 409 337 766</b>	<b>23,11</b>
<b>Total général</b>	<b>36 596 148 357</b>	<b>100</b>	<b>36 381 482 357</b>	<b>100</b>

Ce tableau montre que les modifications de crédits effectuées par voie réglementaire s'élèvent à 36 596 148 357 FCFA en augmentation et 36 381 482 357 FCFA en diminution soit une différence de 214 666 000 FCFA.

- **Augmentations de crédits**

En 2008, selon les titres, les augmentations ont notamment été faites en faveur du titre 4, dépenses de transferts pour 17,56 milliards de FCFA, soit 47,98% et du titre 3, fonctionnement pour 17,31 milliards de FCFA, soit 47,31.

- **Diminutions de crédits**

Les diminutions, quant à elles, sont faites essentiellement au détriment du titre 3, dépenses de fonctionnement pour 26,34 milliards de FCFA, soit 72,51% et du titre 4, transferts courants, pour un montant de 8,41 milliards de FCFA, soit 23,11%.

## **B/ Modifications selon les sections**

Les modifications réglementaires de crédits, par section, se répartissent ainsi qu'il est indiqué au tableau n°71 ci-dessous.

**Tableau n°71 : Modifications réglementaires des crédits par section en 2008**

Sections	<i>En FCFA</i>			
	Augmentations	Part (%)	Diminutions	Part (%)
21 Présidence de la République	12 305 331 443	33,62	126 758 600	0,35
23 Commission électorale nationale autonome	200 000 000	0,55	-	0,00
27 Cour de Cassation	50 000 000	0,14	-	0,00
28 Cour des comptes	14 915 520	0,04	14 915 520	0,04
29 Sénat	30 000 000	0,08	-	0,00
30 Primature	1 065 124 000	2,91	316 124 000	0,87
31 Ministère des Affaires étrangères	2 583 085 724	7,06	830 774 514	2,28
32 Ministère des Forces armées	1 356 436 000	3,71	1 106 436 000	3,04
33 Ministère de l'Intérieur	1 806 260 365	4,94	1 041 025 365	2,86
34 Ministère de la Justice	245 600 000	0,67	245 600 000	0,68

35 Ministère Fonct. pub. Trav. Emploi. et Org. prof	60 444 140	0,17	10 444 140	0,03
37 Ministère de la Micro finance et de la Coopért	-	0,00	30 762 600	0,08
38 Ministère Langues nat. et Francophonie	-	0,00	499 500 780	1,37
39 Ministère des Sénégalais de l'extérieur	50 000 000	0,14	-	0,00
40 Ministère de l'Economie maritime	57 288 264	0,16	8 463 000	0,02
41 Ministère Infrastructures et transports .terr	144 000 000	0,39	-	0,00
42 Ministère Agriculture et Hydraul	90 900 000	0,25	-	0,00
43 Ministère Economie et des Finances	987 322 583	2,70	315 703 993	0,87
44 Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	1 642 000	0,00	1 642 000	0,00
45 Ministère du Commerce	242 869 000	0,66	341 838 240	0,94
46 Ministère Urban. Habit.	510 716 408	1,40	130 000 000	0,36
48 Ministère Habitat et Construction	7 000 000	0,02	-	0,00
49 Ministère de l'Artis. et des transports aériens	85 700 000	0,23	-	0,00
50 Ministère de l'Education	1 586 326 514	4,33	840 086 608	2,31
51 Ministère de la Recherche scientifique et des Biocarburants	9 803 140	0,03	9 803 140	0,03
52 Ministère des Sports	477 000 000	1,30	-	0,00
54 Ministère de la Santé et de la Prévention	2 719 407 230	7,43	2 386 491 530	6,56
55 Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	47 268 000	0,13	30 000 000	0,08
56 Ministère Envir. et Protection nature	231 853 332	0,63	231 853 332	0,64
57 Ministère de la Solidarité nationale	-	0,00	277 448 780	0,76
58 Ministère Famille et Développement sociale	165 018 960	0,45	138 233 360	0,38
59 Ministère Enseignement technique et Formation professionnelle	359 250 000	0,98	284 250 000	0,78
62 Ministère de l'Elevage	215 555 000	0,59	108 887 000	0,30
63 Ministère de l'Info., Coopér. panaf. et des NTIC	459 430 749	1,26	-	0,00
66 Ministère des Télécommunications	-	0,00	244 101 920	0,67
67 Ministère de la Compétitivité et de la bonne Gouvernance	-	0,00	453 655 000	1,25
69 Ministère du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique	-	0,00	204 724 000	0,56
73 Ministères des Transports terrestres et des Transports aériens	-	0,00	297 677 000	0,82
74 Ministères des Biocarburants et des ER	-	0,00	214 049 000	0,59
75 Ministère de l'Ens. Secondaire des CUR et Univ	4 628 180 000	12,65	1 482 000	0,00
60 Dépenses communes	3 802 419 985	10,39	25 638 750 935	70,47
<b>Total général</b>	<b>36 596 148 357</b>	<b>100</b>	<b>36 381 482 357</b>	<b>100</b>

- **Les augmentations de crédits selon les sections**

A l'intérieur des titres, les sections qui ont essentiellement bénéficié des augmentations de crédits sont par ordre d'importance décroissant :

- la Présidence de la République pour 12,30 milliards de FCFA, soit 33,62% ;
- le ministère de l'Enseignement Secondaire, des Universités et des CUR pour 4,63 milliards de FCFA soit 12,65% ;
- Dépenses communes pour 3,80 milliards de FCFA, soit 10,39%
- le ministère de la Santé et de la Prévention pour 2,72 milliards de FCFA, soit 7,43%.

- le ministère des Affaires étrangères pour 2,58 milliards de FCFA, soit 7,06% ;

- **Les diminutions de crédits selon les sections**

En ce qui concerne les diminutions de crédits en cours de gestion, les sections qui ont subi des ponctions de crédits sont notamment, par ordre d'importance décroissant :

- les dépenses communes pour 25,63 milliards de FCFA, soit 70,47% ;
- le ministère de la Santé et de la prévention pour 2,38 milliards de FCFA, soit 6,56%.
- le ministère des Forces armées pour 1,10 milliard de FCFA soit 3,04% ;
- le ministère de l'Intérieur pour 1,04 milliard de FCFA, soit 2,86%
- le ministère de l'Education pour 0,84 milliard de FCFA, soit 2,31% ;

### C/ Le rapprochement avec les actes modificatifs

Au titre 3, dépenses de fonctionnement, des différences sont constatées entre les actes modificatifs de crédits parvenus à la Cour et les informations figurant au PLR concernant les modifications.

Le tableau n°72 qui suit donne les détails sur les différences constatées.

**Tableau n°72 : Comparaison des montants des modifications entre les actes et le PLR en 2008**

*En FCFA*

Section	Modifications selon les actes	Modifications selon PLR	Différences
<b>Titre 2</b>			
63 Ministère de l'Info., Coopér. panaf. et des NTIC	-	-13 630 000	13 630 000
67 Ministère de la Compétitivité et de la bonne Gouvernance	-126 551 000	-112 921 000	-13 630 000
<b>Titre 3</b>			
39 Ministère des Sénégalais de l'extérieur	50 000 000	130 000 000	-80 000 000
49 Ministère de l'Artisanat et des Transports aériens	80 000 000	-	80 000 000
62 Ministère de l'Elevage	202 093 000	16 505 000	185 588 000
63 Ministère de l'Info., Coopér. panaf. et des NTIC	290 439 000	250 000 000	40 439 000
66 Ministère des Télécommunications	-116 463 000	-145 541 000	29 078 000
67 Ministère de la Compétitivité et de la bonne Gouvernance	- 212 104 000	-171 665 000	- 40 439 000
<b>Titre 4</b>			
63 Ministère de l'Info., Coopér. panaf. et des NTIC	168 991 749	58 991 749	110 000 000
67 Ministère de la Compétitivité et de la bonne Gouvernance	- 115 000 000	- 5 000 000	-110 000 000

Dans certaines sections, les montants des modifications figurant au PLR sont supérieurs à ceux obtenus par pointage des actes réglementaires les affectant.

En revanche, dans d'autres sections, les montants inscrits dans le PLR sont inférieurs à ceux figurant dans les actes de modifications de crédits produits à la Cour.

*Pour le MEF, la différence des montants des sections 33 et 67 découle du transfert de la Direction du NEPAD en cours de gestion de la section 67 à la section 63. Par ailleurs, ajoute-t-il, la Cour n'a pas fait une bonne imputation des modifications de la section 33, titre 2. Enfin, selon le MEF, la Cour n'a pas pris en compte les modifications effectuées par l'arrêté de virement n° 0051 du 14 janvier 2009 au titre 3, sections 33 et 60.*

*Cependant, non seulement l'arrêté invoqué par le MEF n'avait pas été communiqué à la Cour mais, en plus, il date de 2009.*

*Par ailleurs, le MEF n'a pas apporté de réponse en ce qui concerne les sections 62 et 66 du titre 3 du tableau n°73 ci-dessus.*

**Recommandation n°7 :**

*Le MEF doit veiller à la communication de l'intégralité des actes réglementaires modificatifs des crédits à la Cour.*

**D/ La régularité des actes modificatifs de crédits : des virements de titre à titre**

Au regard des dispositions de l'article 15 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances modifiée, les virements de crédits par décret doivent « intervenir à l'intérieur du même titre du budget d'un même ministère ou institution et d'être maintenus dans la limite du dixième de la dotation de chacun des chapitres intéressés ».

Cependant, le MEF a fait procéder à des virements de crédits par décret de titre à titre d'un même ministère. Le tableau n°73 ci-dessous récapitule les cas relevés par la Cour.

**Tableau n°73 : Virements de crédits de titre à titre à l'intérieur d'un même ministère.**

Références décrets	Section et titre de prélèvement	Montant en FCFA	Section et titre de destination
2008-234 du 10/03/2008	32.4	45 000 000	32.3
2008-365 du 07/04/2008	54.3	300 000 000	54.4
2008-529 du 22/05/2008	54.3	200 000 000	54.4
2008-324 du 25/03/2008	54.4	25 200 000	54.3
2008-1267 du 10/11/2008	54.4	25 000 000	54.3
2008-1268 du 10/11/2008	54.4	142 000 000	54.3
2008-697 du 30/06/2008	55.3	30 000 000	55.4

Ainsi,

- un montant de 45 000 000 a été prélevé des autres transferts courants du ministère des Forces armées vers les dépenses de fonctionnement dudit ministère ;

- par le biais de deux décrets de virement de crédits, il a été prélevé un montant de 500 000 000 FCFA des dépenses de fonctionnement du ministère de la Santé et de la Prévention au profit des autres transferts courants du même ministère.

- des autres transferts courants du ministère de la Santé et de la Prévention, il a été prélevé un montant de 192 200 000 FCFA destiné aux dépenses de fonctionnement du même ministère.
- des dépenses de fonctionnement du ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, il a été prélevé un montant de 30 000 000 FCFA destiné aux autres transferts courants du même ministère.

*Selon le MEF le virement effectué par décret n°2008-1267 du 10 novembre 2008 a été fait sur demande du ministère de la Santé pour le paiement du reliquat des heures de vacation et des examens de certification des enseignements de l'ENDSS. Le MEF ajoute qu'en vertu des dispositions de l'article 15 de la LOLF, les virements de crédits peuvent être, à titre exceptionnel, effectués de titre à titre.*

*La Cour rappelle que le virement de chapitre à chapitre prévu à l'article 15 de la LOLF constitue un assouplissement exceptionnel du principe de la spécialité des crédits consacré par l'article 9 de la même loi. Par conséquent, cette dérogation, bien encadrée du reste, autorise tout au plus, à l'intérieur d'un même titre, un virement de crédit de chapitre à chapitre d'un ministère ou institution à un autre.*

*La possibilité de virement de crédits de titre à titre ne saurait résulter du silence des dispositions de l'article 15 de la LOLF comme soutenu par le MEF, la dérogation s'interprétant de façon restrictive.*

**Recommandation n°8 :**

*Le MEF doit veiller à l'application correcte de l'article 15 de la LOLF en ce qui concerne les virements de crédits notamment.*

### 1.2.2 - Utilisation des crédits

L'utilisation des crédits alloués aux dépenses ordinaires du budget général hors dette publique a donné lieu à des dépassements et des crédits non consommés comme indiqué au tableau n°74 ci- après.

**Tableau n°74 : Utilisation des crédits en 2008**

*En milliards de FCFA*

Titres	Pouvoirs Publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	disponibles	dépassements	disponibles	dépassements	disponibles	dépassements	disponibles	dépassements
Titre 2	0,28	5,20	57,66	73,76	31,87	-	89,82	78,95
Titre 3	4,62	-	25,73	3,67	2,72	-	33,06	3,67
Titre 4	0,06	-	6,68	1,20	11,30	-	18,04	1,20
<b>Total</b>	<b>4,96</b>	<b>5,20</b>	<b>90,08</b>	<b>78,62</b>	<b>45,88</b>	<b>-</b>	<b>140,92</b>	<b>83,82</b>

Le montant des dépassements s'élève à 83,82 milliards de FCFA contre des crédits non consommés d'un montant de 140,92 milliards de FCFA.

#### 1.2.2.1 - Dépassements de crédits

Pour des crédits de la gestion d'un montant total de 971,61 milliards de FCFA hors dette publique, les dépassements relatifs aux dépenses courantes s'élèvent à un montant de 83,82 milliards de FCFA. Ces dépassements représentent 9,17% des dépenses courantes effectives d'un montant de 914,52 milliards de FCFA.

La ventilation par titre des dépassements constatés sur la gestion des crédits alloués aux dépenses ordinaires hors dette publique figure au tableau n°75 ci-dessous.

**Tableau n°75 : Dépassements de crédits en 2008**

*En milliards de FCFA*

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part (%)
Titre 2	213,69	292,64	78,95	94,19
Titre 3	15,66	19,33	3,67	4,38
Titre 4	74,82	76,02	1,20	1,43
<b>Total</b>	<b>304,17</b>	<b>387,99</b>	<b>83,82</b>	<b>100</b>

Par ordre d'importance décroissant, des dépassements ont été constatés sur les dépenses de personnel pour 78,95 milliards de FCFA, soit 94,19%, sur les dépenses de fonctionnement pour 3,67 milliards de FCFA, soit 4,38% et sur les dépenses de transfert pour 1,20 milliard de FCFA, soit 1,43%.

Ces dépassements seront analysés d'abord selon la nature des crédits ensuite selon leur destination.

#### **A/ Dépassement selon la nature des crédits**

Les dépassements de crédits portent à la fois sur des crédits évaluatifs et sur des crédits limitatifs. Leur répartition figure au tableau n°76 ci-dessous.

**Tableau n°76 : Dépassement selon la nature des crédits en 2008**

*En FCFA*

Intitulés	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part (%)
Crédits évaluatifs	227 861 008 941	309 024 851 465	81 163 842 524	96,83
Crédits limitatifs	76 315 245 849	78 971 810 012	2 656 564 163	3,17
<b>Total</b>	<b>304 176 254 790</b>	<b>387 996 661 477</b>	<b>83 820 406 687</b>	<b>100</b>

Les dépassements sur crédits évaluatifs qui s'élèvent à 81,16 milliards de FCFA représentent 96,83% des dépassements. Les dépassements sur crédits limitatifs sont d'un montant de 2,66 milliards de FCFA et représentent 3,17% du total.

#### **A1. Dépassements sur crédits évaluatifs**

En 2008, les dépassements sur crédits évaluatifs hors dette publique ne concernent que les dépenses de personnel. Le tableau n°77 ci-dessous présente l'état détaillé de ces dépassements.

**Tableau n°77 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2008**

*En FCFA*

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part (%)
<b>Personnel</b>				
21 Présidence de la République	3 161 233 180	4 069 567 015	908 333 835	1,12
22 Assemblée nationale	4 130 795 540	7 295 167 889	3 164 372 349	3,90
25 Conseil Constitutionnel	119 084 000	148 738 580	29 654 580	0,04
26 Conseil d'Etat	0	152 738 635	152 738 635	0,19
28 Cour des comptes	671 544 000	695 035 841	23 491 841	0,03
29 SENAT	1 200 000 000	2 119 253 151	919 253 151	1,13
30 Primature	1 263 022 440	1 428 861 535	165 839 095	0,20
32 Ministère des Forces Armées	57 656 448 160	65 640 307 177	7 983 859 017	9,84
33 Ministère de l'Intérieur	22 315 006 040	26 406 255 241	4 091 249 201	5,04
34 Ministère de la Justice	13 998 052 340	14 499 555 806	501 503 466	0,62
35 Ministère Fonct. pub. Trav. Emploi. et Org. prof.	1 242 190 480	3 098 487 830	1 856 297 350	2,29
36 Ministère Rel. avec Inst. parl. nat. et rég. UA	0	39 681 974	39 681 974	0,05
37 Ministère de la Micro finance et de la Coopért	-18 307 600	79 232 276	97 539 876	0,12
38 Ministère Langues nat. et Francophonie	-322 761 780	6 168 796	328 930 576	0,41
41 Ministère Infrastructures et transports .terr.	862 761 080	1 085 779 281	223 018 201	0,27
42 Ministère Agricult. et Hydraul.	2 765 076 240	5 314 629 067	2 549 552 827	3,14
43 Ministère Economie et des Finances	15 499 031 440	18 082 779 398	2 583 747 958	3,18
44 Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	411 132 120	501 835 964	90 703 844	0,11
45 Ministère du Commerce	831 106 180	1 295 659 925	464 553 745	0,57
46 Ministère Urban. Habit.	1 553 401 400	1 640 912 756	87 511 356	0,11
47 Ministère de l'Energie et des Mines	224 811 820	762 032 119	537 220 299	0,66
49 Ministère de l'Artis. et des trsp aériens	192 494 520	619 468 581	426 974 061	0,53
50 Ministère de l'Education	80 464 142 140	126 637 282 899	46 173 140 759	56,89
52 Ministère des Sports	1 162 572 480	2 590 937 017	1 428 364 537	1,76
53 Ministère de la Culture	771 965 500	1 082 864 725	310 899 225	0,38
55 Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes	1 001 667 020	1 500 958 233	499 291 213	0,62
56 Ministère Envir. et Protection nature	3 173 298 560	3 788 088 397	614 789 837	0,76
57 Ministère de la Solidarité nationale	-102 389 780	2 059 770 284	2 162 160 064	2,66
66 Ministère des télécommunications	-127 638 920	0	127 638 920	0,16
67 Ministère de la Compétitivité et de la bonne Gouvernance	-112 921 000	0	112 921 000	0,14
69 Ministère du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique	-84 316 000	0	84 316 000	0,10
73 Ministères des Transports terrestres et des Transports aériens	-149 277 000	0	149 277 000	0,18
74 Ministères des Biocarburants et des ER	-65 249 000	0	65 249 000	0,08
<b>Sous total Personnel</b>	<b>213 687 975 600</b>	<b>292 642 050 392</b>	<b>78 954 074 792</b>	<b>97,28</b>
<b>Fonctionnement</b>				
31 Ministères des Affaires étrangères	14 173 033 341	16 382 801 073	2 209 767 732	2,72
<b>Sous total Fonctionnement</b>	<b>14 173 033 341</b>	<b>16 382 801 073</b>	<b>2 209 767 732</b>	<b>2,72</b>
<b>Total Dépassements sur crédits évaluatifs</b>	<b>227 861 008 941</b>	<b>309 024 851 465</b>	<b>81 163 842 524</b>	<b>100</b>

Les dépassements sur crédits évaluatifs se répartissent entre les pouvoirs publics pour 5,20 milliards de FCFA, soit 6,40% et les ministères pour 75,96 milliards de FCFA, soit 93,60%.

Les dépassements les plus significatifs concernent le ministère de l'Education pour 46,17 milliards de FCFA représentant 56,89%, le ministère des Forces armées pour 7,98 milliards de FCFA, soit 9,84%, le ministère de l'Intérieur pour 4,09 milliards de FCFA, soit 5,04%.

En 2008, les dépassements sur crédits évaluatifs relatifs aux moyens des services ne concernent que les dépenses des ministères, à l'exclusion des dépenses communes.

Les dépassements sur crédits évaluatifs ont évolué entre 2005 et 2008 comme indiqué au tableau n°78 ci-après.

**Tableau n°78 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2005 et 2008**

*En milliards de FCFA*

Nature des dépenses	2005	2006	2007	2008	Evolution 08/07 (%)
Dettes publiques	66,23	56,65	54,73	43,98	-19,64
Personnel	31,22	41,78	49,78	78,95	58,60
Fonctionnement	0	2,55	35,06	2,21	-93,70
Transferts courants	19,07	81,36	82,1	0	-100
<b>Total</b>	<b>116,52</b>	<b>182,34</b>	<b>221,67</b>	<b>125,1</b>	<b>-43,55</b>

Après une hausse régulière entre 2005 et 2007, les dépassements sur crédits évaluatifs sont en baisse en 2008. Cette baisse se chiffre à 96,57 milliards de FCFA par rapport à la gestion 2007, soit un taux d'évolution de -43,55%.

Cette performance est imputable, d'une part, à l'inexistence de dépassements sur crédits évaluatifs relatifs aux dépenses de transferts courants et, d'autre part, à la baisse des dépassements sur crédits évaluatifs alloués aux dépenses de fonctionnement et à la dette publique pour respectivement -93,70% et -19,64%.

Il reste que les dépassements sur crédits évaluatifs relatifs aux dépenses de personnel poursuivent la tendance haussière entamée bien avant 2005. Ils passent ainsi de 49,78 milliards de FCFA en 2007 à 78,95 milliards de FCFA en 2008, soit un taux d'évolution de 58,60%. Sur ce point, même si la régularité de ces dépenses ne peut être mise en cause du fait qu'elles peuvent « s'imputer en cas de besoin au-delà des crédits ouverts par la loi de finances », la récurrence des dépassements révèle des prévisions non adéquates.

*Le MEF explique les dépassements par le fait que, malgré l'éclatement du ministère de l'Education en trois départements ministériels, les mêmes agents sont toujours pris en charge dans les dépenses de personnel dudit ministère. Il n'explique cependant pas les dépassements constatés tant au ministère des Forces armées qu'au ministère de l'Intérieur.*

**Recommandation n°9 :**

*La Cour recommande au MEF de veiller à ce que les crédits relatifs aux dépenses de personnel soient transférés aux structures concernées en cas d'éclatement d'un ministère ou d'une institution.*

## A2. Dépassement sur crédits limitatifs

En vertu des dispositions de l'article 12 de loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances, « les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts ».

La gestion des crédits relatifs aux dépenses courantes a donné lieu à des dépassements sur crédits limitatifs d'un montant de 2,66 milliard de FCFA. Deux titres sont concernés par ces dépassements : les dépenses de fonctionnement pour 1,46 milliard de FCFA et les autres transferts courants pour 1,20 milliard de FCFA.

Le tableau n°79 ci-dessous présente ces dépassements.

**Tableau n°79 : Dépassements sur crédits limitatifs en 2008**

*En FCFA*

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part (%)
<b>Fonctionnement</b>				
37 Ministère de la Micro finance et de la Coopért	-12 455 000	0	12 455 000	0,47
38 Ministère Langues nat. et Francophonie	-176 739 000	0	176 739 000	6,65
41 Ministère Infrastructures et Transports terr.	483 368 000	532 983 652	49 615 652	1,87
45 Ministère du Commerce	285 396 000	287 126 676	1 730 676	0,07
57 Ministère de la Solidarité nationale	-175 059 000	13 595 021	188 654 021	7,10
61 Ministère du Plan	0	247 330 745	247 330 745	9,31
62 Ministère de l'Elevage	366 260 000	406 463 587	40 203 587	1,51
63 Ministère de l'Info., coopér. panaf. et des NTIC	1 452 982 100	1 460 167 357	7 185 257	0,27
66. Ministère des Télécommunications	-145 541 000	0	145 541 000	5,48
67 Ministère de la Compétitivité et de la bonne Gouvernance	-171 665 000	0	171 665 000	6,46
69 Ministère du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique	-120 408 000	0	120 408 000	4,53
73 Ministères des transports terrestres et des transports aériens	-148 400 000	1 449 625	149 849 625	5,64
74 Ministères des Biocarburants et des ER	-148 800 000	0	148 800 000	5,60
<b>Sous-total Fonctionnement</b>	<b>1 488 939 100</b>	<b>2 949 116 663</b>	<b>1 460 177 563</b>	<b>54,96</b>
<b>Transferts courants</b>				
32 Ministère des Forces armées	1 527 679 000	2 003 879 000	476 200 000	17,93
41 Ministère Infrastructures et Transports terr.	0	50 000 000	50 000 000	1,88
63 Ministère de l'Info., Coopér.panaf. et des NTIC	1 480 361 749	1 589 361 749	109 000 000	4,10
67 Ministère de la Compétitivité et de la bonne Gouvernance	-5 000 000	0	5 000 000	0,19
75 Ministère. de l'Ens. Secondaire, des Univ et des CUR	71 823 266 000	72 379 452 600	556 186 600	20,94
<b>Sous-total Transferts courants</b>	<b>74 826 306 749</b>	<b>76 022 693 349</b>	<b>1 196 386 600</b>	<b>45,04</b>
<b>Total général</b>	<b>76 315 245 849</b>	<b>78 971 810 012</b>	<b>2 656 564 163</b>	<b>100</b>

Les dépassements sur crédits limitatifs relatifs aux dépenses de fonctionnement sont d'un montant de 1,46 milliards de FCFA et représentent 54,96% du total. Ils concernent principalement le ministère du Plan pour 247,33 millions de FCFA, soit 9,31% des dépassements, et le ministère de la Solidarité nationale pour 188,65 millions de FCFA, soit

7,10%, et le ministère des Langues nationales et de la Francophonie pour 176,74 millions de FCFA, soit 6,65%.

Les dépassements sur crédits limitatifs relatifs aux dépenses de transfert s'élèvent à 1,20 milliard de FCFA et représentent 45,04% du total.

Ils concernent, notamment, le ministère de l'Enseignement Secondaire, des universités et des Centres universitaires régionaux pour 556,18 millions de FCFA, soit 20,94% des dépassements, et le ministère des Forces armées pour 476, 20 millions de FCFA, soit 17, 93%.

Les dépassements sur crédits limitatifs ont évolué durant les trois dernières gestions comme indiqué au tableau n°80 qui suit.

**Tableau n°80 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2005 et 2008**

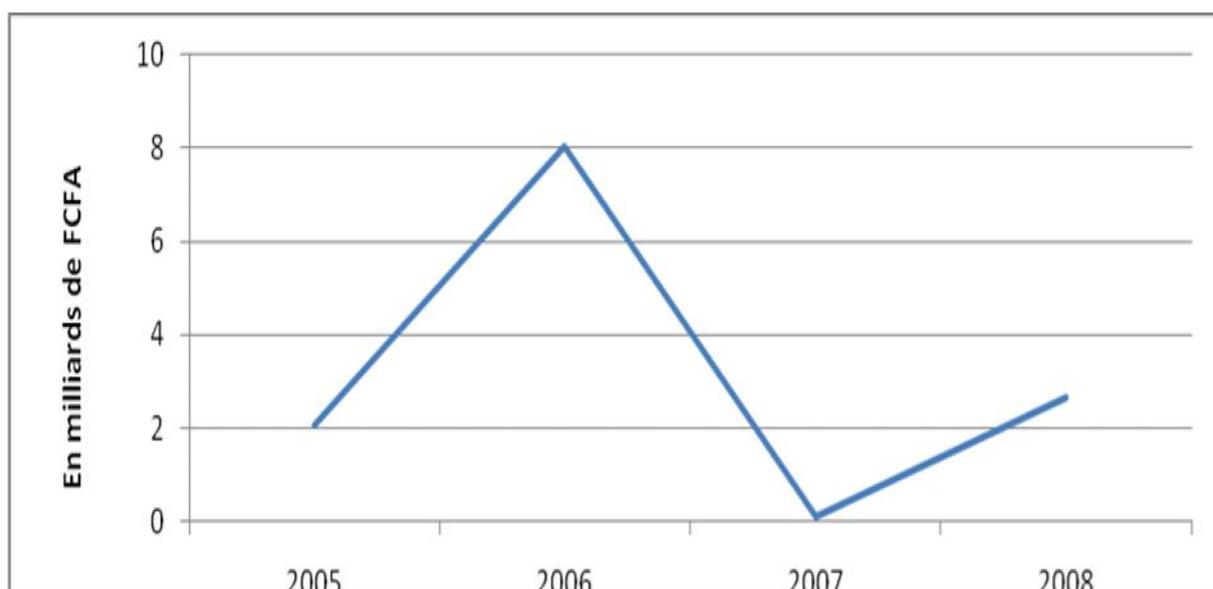
*En milliards de FCFA*

Années	2005	2006	2007	2008	Evolution 08/07
Total	2,06	8,05	0,1	2,66	2550%

Durant la période 2005-2008, le volume des dépassements sur crédits limitatifs a évolué en dents de scie, oscillant entre augmentation et diminution.

En 2008, ces dépassements se distinguent par une forte progression, avec un coefficient multiplicateur de plus de 26 par rapport à la gestion précédente. Le graphique n°28 ci-dessous illustre l'évolution des dépassements sur crédits limitatifs.

**Graphique n°28 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2005 et 2008**



*Le ministère de l'Economie et des Finances conteste ce que la Cour qualifie de dépassements de crédits pour les ministères supprimés en cours de gestion mais dont la loi de finances rectificative n'avait pas tenu compte des crédits déjà exécutés dans la LFI.*

*Cependant, pour la Cour, le MEF a exécuté des crédits au-delà de l'autorisation accordée par la LFR.*

*Par ailleurs, la question des dépassements sur crédits limitatifs posée au MEF demeure sans réponse, au moins pour 1,44 milliard de FCFA.*

**Recommandation n°10 :**

*La Cour recommande au MEF de veiller à ce que les crédits limitatifs soient exécutés dans les limites de l'autorisation parlementaire.*

## B. Dépassement selon la destination

La situation des dépassements selon la destination est présentée au tableau n°81 ci-dessous.

**Tableau n°81 : Dépassements selon la destination en 2008**

*En FCFA*

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part (%)
<b>Pouvoirs publics</b>				
21 Présidence de la République	3 161 233 180	4 069 567 015	908 333 835	1,08
22 Assemblée nationale	4 130 795 540	7 295 167 889	3 164 372 349	3,78
25 Conseil Constitutionnel	119 084 000	148 738 580	29 654 580	0,04
26 Conseil d'Etat	-	152 738 635	152 738 635	0,18
28 Cour des comptes	671 544 000	695 035 841	23 491 841	0,03
29 Sénat	1 200 000 000	2 119 253 151	919 253 151	1,10
<b>Sous -total Pouvoirs publics</b>	<b>9 282 656 720</b>	<b>14 480 501 111</b>	<b>5 197 844 391</b>	<b>6,20</b>
<b>Ministères</b>				
30 Primature	1 263 022 440	1 428 861 535	165 839 095	0,20
31 Ministère des Affaires étrangères	14 173 033 341	16 382 801 073	2 209 767 732	2,64
32 Ministère des Forces armées	59 184 127 160	67 644 186 177	8 460 059 017	10,09
33 Ministère de l'Intérieur	22 315 006 040	26 406 255 241	4 091 249 201	4,88
34 Ministère de la Justice	13 998 052 340	14 499 555 806	501 503 466	0,60
35 Ministère Fonct. pub. Trav. Emploi. et Org. prof.	1 242 190 480	3 098 487 830	1 856 297 350	2,21
36 Ministère Rel. avec Inst. parl. nat. et rég. UA	-	39 681 974	39 681 974	0,05
37 Ministère de la Micro finance et de la Coopért	- 30 762 600	79 232 276	109 994 876	0,13
38 Ministère Langues nat. et Francophonie	- 499 500 780	6 168 796	505 669 576	0,60
41 Ministère Infrastructures et Transports terr.	1 346 129 080	1 668 762 933	322 633 853	0,38
42 Ministère Agriculture et Hydraulique	2 765 076 240	5 314 629 067	2 549 552 827	3,04
43 Ministère Economie et des Finances	15 499 031 440	18 082 779 398	2 583 747 958	3,08
44 Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	411 132 120	501 835 964	90 703 844	0,11
45 Ministère du Commerce	1 116 502 180	1 582 786 601	466 284 421	0,56
46 Ministère Urbanisme et Habitat	1 553 401 400	1 640 912 756	87 511 356	0,10
47 Ministère de l'Energie et des Mines	224 811 820	762 032 119	537 220 299	0,64
49 Ministère de l'Artis. et des Transports aériens	192 494 520	619 468 581	426 974 061	0,51

50 Ministère de l'Education	80 464 142 140	126 637 282 899	46 173 140 759	55,09
52 Ministère des Sports	1 162 572 480	2 590 937 017	1 428 364 537	1,70
53 Ministère de la Culture	771 965 500	1 082 864 725	310 899 225	0,37
55 Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	1 001 667 020	1 500 958 233	499 291 213	0,60
56 Ministère Envir. et Protection nature	3 173 298 560	3 788 088 397	614 789 837	0,73
57 Ministère de la Solidarité nationale	- 277 448 780	2 073 365 305	2 350 814 085	2,80
61 Ministère du Plan	-	247 330 745	247 330 745	0,30
62 Ministère de l'Elevage	366 260 000	406 463 587	40 203 587	0,05
63 Ministère de l'Info., Coopér.panaf. et des NTIC	2 933 343 849	3 049 529 106	116 185 257	0,14
66 Ministère des Télécommunications	- 273 179 920	-	273 179 920	0,33
67 Ministère de la Compétitivité et de la bonne Gouvernance	- 289 586 000	-	289 586 000	0,35
69 Ministère du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique	- 204 724 000	-	204 724 000	0,24
73 Ministères des Transports terr. et des Transports aériens	- 297 677 000	1 449 625	299 126 625	0,36
74 Ministères des Biocarburants et des ER	- 214 049 000	-	214 049 000	0,26
75 Ministère de l'Ens. Secondaire Univers. et des CUR	71 823 266 000	72 379 452 600	556 186 600	0,66
<b>Sous - total Ministères</b>	<b>294 893 598 070</b>	<b>373 516 160 366</b>	<b>78 622 562 296</b>	<b>93,80</b>
<b>Total Général</b>	<b>304 176 254 790</b>	<b>387 996 661 477</b>	<b>83 820 406 687</b>	<b>100</b>

Les dépassements sont répartis entre les pouvoirs publics et les ministères.

### **B1. Les pouvoirs publics**

Le montant des dépassements des crédits des pouvoirs publics s'élève à 5,20 milliards de FCFA portant exclusivement sur les dépenses de personnel de six pouvoirs publics. L'Assemblée nationale figure en tête pour ces dépassements avec 3,16 milliards de FCFA CFA. Elle est suivie du Sénat et de la Présidence de la République avec plus de 900 millions de FCFA chacun.

### **B2. Les ministères**

Le montant des dépassements des ministères s'élève à 78,62 milliards de FCFA. Sont principalement, concernés le ministère de l'Education pour un montant de 46,17 milliards de FCFA, le ministère des Forces armées pour un montant de 8,46 milliards de FCFA et le ministère de l'Intérieur pour un montant de 4,09 milliards de FCFA.

Le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Solidarité nationale ont enregistré, chacun, un dépassement de crédits d'un montant de plus de 2 milliards de FCFA.

### **B3. Les dépenses communes**

En 2008, l'exécution des dépenses communes n'a enregistré aucun dépassement de crédits.

## **C/ Ajustements de crédits**

### **▪ Crédits complémentaires**

L'exécution du budget général a dégagé des dépassements de crédits d'un montant de 78 954 074 792 FCFA pour le titre 2, de 3 669 945 285 FCFA pour le titre 3 et de 1 196 386 600 FCFA pour le titre 4, soit un montant total de 83 820 406 687 FCFA.

Cependant, la Cour constate que, malgré ces dépassements, aucun article du PLR n'est consacré à l'ouverture de crédits complémentaires y relatifs.

Or, en vertu de dispositions combinées des articles 4 et 36 de la LOLF, les ouvertures de crédits complémentaires dans la loi de règlement sont établies par titre en faisant la différence entre les dépenses effectuées et les crédits ouverts.

*Le MEF s'engage à donner une suite favorable à la demande de la Cour de prendre en compte dans un article du PLR des ouvertures de crédits complémentaires pour un montant de 83 820 406 687 FCFA.*

### **▪ Crédits supplémentaires**

En 2008, le montant total des ouvertures de crédits dont les actes sont parvenus à la Cour s'élève à 44 560 491 266 FCFA contre des annulations de crédits d'un montant de 20 059 178 566 FCFA.

Il en résulte une ouverture de crédits supplémentaires, par voie réglementaire, d'un montant de 24 501 312 700 FCFA qui ont abondé les crédits de l'autorisation parlementaire.

En ce qui concerne les ouvertures de crédits destinés aux dépenses courantes, leur montant s'établit à 17 326 780 580 FCFA tandis que les annulations de crédits s'élèvent à 5 712 426 950 FCFA. Il en résulte donc une ouverture de crédits supplémentaires de 11 614 353 630 FCFA.

Cependant, contrairement au PLR, le CGAF n'a pas pris en compte le montant de ces ouvertures et annulations de crédits dans le calcul total des crédits de la gestion, notamment au tableau de développement des dépenses par ministère et par titre, pages 31 et suivantes.

Par ailleurs, à la page 38 du CGAF, en ce qui concerne le total des crédits destinés aux dépenses ordinaires disponibles, il est inscrit à la ligne « Total des dépenses ordinaires » un montant de 1 548 158 849 FCFA alors qu'à la ligne « Total-dette-pouvoirs publics-ministères » on note un montant de 1 498 158 849 FCFA pour les mêmes crédits disponibles, soit une différence de 50 000 000 FCFA.

*En réponse à la demande de la Cour de justifier les différences constatées, le MEF déclare qu'il s'agissait d'une erreur de calcul résultant de l'omission d'un montant de 50 000 000 de la section 49 dont la correction sera faite dans le tableau « Développement des dépenses ordinaires par ministère et par titre » du PLR.*

*Cependant, la Cour estime que, contrairement à la réponse du MEF, le montant de 50 000 000 FCFA de la section 49 n'explique pas la différence relevée dans l'observation puisqu'il a été effectivement pris en compte dans la sommation.*

**Recommandation n°11 :**

*Le MEF doit chercher davantage à expliquer l'origine de la différence de 50 millions de FCFA constatée dans le montant total des crédits disponibles arrêté à deux endroits de la page 38 du CGAF.*

Les ouvertures et annulations de crédits faites en application des articles 12, 14 et 20 de la loi organique relative aux lois de finances ont été opérées par arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances et par décrets du Président de la République.

- **Par arrêté du MEF**

La situation des ouvertures de crédits par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances est retracée dans le tableau n°82 ci-dessous.

**Tableau n°82 : Ouvertures de crédits par procédure particulière de convention de financement en 2008.**

*En FCFA*

Numéro de l'arrêté	Date	Montant	Motif
07005	07/08/2008	9 074 833 590	Contribution entente Sénégal Canada
07006	07/08/2008	1 258 979 130	Contribution entente Sénégal Canada
<b>Total</b>		<b>10 333 812 720</b>	

Ces arrêtés sont donc pris pour l'exécution d'une convention de financement entre le Canada et le Sénégal, conformément à l'article 20, alinéa 2, de la loi organique relative aux lois de finances. Le montant des crédits ouverts à cet effet est de 10 333 812 720 FCFA.

- **Par décret d'avances**

Les ouvertures de crédits faites par décret sont accompagnées d'annulations de crédits d'égal montant pour préserver l'équilibre budgétaire, à l'exception d'une seule motivée par l'urgence et la nécessité impérieuse.

- **Ouvertures gagées sur des annulations de crédits d'égal montant**

Ces ouvertures de crédits s'équilibrent avec les annulations de crédits au montant de 20 059 178 566 FCFA, conformément au tableau n°83 ci-dessous.

**Tableau n°83 : Ouvertures de crédits gagées sur des annulations de crédits***En FCFA*

Numéro décret	Date	Montant
01139	23/09/2008	2 976 689 635
01457	30/12/2008	4 896 346 000
01486	31/12/2008	191 080 950
01623	31/12/2008	755 000 000
01625	31/12/2008	11 240 061 961
<b>Total</b>		<b>20 059 178 566</b>

La Cour fait observer que pour ces ouvertures de crédits gagées sur des annulations de crédits, quatre décrets d'un montant de 17 082 488 931 FCFA, représentant 85,16% du total, ont été pris entre le 30 et 31 décembre 2008, c'est-à-dire après la clôture des engagements.

Par ailleurs, l'annulation de crédits conformément à l'article 14 de la Loi organique relative aux lois de finances, relève de la compétence du Ministre de l'Economie et des Finances.

Or, le décret n°1625 du 31/12/2008 est concomitamment relatif à des annulations et à des ouvertures de crédits d'un même montant établi à 11 240 061 961 FCFA. Les annulations de crédits ont été faites au titre 5, à la section 46, ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement.

Il s'y ajoute que, selon les dispositions de l'article 14 de la même loi organique, pour « l'annulation de tout crédit sans objet en cours d'année », le Ministre de l'Economie et des Finances a l'obligation de recueillir l'avis du ministre intéressé.

Cependant, la Cour n'a connaissance ni des motifs qui rendent ces crédits sans objet, ni de l'accomplissement de la formalité consultative du ministre concerné.

*En réponse à une observation de la Cour lui demandant de justifier le caractère sans objet des crédits annulés à la section 46 du titre 5, d'une part, et d'apporter la preuve que le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement a préalablement donné son avis, d'autre part, le MEF a simplement déclaré qu'il s'agit d'une décision du Gouvernement.*

*La Cour rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 14 de la loi organique relative aux lois de finances, les crédits budgétaires annulés doivent être sans objet. Leur annulation doit, le cas échéant, se faire par arrêté du ministre chargé des Finances, et l'ouverture d'autres crédits d'égal montant par décret.*

*Par ailleurs, la régularisation de dépenses urgentes payées par anticipation ne figure pas à la liste des cas limitativement énumérés à l'article 12 de la loi organique relative aux lois de finances et pouvant motiver l'ouverture de crédits par voie réglementaire.*

**Recommandation n°12 :**

**Le MEF doit veiller à l'application correcte des dispositions des articles 12 et 14 de la LOLF.**

➤ **Ouverture motivée par l'urgence et la nécessité impérieuse**

Le décret n°01624 du 31/12/2008 a opéré une ouverture de crédits d'un montant de 14 167 500 000 FCFA. Cette décision prise en application des dispositions de l'article 12, alinéa 2, 3° de la loi organique relative aux lois de finances, qui prévoit qu'« en cas, à la fois d'urgence et de nécessité impérieuse d'intérêt national, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décrets d'avances pris en conseil des ministres. Un projet de lois de finances portant ratification de ces crédits est déposé immédiatement si le parlement est en session ou dans le cas contraire à l'ouverture de la plus prochaine session »

En l'espèce, l'urgence invoquée résulterait de la nécessité impérieuse de reconstituer le stock de sécurité alimentaire.

La Cour fait remarquer que le fait que le texte soit pris le dernier jour de la gestion, c'est-à-dire à un moment où tous les engagements étaient arrêtés, est de nature à rendre caducs immédiatement les crédits ouverts, ce qui montre que l'urgence n'est pas complètement justifiée.

*Selon le MEF, ce décret a été pris afin de régulariser les avances de fonds faites pour couvrir des dépenses urgentes liées à la sécurité publique et l'assistance au monde rural, à la suite des effets négatifs de la répercussion de la crise de 2008 sur les produits énergétiques et les denrées alimentaires.*

***La Cour rappelle que la régularisation d'avances de fonds n'est pas, non plus, un motif légal pouvant donner droit à l'ouverture de crédits par décret d'avances.***

Par ailleurs, la Cour constate qu'à l'article 8 du PLR, à la page 30, il est proposé des ouvertures de crédits supplémentaires pour un montant de 1 258 979 130 FCFA pour le titre 3, de 9 600 000 000 FCFA pour le titre 4, de 8 990 833 590 FCFA pour le titre 5 et de 4 651 500 000 FCFA pour le titre 6, soit un montant total de 24 501 312 720 FCFA.

Or, les crédits supplémentaires pour un montant 1 258 979 130 FCFA et de 8 990 833 590 FCFA sont déjà ouverts par les arrêtés n°s 7005 et 7006 du 07/08/2008 conformément aux dispositions de l'article 20, alinéa 2, de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances qui donnent compétence au Ministre de l'Economie et des Finances pour l'ouverture de crédits supplémentaires pour l'inscription au budget général des fonds de concours versés par les bailleurs.

En conséquence, la Cour estime que l'ouverture de ces crédits ne doit pas être à nouveau demandée au Parlement.

***Le MEF s'engage à faire les rectifications nécessaires et, par conséquent, à supprimer l'article 8 du PLR.***

### 1.2.2.2 - Crédits non consommés

Les crédits non consommés relatifs aux dépenses courantes s'élèvent à 140,91 milliards de FCFA. Il s'agit de crédits ouverts non utilisés à la clôture de la gestion.

La situation des crédits non consommés est retracée au tableau n°84 ci-dessous.

**Tableau n°84 : Crédits non consommés par titre en 2008**

*En FCFA*

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Disponibles	Part (%)
Titre 2 : Personnel	144 312 024 400	54 495 400 717	89 816 623 683	63,74
Titre 3 : Fonctionnement	268 848 457 045	235 788 535 804	33 059 921 241	23,46
Titre 4 : Autres transferts courants	223 901 687 905	205 862 834 583	18 038 853 322	12,80
<b>Total dépenses ordinaires</b>	<b>637 062 169 350</b>	<b>496 146 771 104</b>	<b>140 915 398 246</b>	<b>100</b>

Selon la nature, les crédits non consommés concernent les dépenses de personnel pour 89,82 milliards de FCFA, de fonctionnement pour 33,06 milliards de FCFA et les transferts courants pour 18,04 milliards de FCFA représentant respectivement 63,74%, 23,46% et 12,80% du total.

Selon la destination, ces crédits non consommés sont répartis entre services utilisateurs comme indiqué au tableau n°85 qui suit.

**Tableau n° 85 : Crédits non consommés par section en 2008**

*EN FCFA*

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Disponibles	Part (%)
<b>Pouvoirs publics</b>				
21 Présidence de la République	54 528 334 371	50 292 313 403	4 236 020 968	3,01
22 Assemblée nationale	1 805 260 000	1 800 000 000	5 260 000	0,00
25 Conseil Constitutionnel	73 761 000	63 093 900	10 667 100	0,01
27 Cour Suprême	1 033 546 900	646 968 331	386 578 569	0,27
28 Cour des comptes	314 250 000	195 051 005	119 198 995	0,08
29 Sénat	2 030 000 000	1 830 000 000	200 000 000	0,14
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>59 785 152 271</b>	<b>54 827 426 639</b>	<b>4 957 725 632</b>	<b>3,52</b>
30 Primature	8 151 642 000	6 701 349 047	1 450 292 953	1,03
31 Ministère des Affaires étrangères	20 300 977 260	14 124 932 434	6 176 044 826	4,38
32 Ministère des Forces Armées	21 249 371 950	19 342 222 416	1 907 149 534	1,35
33 Ministère de l'Intérieur	11 716 304 172	7 974 096 207	3 742 207 965	2,66
34 Ministère de la Justice	6 280 012 000	5 400 878 075	879 133 925	0,62
35 Ministère Fonct.pPub. Trav.Emploi. et Org. prof.	606 091 000	514 257 307	91 833 693	0,07
39 Ministère des Sénégalais de l'extérieur	1 738 927 671	883 248 120	855 679 551	0,61
<b>Administration générale</b>	<b>70 043 326 053</b>	<b>54 940 983 606</b>	<b>15 102 342 447</b>	<b>10,72</b>
40 Ministère de l'Economie maritime	1 827 465 864	1 493 519 392	333 946 472	0,24
42 Min.Agricult.et Hydraul.	6 176 260 000	5 854 969 471	321 290 529	0,23
43 Ministère Economie et des Finances	10 292 400 270	8 085 699 265	2 206 701 005	1,57
44 Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	281 312 000	143 978 381	137 333 619	0,10
46 Ministère Urbanisme et Habitat	2 020 084 008	1 660 133 208	359 950 800	0,26
47 Ministère de l'Energie et des Mines	127 974 000	94 757 057	33 216 943	0,02
48 Ministère de l'Aménagement du territoire	564 158 020	148 313 703	415 844 317	0,30
49 Ministère de l'Artis.et des Transports aériens	154 732 707	68 144 225	86 588 482	0,06
<b>Action économique</b>	<b>21 444 386 869</b>	<b>17 549 514 702</b>	<b>3 894 872 167</b>	<b>2,76</b>
50 Ministère de l'Education	95 292 626 038	84 058 638 736	11 233 987 302	7,97

51 Ministère Recherche scientifique et Biocarburants	549 874 640	397 536 858	152 337 782	0,11
52 Ministère des Sports	3 323 660 000	2 638 911 681	684 748 319	0,49
53 Ministère de la Culture	3 280 358 000	2 902 876 570	377 481 430	0,27
54 Ministère de la Santé et de la Prévention	62 664 279 320	57 132 996 994	5 531 282 326	3,93
55 Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes	1 264 223 000	1 200 518 417	63 704 583	0,05
56 Ministère Envir. et Protection nature	3 715 915 926	3 090 294 376	625 621 550	0,44
58 Ministère Famille et Entrepreneuriat.	4 322 784 000	2 272 753 510	2 050 030 490	1,45
59 Ministère Enseign. techn. et Formation prof.	12 241 373 000	4 964 539 445	7 276 833 555	5,16
62 Ministère de l'Elevage	1 167 962 000	0	1 167 962 000	0,83
63 Ministère de l'Info., Coopér.panaf. et des NTIC	266 897 900	0	266 897 900	0,19
65 Ministère des Collect. locales et de la Décentr.	1 642 690 300	252 044 762	1 390 645 538	0,99
72 Ministère de l'Hydraulique rurale et Rés.hyd. nat	747 671 740	175 397 758	572 273 982	0,41
75 Ministère de l'Ens. Secondaire, Univ. et des CUR	40 713 471 490	1 028 240 284	39 685 231 206	28,16
<b>Action culturelle et sociale</b>	<b>231 193 787 354</b>	<b>160 114 749 391</b>	<b>71 079 037 963</b>	<b>50,44</b>
<b>Total Ministères</b>	<b>322 681 500 276</b>	<b>232 605 247 699</b>	<b>90 076 252 577</b>	<b>63,92</b>
<b>60 Dépenses communes</b>	<b>254 595 516 803</b>	<b>208 714 096 766</b>	<b>45 881 420 037</b>	<b>32,56</b>
<b>Total général</b>	<b>637 062 169 350</b>	<b>496 146 771 104</b>	<b>140 915 398 246</b>	<b>100</b>

En ce qui concerne les dépenses courantes, l'exécution du budget général a dégagé des crédits non consommés d'un montant de 140 915 398 246 FCFA ainsi répartis : 89 816 623 683 FCFA pour le titre 2, 33 059 921 241 FCFA pour le titre 3 et 18 038 853 322 FCFA pour le titre 4.

Les crédits non consommés en fin de gestion concernent aussi bien les pouvoirs publics que les moyens de services.

#### **A/ Les pouvoirs publics**

Le montant des crédits non consommés des pouvoirs publics s'élève à 4,96 milliards FCFA, soit 3,52% des crédits non consommés de la gestion.

Les principaux pouvoirs publics concernés par ces crédits non consommés sont la Présidence de la République pour 4,23 milliards de FCFA, la Cour suprême pour 386,57 millions de FCFA et le Sénat pour 200 millions de FCFA.

La part relative de ces institutions représente, respectivement, 3,01%, 0,27% et 0,14% des crédits non consommés en 2008.

#### **B/ Les moyens des services**

Concernant les moyens des services, les crédits non consommés s'élèvent à 135,96 milliards de FCFA dont 90,08 milliards de FCFA pour les ministères et 45,88 milliards de FCFA pour les dépenses communes.

Les principaux ministères ayant enregistré les parts les plus importantes sur l'ensemble des crédits non consommés de la gestion sont les suivants :

- Le ministère de l'Enseignement Secondaire, des Universités et des Centres universitaires régionaux pour 39,68 milliards de FCFA, soit 28,16% ;
- Le ministère de l'Education pour 11,23 milliards de FCFA, soit 7,97% ;
- Le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle pour 7,27 milliards de FCFA, soit 5,16% ;
- Le ministère des Affaires étrangères pour 6,17 milliards de FCFA, soit 4,38% ;
- Le ministère de la Santé et de la Prévention pour 5,53 milliards de FCFA, soit 3,93%.

S'agissant des dépenses communes, les crédits non consommés s'élèvent à 45,88 milliards de FCFA, soit 32,56% de l'ensemble des crédits non consommés en fin de gestion.

La Cour rappelle que les annulations de crédits en fin de gestion se calculent en faisant la différence entre les crédits ouverts et les dépenses effectuées et non par la différence entre les dépassements et les crédits non consommés tel qu'arrêté à l'article 9 du PLR.

***Le ministère de l'Economie et des Finances s'engage à prendre en compte à l'article 9 du PLR les annulations de crédits pour un montant de 140 915 398 246 FCFA en ce qui concerne les dépenses ordinaires.***

## **2. - Gestion des crédits d'investissement**

Au vu du PLR et du CGAF, la Cour a décelé des discordances dans les montants relatifs aux dépenses d'investissement.

Les montants concernés ont pour source le tableau de développement des dépenses en capital par ministère et par titre qui figure à chacun des deux documents. Les discordances constatées concernent le total des crédits ouverts pour les pouvoirs publics et les ministères figurant au tableau n°86 ci-dessous.

**Tableau n°86 : Total des crédits de la gestion selon le CGAF et le PLR en 2008**

*En FCFA*

Section	Total crédits ouverts	
	Montants CGAF	Montants PLR
<b>Titre 5, investissements exécutés par l'Etat</b>		
26. Conseil d'Etat	-11 576 226	38 423 774
27. Cour de Cassation (Cour suprême)	-13 608 475	161 391 525
49. Ministère de l'Artisanat et des Transports aériens	1 189 000	995 189 000
67. Ministère de la Comp. et de la Bonne Gouvernance	0	180 000 000
<b>Titre 6, Transferts en capital</b>		
29. Sénat	-631 524 525	368 475 475
73. Ministère des Transp terrestres et des Transp aériens	1 000 000 000	0

Dans le PLR, au titre 6, à la Section 73, ministère des Transports terrestres et des Transports aériens, le montant de 1 000 000 000 FCFA de report de crédits a été omis dans le calcul du

montant total des crédits de la gestion. Pourtant, ce montant figure bel et bien à l'arrêté n° 1261 du 18/02/2008 portant report de crédits à la section 73.

Pour les autres institutions et ministères figurant au tableau ci-dessus, en l'absence d'informations fournies par les JO relatifs à la LFI et à la LFR, les rapporteurs de la Cour ont pu obtenir communication, par le MEF, d'un projet de loi de finances rectificative. Au vu de ce document, il apparaît que les crédits rectifiés qui y sont indiqués ont été mal pris en compte dans le calcul du montant total des crédits ouverts.

En tout état de cause, les calculs opérés par la Cour sur la base des données des tableaux du PLR montrent que les bons chiffres sont ceux du CGAF.

***Le MEF s'engage à apporter les corrections nécessaires dans la nouvelle version du PLR.***

La rectification des chiffres de l'annexe II b du PLR impacte le montant total des crédits de la gestion et, par conséquent, celui des crédits non consommés ou des dépassements de crédits après exécution du budget.

Les dysfonctionnements signalés ci-dessus dans la gestion des crédits relatifs aux dépenses d'investissement ont parfois engendré des situations singulières.

C'est ainsi que, des institutions comme le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation (devenue Cour suprême) se retrouvent avec des crédits de la gestion négatifs.

De même, le total des crédits de la gestion mentionné au titre des dépenses d'investissement du ministère de la Justice (titre 5) est arrêté au montant négatif de 424 510 785 FCFA.

***Le MEF signale que les sections indexées ont été dotées de crédits dans la LFI en 2008 qui ont connu un début d'exécution mais, du fait du remaniement du Gouvernement intervenu en cours de gestion, ces ministères ont été supprimés. Toutefois, les actes modificatifs de crédits déjà exécutés sur la base de la LFI n'ont pas été pris en compte dans la LFR intervenue en décembre 2008.***

***Le MEF a donc promis la prise en compte des annulations et des ouvertures de crédits au CGAF dans la nouvelle version du tableau « Développement des dépenses ordinaires par ministère et par titre ».***

***Recommandation n°13 :***

***Le MEF doit s'assurer que les modifications de crédits sont prises en compte dans la LFR en cas de suppression d'un ministère ou d'une institution ayant déjà exécuté une partie de ses crédits.***

L'examen de la gestion des crédits d'investissement porte aussi bien sur les crédits d'investissement sur ressources internes que sur les crédits d'investissement sur ressources externes.

## **2.1 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes**

La gestion des crédits d'investissement sur ressources internes est analysée à travers l'examen des modifications et de l'utilisation des crédits.

### **2.1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion**

Les modifications des crédits d'investissement ont porté sur leur montant et sur leur répartition.

#### **A/- Modification du montant des crédits de paiement**

Les modifications du montant des crédits de paiement ont été opérées par la loi de finances rectificative, par les ouvertures et annulations de crédits et par les reports de crédits.

La LFR a réévalué à 324 milliards de FCFA les crédits de paiement arrêtés initialement à 429 milliards de FCFA, soit une réduction de 105 milliards de FCFA.

En ce qui concerne les ouvertures et les annulations de crédits, dans le PLR à la page 56, leur montant s'élève à - 2 549 228 391 FCFA pour le titre 5 et à 15 436 187 451 FCFA pour le titre 6.

Le pointage des actes réglementaires y relatifs transmis à la Cour confirme ces chiffres. En conséquence, les montants des ouvertures de crédits supplémentaires proposés aux titres 5 et 6 par l'article 8 du PLR, à savoir respectivement 8 990 833 590 FCFA et 4 461 500 000 FCFA, ne sont pas exacts.

***Le MEF s'engage à procéder aux rectifications nécessaires dans la nouvelle version du PLR.***

S'agissant des reports de crédits, au vu de l'annexe II b du PLR consacrée à la situation d'exécution des dépenses d'investissement par titre et par section, les crédits non utilisés de la gestion 2007 et reportés sur la gestion 2008 s'élèvent à 89 826 710 350 FCFA. C'est ce montant qui figure au CGAF. Il est également confirmé par le pointage des arrêtés de report de crédits de 2007 sur 2008 transmis à la Cour.

Cependant, comparé à celui des crédits d'investissement non consommés en 2007, le montant des crédits reportés en 2008 est surévalué pour certaines sections comme le montre le tableau n°87 suivant.

**Tableau n°87 : crédits non consommés en 2007 et reports de crédits 2007/2008***En FCFA*

Sections	Crédits non consommés en 2007	reports de crédits 2007/2008	Reports indus
<b>Titre 5</b>			
31 Ministère des Affaires étrangères	4 730 265 442	4 756 010 000	25 744 558
53 Ministère de la Culture et du Patrimoine historique classé	18 905 711	1 116 866 314	1 097 960 603
<b>Titre 6</b>			
73 Ministère des Transports terr. et des Transports aériens	200 000 000	1 000 000 000	800 000 000

Ainsi, concernant le titre 5, le montant des crédits reportés en 2008 pour les sections 31 « ministère des Affaires étrangères » et 53 « ministère de la Culture et du Patrimoine historique classé » est supérieur à celui des crédits non consommés en 2007 pour les mêmes sections.

Il en est de même au titre 6 pour ce qui concerne la section 73 « ministère des Transports terrestres et des Transports aériens ».

*Le MEF évoque des divergences d'approche avec la Cour dans la méthode de détermination des montants des crédits de paiement, problème qui selon lui, est réglé définitivement par le décret n° 2009-192 du 27 février 2009 relatif aux reprises en engagement et aux reports de crédits du budget général qui précise, en son article 6, de manière claire, les conditions de report des crédits de paiement.*

*Cependant, la Cour rappelle que ledit décret ne régit pas la gestion 2008 objet du présent rapport.*

### **B/ Modification de la répartition des crédits de paiement**

La modification de la répartition des crédits de paiement s'est opérée par les transferts et les virements de crédits effectués soit par arrêté, soit par décret.

Les tableaux des pages 5, 10 et 49 du PLR indiquent des modifications de la répartition des crédits de paiement d'un montant de 10,84 milliards de FCFA en diminution pour le titre 5 et en augmentation d'un montant de 10,84 milliards de FCFA pour le titre 6.

Les mêmes montants sont indiqués dans le CGAF. Toutefois, la Cour constate que ces montants minorent l'étendue des modifications réglementaires parce qu'ils sont obtenus par contraction à l'intérieur des sections et entre les sections à l'intérieur des titres.

C'est pourquoi la Cour a procédé à un pointage de tous les actes modificatifs des crédits de paiement reçus sans opérer aucune contraction. Le tableau n°88 ci-après présente le résultat.

**Tableau n°88 : Modifications réglementaires des crédits de paiement par titre et par section en 2008**
*En FCFA*

Sections	Augmentations	Part (%)	Diminutions	Part (%)
<b>Titre 5</b>				
21 Présidence de la République	68 000 000	0,05	980 500 000	0,75
26 Conseil d'Etat		0,00	11 576 226	0,01
27 Cour de Cassation	60 000 000	0,05	73 608 475	0,06
30 Primature	150 400 000	0,12		0,00
31 Ministère des Affaires étrangères	100 000 000	0,08	305 000 000	0,23
32 Ministère des Forces armées	1 463 500 000	1,12	1 454 000 000	1,12
33 Ministère de l'Intérieur	310 000 000	0,24	446 000 000	0,34
34 Ministère de la Justice	800 000 000	0,61	1 350 000 000	1,04
35 Ministère Fonct. pub. Trav. Emploi. et Org. prof		0,00	152 790 774	0,12
39 Ministère des Sénégalais de l'extérieur	107 000 000	0,08		0,00
40 Ministère de l'Economie maritime	522 000 000	0,40	1 403 000 000	1,08
41 Ministère Infrastructures et Transports terr	53 700 000	0,04	1 707 700 000	1,31
42 Ministère Agriculture et Hydraulique	120 775 000	0,09	120 775 000	0,09
43 Ministère Economie et des Finances	77 274 191 211	59,40	78 036 815 469	60,03
44 Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat		0,00	550 000 000	0,42
46 Ministère Urbanisme et Habitat	827 998 000	0,64	3 327 998 000	2,56
48 Ministère Habitat et Construction	113 000 000	0,09	113 000 000	0,09
50 Ministère de l'Education	100 000 000	0,08	1 200 000 000	0,92
51 Ministère de la Recherche scientifique et des Biocarburants	1 000 000 000	0,77	250 000 000	0,19
52 Ministère des Sports	19 000 000	0,01	319 000 000	0,25
53 Ministère de la Culture et du Patrimoine historique classé	697 000 000	0,54	1 627 000 000	1,25
54 Ministère de la Santé et de la Prévention	430 300 000	0,33	430 300 000	0,33
55 Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	166 000 000	0,13	166 000 000	0,13
56 Ministère Envir. et Protection nature	271 745 744	0,21	581 629 044	0,45
58 Ministère Famille et Développement sociale	18 680 000	0,01	1 017 000 000	0,78
59 Ministère Enseignement technique et Formation professionnelle		0,00	550 000 000	0,42
62 Ministère de l'Elevage	27 985 480	0,02	27 985 480	0,02
65 Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales	65 000 000	0,05	65 000 000	0,05
72 Ministère de l'Hydraulique et du Réseau hydrographique National	983 613 458	0,76	270 989 200	0,21
<b>Total Titre 5</b>	<b>85 749 888 893</b>	<b>65,91</b>	<b>96 537 667 668</b>	<b>74,26</b>
<b>Titre 6</b>				
21 Présidence de la République		0,00	150 000 000	0,12
29 Sénat		0,00	631 524 525	0,49
32 Ministère des Forces armées	225 000 000	0,17		0,00
33 Ministère de l'Intérieur	36 000 000	0,03		0,00
34 Ministère de la Justice	250 000 000	0,19		0,00
39 Ministère des Sénégalais de l'extérieur	2 045 000 000	1,57	2 382 500 000	1,83
41 Ministère Infrastructures et Transports terr	1 655 000 000	1,27	500 000 000	0,38
42 Ministère Agriculture et Hydraulique	10 150 000 000	7,80	2 300 000 000	1,77
43 Ministère Economie et des Finances		0,00	3 697 000 000	2,84

44 Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	2 400 000 000	1,84		0,00
45 Ministère du Commerce	1 000 000 000	0,77	1 000 000 000	0,77
46 Ministère Urbanisme et Habitat	23 924 811 750	18,39	21 324 811 750	16,40
49 Ministère de l'Artis.et des Transports aériens		0,00	470 000 000	0,36
50 Ministère de l'Education	3 250 000	0,00	3 250 000	0,00
51Ministère de la Recherche scientifique et des Biocarburants		0,00	1 000 000 000	0,77
52 Ministère des Sports	300 000 000	0,23		0,00
56 Ministère Envir. et Protection nature	559 883 300	0,43		0,00
58 Ministère Famille et Développement sociale	1 800 000 000	1,38	1 680 000	0,00
<b>Total Titre 6</b>	<b>44 348 945 050</b>	<b>34,09</b>	<b>33 460 766 275</b>	<b>25,74</b>
<b>Total 5 et 6</b>	<b>130 098 833 943</b>	<b>100</b>	<b>129 998 433 943</b>	<b>100</b>

Il ressort du tableau ci-dessus que les crédits affectés aux dépenses d'investissement ont été modifiés, non pas à hauteur de 10,84 milliards de FCFA comme indiqué au PLR et au CGAF, mais plutôt à hauteur de 130 098 833 943 FCFA à la hausse et de 129 998 433 943 FCFA à la baisse, soit un écart de 100 400 000 FCFA.

*Pour le MEF, l'unité de vote du budget étant le titre, les prévisions et l'exécution des crédits doivent également être présentées sous la même forme. Il ajoute que le détail des mouvements de crédits par ligne est donné par les actes réglementaires mis à la disposition de la Cour.*

*La Cour rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 41, alinéa 2, de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances, les dépenses du budget général « font l'objet d'un vote par ministère et, à l'intérieur d'un même ministère, par titre en ce qui concerne les autorisations nouvelles ».*

*En conséquence, la reddition portant sur les modifications de crédits par voie réglementaire doit indiquer de façon exhaustive, pour chaque section et sans contraction, les augmentations et les diminutions de crédits.*

Le pointage des actes a permis de constater que cet écart concerne les modifications opérées par les décrets indiqués au tableau n°89 ci-dessous.

**Tableau n°89 : Différences de montants à l'intérieur des actes de mouvements de crédits**

*En FCFA*

Actes	Montants prélevés	Montants affectés	Différences
Décret n° 2008-340 du 31 juillet 2008	1 907 000 000	1 907 400 000	400 000
Décret n° 2008-980 du 12 août 2008	1 400 000 000	1 500 000 000	100 000 000
		<b>Total</b>	<b>100 400 000</b>

Le montant des crédits virés par le décret n°2008-980 du 12/08/2008 dépasse le prélèvement opéré par cet acte; la différence est de 100 000 000 FCFA.

De même, le montant distribué par le décret n°2008-340 du 31/07/2008 est supérieur à celui qu'il a prélevé. L'écart est de 400 000 FCFA.

*Le MEF admet qu'il y a eu des erreurs de saisie au niveau des décrets n°2008-340 du 31 juillet 2008 et n°2008-980 du 12 août 2008 qui n'ont, toutefois, pas d'impact sur la situation d'exécution des crédits figurant au PLR. Les bons montants sont, pour le premier décret 1 907 000 000 FCFA et, pour le second 1 500 000 000 FCFA.*

**Recommandation n°14 :**

*Le MEF doit veiller à améliorer son système de contrôle interne en ce qui concerne les actes réglementaires.*

## **B1. Montant des mouvements**

### **- Selon le titre**

#### **▪ Les augmentations de crédits**

Après retraitement sans aucune contraction des montants, conformément au tableau n° 89 ci-dessus, les augmentations de crédits s'élèvent à 85 749 888 893 FCFA pour le titre 5 et à 44 348 945 050 FCFA pour le titre 6, soit un total de 130 098 833 943 FCFA. La part des augmentations qui abondent le titre 5 représente 65,91% contre 34,09 % pour le titre 6.

Les principaux bénéficiaires des augmentations de crédits d'investissement imputées au titre 5 sont le ministère de l'Economie et des Finances pour 77 274 191 211 FCFA, soit 59,40%, le ministère des Forces armées pour 1 463 500 000 FCFA, soit 1,12% et le ministère des Biocarburants, des Energies renouvelables et de la Recherche scientifique pour 1 000 000 000 FCFA, soit 0,77%.

En ce qui concerne le titre 6, les principaux bénéficiaires des augmentations de crédits sont le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement pour 23 924 811 750 FCFA, soit 18,39%, le ministère de l'Agriculture pour 10 150 000 000 FCFA, soit 7,80% et le ministère des Mines et de l'Industrie pour 2 400 000 000 FCFA, soit 1,84%.

#### **▪ Les diminutions de crédits**

Les informations figurant au PLR indiquent des diminutions de crédits d'un montant total de 10,84 milliards de FCFA. Cependant, tout comme pour les augmentations, ce montant est considérablement minoré par les contractions à l'intérieur des sections.

En réalité, les diminutions de crédits s'élèvent à un montant de 96 537 667 668 FCFA pour le titre 5 et à un montant de 33 460 766 275 FCFA pour le titre 6, soit un total de 129 998 433 943 FCFA.

Ainsi, la part des diminutions imputées au titre 5 représente 74,26% contre 25,74% pour le titre 6.

Les diminutions de crédits d'investissement du titre 5 ont concerné principalement le ministère de l'Economie et des Finances pour 78 036 815 469 FCFA, soit 60,03%, le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement pour 3 327 998 000 FCFA, soit 2,56%, le ministère des Infrastructures et des Transports pour 1 707 700 000 FCFA, soit 1,31% et le ministère de la Culture et du Patrimoine historique classé pour 1 627 000 000 FCFA, soit 1,25%.

Les diminutions de crédits d'investissement imputées au titre 6 ne concernent que quatre sections qui sont, par ordre d'importance, le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement pour 21 324 811 750 FCFA, soit 16,40%, le ministère de l'Economie et des Finances pour 3 697 000 000 FCFA, soit 2,84%, le ministère des Sénégalais de l'extérieur pour 2 382 500 000 FCFA, soit 1,83%.

#### - Selon la destination

Selon la destination, le montant des mouvements de crédits est présenté au tableau n°90 suivant :

**Tableau n°90 : Modifications réglementaires des crédits de paiement selon la destination en 2008**

*En FCFA*

Sections	Augmentations	Part (%)	Diminutions	Part (%)
21 Présidence de la République	68 000 000	0,05	1 130 500 000	0,87
26 Conseil d'Etat	-	0,00	11 576 226	0,01
27 Cour de Cassation	60 000 000	0,05	73 608 475	0,06
29 Sénat	-	0,00	631 524 525	0,49
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>128 000 000</b>	<b>0,10</b>	<b>1 847 209 226</b>	<b>1,42</b>
30 Primature	150 400 000	0,06	-	0,00
31 Ministère des Affaires étrangères	100 000 000	0,04	305 000 000	0,12
32 Ministère des Forces armées	1 688 500 000	0,67	1 454 000 000	0,58
33 Ministère de l'Intérieur	346 000 000	0,14	446 000 000	0,18
34 Ministère de la Justice	1 050 000 000	0,41	1 350 000 000	0,53
35 Ministère Fonct. Pub. Trav. Emploi. et Org. prof	-	0,00	152 790 774	0,06
39 Ministère des Sénégalais de l'extérieur	2 152 000 000	0,85	2 382 500 000	0,94
<b>Action Administration générale</b>	<b>5 486 900 000</b>	<b>4,22</b>	<b>6 090 290 774</b>	<b>4,68</b>
40 Ministère de l'Economie Maritime	522 000 000	0,21	1 403 000 000	0,56
41 Ministère Infrastructures et Transports terrestres	1 708 700 000	0,67	2 207 700 000	0,87
42 Ministère Agricult. et Hydraulique	10 270 775 000	4,05	2 420 775 000	0,96
43 Ministère Economie et des Finances	77 274 191 211	30,45	81 733 815 469	32,37
44 Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	2 400 000 000	0,95	550 000 000	0,22
45 Ministère du Commerce	1 000 000 000	0,39	1 000 000 000	0,40

46 Ministère Urbanisme et Habitat	24 752 809 750	9,75	24 652 809 750	9,76
48 Ministère Habitat et Construction	113 000 000	0,04	113 000 000	0,04
49 Ministère de l'Artis. et des Transports aériens	-	0,00	470 000 000	0,19
<b>Action Economique</b>	<b>118 041 475 961</b>	<b>90,73</b>	<b>114 551 100 219</b>	<b>88,12</b>
50 Ministère de l'Education	103 250 000	0,04	1 203 250 000	0,48
51 Ministère de la Recherche scientifique et des Biocarburants	1 000 000 000	0,39	1 250 000 000	0,50
52 Ministère des Sports	319 000 000	0,13	319 000 000	0,13
53 Ministère de la Culture et du Patrimoine historique classé	697 000 000	0,27	1 627 000 000	0,64
54 Ministère de la Santé et de la Prévention	430 300 000	0,17	430 300 000	0,17
55 Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	166 000 000	0,07	166 000 000	0,07
56 Ministère Envir. et Protection nature	831 629 044	0,33	581 629 044	0,23
58 Ministère Famille et Développement sociale	1 818 680 000	0,72	1 018 680 000	0,40
59 Ministère Enseignement technique et Formation professionnelle	-	0,00	550 000 000	0,22
62 Ministère de l'Elevage	27 985 480	0,01	27 985 480	0,01
65 Ministère des Collect. locales et de la Décentralisation	65 000 000	0,03	65 000 000	0,03
72 Ministère de l'Hydraulique rurale et Rés.hydr. nat	983 613 458	0,39	270 989 200	0,11
<b>Action Culturelle et sociale</b>	<b>6 442 457 982</b>	<b>4,95</b>	<b>7 509 833 724</b>	<b>5,78</b>
<b>Total</b>	<b>130 098 833 943</b>	<b>100</b>	<b>129 998 433 943</b>	<b>100</b>

#### ▪ Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits sont allouées aux pouvoirs publics et aux ministères, ces derniers étant regroupés selon l'action qu'ils poursuivent.

Les pouvoirs publics ont bénéficié des augmentations de crédits pour un montant total de 0,13 milliard de FCFA soit 0,10% des augmentations. Les institutions concernées sont :

- la Présidence de la République pour un montant de 0,07 milliard de FCFA, soit 0,05% ;
- la Cour suprême pour un montant de 0,06 milliard de FCFA, soit 0,05%.

Pour une part représentant 99,90%, les augmentations de crédits destinées aux ministères s'élèvent à 129,97 milliards de FCFA ainsi répartis :

- l'Action administrative générale pour un montant de 5,49 milliards de FCFA, soit un taux de 4,22% ;
- l'Action économique pour un montant de 118,04 milliards de FCFA, soit 90,73% ;
- l'Action culturelle et sociale pour un montant de 6,44 milliards de FCFA, soit 4,95%.

#### ▪ Les diminutions de crédits

Les diminutions opérées sur les crédits des pouvoirs publics et ministères s'élèvent à 130 milliards de FCFA.

Les diminutions des crédits des pouvoirs publics s'établissent à 1,85 milliard de FCFA, soit 1,42%. Elles concernent principalement la Présidence de la République pour un montant de 1,13 milliard de FCFA, soit 0,87% et le Sénat pour un montant de 0,63 milliard de FCFA, soit 0,49%.

Les diminutions des crédits des ministères sont d'un montant de 128,15 milliards de FCFA, soit 98,58%. Elles se répartissent ainsi :

- 6,09 milliards de FCFA, soit 4,68% pour l'Action administrative générale ;
- 114,55 milliards de FCFA, soit 88,12% pour l'Action économique ;
- 7,51 milliards de FCFA, soit 5,78% pour l'Action culturelle et sociale.

## **B2. Examen des actes réglementaires de modification des crédits**

L'examen des actes réglementaires portant mouvements de crédits d'investissement a montré que ceux-ci ne sont pas toujours conformes aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances en ce qui concerne les lignes de prélèvement et les lignes d'affectation d'une part, les montants modifiés et les plafonds réglementaires fixés pour les modifications, d'autre part.

Ainsi, la Cour a relevé des mouvements de crédits de titre à titre et un dépassement du ratio « 10<sup>ème</sup> des crédits » dont le mouvement à l'intérieur d'un chapitre est autorisé.

### • **Virements de titre à titre**

Aux termes des dispositions de l'article 15 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances, les virements de crédits doivent être effectués à l'intérieur du même titre d'un budget d'un même ministère ou institution. La Cour a répertorié des décrets qui ont mouvementé des crédits du titre 5 au titre 6 ou inversement.

Le tableau n°91 ci-après répertorie les actes concernés.

**Tableau n°91 : Décrets de modifications de crédits entre les titres 5 et 6**

*En FCFA*

<b>Mouvements du titre 5 au titre 6</b>		<b>Mouvement du titre 6 au titre 5</b>	
<b>Références du décret</b>	<b>Montant</b>	<b>Références du décret</b>	<b>Montant</b>
2008 - 475 du 09/05/2008	5 522 500 000	2008-340 du 31/07/2008	707 000 000
2008-531 du 22/05/2008	250 000 000	2008-612 du 30/05/2008	1 000 000 000
2008 - 562 du 23/05/2008	1 000 000 000	2008-738 du 07/07/2008	750 000 000
2008-611 du 30/05/2008	225 000 000	2008-960 du 12/08/2008	131 524 525
2008 - 613 du 30/05/2008	1 655 000 000		
2008-724 du 30/06/2008	650 000 000		
2008-737 du 07/07/2008	36 000 000		
2008 - 782 du 17/08/2008	350 000 000		
2008-908 du 07/08/2008	559 883 300		
2008-980 du 12/08/2008	830 000 000		
2008-1070 du 29/09/2008	300 000 000		
2008-1341 du 13/11/2008	2 000 000 000		
<b>Total général</b>	<b>13 378 383 300</b>	<b>Total général</b>	<b>2 588 524 525</b>

*Selon le MEF, ces virements de crédits de titre à titre se justifient par des situations exceptionnelles.*

*La Cour rappelle que les virements de crédits de titre à titre ne sont pas autorisés par la loi organique relative aux lois de finances.*

*En ce qui concerne les dépenses d'investissement, la situation exceptionnelle prévue à l'article 15 de la loi 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances, à titre dérogatoire au principe de spécialité des crédits, autorise tout au plus des virements de crédits de chapitre à chapitre d'un même ministère ou institution à un autre mais toujours à l'intérieur d'un même titre.*

- **Dépassements du 10<sup>ème</sup> des crédits autorisé pour la modification**

Les dispositions de l'article 15 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances limitent le plafond des modifications réglementaires au dixième de la dotation des chapitres intéressés.

La Cour n'a pas reçu le décret de répartition des crédits qui lui permettrait d'analyser leur gestion à l'intérieur des chapitres. Elle a donc procédé, à titre indicatif, au rapprochement entre les modifications et la dotation des sections.

Le résultat de cette comparaison montre que les crédits mouvementés dépassent souvent le dixième de la dotation des sections et, a fortiori, des chapitres.

Le tableau n°92 qui suit en donne une illustration.

**Tableau n°92 : Comparaison des montants modifiés avec la limite autorisée en 2008**

*En FCFA*

Section	Total =LFR+ ouv/ann+reports (1)	1/10ème du total (2)	Montant des modifications (3)	Ecart (4)=(3)-(2)
<b>Titre 5</b>				
26 Conseil d'Etat	38 423 774	3 842 377	11 576 226	7 733 849
34 Ministère de la Justice	125 489 215	12 548 922	550 000 000	537 451 079
39 Ministère des Sénégalais de l'extérieur	682 850 787	68 285 079	107 000 000	38 714 921
40 Ministère de l'Economie maritime	1 985 444 760	198 544 476	880 000 000	681 455 524
52 Ministère des Sports	631 415 506	63 141 551	300 000 000	236 858 449
53 Ministère de la Culture et du Patrimoine histor. classé	3 092 543 721	309 254 372	930 000 000	620 745 628
58 Ministère Famille et Développement sociale	2 741 543 245	274 154 325	1 000 000 000	725 845 676
59 Ministère Enseignement technique et Formation prof.	3 981 707 053	398 170 705	550 000 000	151 829 295
63 Ministère de l'Info., Coopér. panaf. et des NTIC	2 030 303 260	203 030 326	2 000 000 000	1 796 969 674
<b>Total</b>	<b>15 309 721 321</b>	<b>1 530 972 132</b>	<b>6 328 576 226</b>	<b>4 797 604 094</b>
<b>Titre 6</b>				
29 Sénat	368 475 475	36 847 548	631 524 525	594 676 978
32 Ministère des Forces armées	100 700 000	10 070 000	225 000 000	214 930 000

34 Ministère de la Justice	1 400 000 000	140 000 000	250 000 000	110 000 000
38 Ministère Langues nat. et Francophonie	1 307 500 000	130 750 000	337 500 000	206 750 000
42 Ministère Agriculture et Hydraulique	46 228 076 355	4 622 807 636	7 850 000 000	3 227 192 365
43 Ministère Economie et des Finances	9 642 505 147	964 250 515	3 697 000 000	2 732 749 485
44 Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	2 880 801 600	288 080 160	2 204 801 600	1 916 721 440
52 Ministère des Sports	300 000 000	30 000 000	300 000 000	270 000 000
56 Ministère Envir. et Protection nature.	2 395 383 300	239 538 330	809 883 300	570 344 970
58 Ministère Famille et Développement sociale	10 279 452 500	1 027 945 250	1 800 000 000	772 054 750
63 Ministère de l'Info., Coopér. panaf. et des NTIC	5 804 471 860	580 447 186	2 000 000 000	1 419 552 814
<b>Total</b>	<b>80 707 366 237</b>	<b>8 070 736 624</b>	<b>20 105 709 425</b>	<b>12 034 972 801</b>

*Le MEF déclare que, désormais, avec le suivi de cette mesure dans l'ISPE, le plafond du 10<sup>ème</sup> fixé par la loi fera l'objet d'un contrôle rigoureux lors de l'exécution du budget.*

*La Cour s'assurera du respect de ce plafond au cours de l'examen des gestions futures.*

### **B3. Rapprochement des actes modificatifs et du PLR**

Même en opérant par contraction à l'intérieur des sections conformément à la pratique du ministère de l'Economie et des Finances, la comparaison des montants des modifications de crédits figurant au PLR et des montants obtenus après pointage des actes réglementaires transmis à la Cour fait ressortir des écarts récapitulés dans le tableau n° 93 ci-dessous.

**Tableau n°93 : Comparaison entre données du PLR et celles du pointage des actes réglementaires en 2008**

*En FCFA*

Section	Modifications selon Actes	Modifications selon PLR	Différences
<b>Titre 5</b>			
21 Présidence de la République	- 912 500 000	237 500 000	- 1 150 000 000
30 Primature	150 400 000	150 000 000	400 000
32 Ministère des Forces armées	9 500 000	- 125 000 000	134 500 000
35 Ministère Fonct. Pub. Trav. Emploi. et Org. prof	- 152 790 774	- 18 290 774	- 134 500 000
40 Ministère de l'Economie maritime	- 881 000 000	- 880 000 000	- 1 000 000
41 Ministère Infrastructures et Transports terr	- 1 654 000 000	- 1 655 000 000	1 000 000
44 Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	- 550 000 000	- 354 801 600	- 195 198 400
46 Ministère Urbanisme et Habitat	- 2 500 000 000	- 500 000 000	- 2 000 000 000
51 Ministère de la Recherche scientifique et des Biocarburants	750 000 000		750 000 000
54 Ministère de la Santé et de la Prévention	-	- 400 000 000	400 000 000
56 Ministère Envir. et Protection nature.	- 309 883 300	- 559 883 300	250 000 000
58 Ministère Famille et Développement sociale	- 998 320 000	- 1 000 000 000	1 680 000

63 Ministère de l'Info., Coopér. panaf. et des NTIC	-	- 2 000 000 000	2 000 000 000
<b>Titre 6</b>			
63 Ministère de l'Info., Coopér. panaf. et des NTIC	- 150 000 000	- 1 150 000 000	1 000 000 000
41 Ministère Infrastructures et Transports terr	1 155 000 000	685 000 000	470 000 000
44 Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	2 400 000 000	2 204 801 600	195 198 400
46 Ministère Urbanisme et Habitat	2 600 000 000	500 000 000	2 100 000 000
49 Ministère de l'Artis. et des Transports aériens	- 470 000 000		- 470 000 000
51 Ministère de la Recherche scientifique et des Biocarburants	- 1 000 000 000		- 1 000 000 000
56 Ministère Envir. et Protection nature.	559 883 300	809 883 300	- 250 000 000
58 Ministère Famille et Développement sociale	1 798 320 000		1 798 320 000

Pour chacun des titres 5 et 6 le montant des modifications obtenu par le pointage des décrets de virement est différent de celui inscrit dans le PLR.

*Selon le MEF, ces écarts découlent de la mise à jour de la base du SIGFIP suite aux transferts des services qui changent de section. Cependant, il n'indique pas les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour une bonne mise à jour de la base du SIGFIP qui éviterait ces écarts.*

**Recommandation n°15 :**

**La Cour recommande au MEF de veiller à la cohérence des chiffres contenus dans les documents budgétaires.**

### 2.1.2 - Utilisation des crédits

La Cour relève que le tableau des pages 62 et 63 du PLR relatif aux crédits d'investissements non consommés et aux dépassements, comparé aux tableaux des pages 54, 55 et 56 du PLR, présente des erreurs dues à des omissions qui portent sur des crédits non consommés mais également sur des dépassements de crédits.

- omission de crédits non consommés au titre 5 pour un montant total de 800 093 611 FCFA. Il s'agit des crédits non consommés des sections 49, ministère du Tourisme et des Transports aériens pour 637 789 070 FCFA et 67, ministère de la Compétitivité et de la bonne Gouvernance pour 162 304 541 FCFA.
- omission de dépassements de crédits au titre 5 pour un montant total de 249 299 582 FCFA. Elle concerne les dépassements des sections 68, ministère de la Prévention, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement, pour un montant de 18 845 650 FCFA, 70, ministère de l'Hydraulique pour un montant de 115 748 459 FCFA et 71, ministère de l'Artisanat pour un montant de 114 705 473 FCFA.

- erreur sur le montant des crédits non consommés au titre 6, à la section 73, ministère des Transports terrestres et des Transports aériens. Le bon montant est 1 000 000 000 FCFA au lieu de 4 880 000 000 FCFA.

*Le MEF s'engage à procéder aux corrections nécessaires dans la nouvelle version du PLR.*

L'utilisation des crédits de paiements a été marquée par des dépassements de crédits et des crédits non consommés.

### 2.1.2.1 - Dépassements de crédits

Le montant des dépassements de crédits relatifs aux investissements sur ressources internes s'établit à 14,07 milliards de FCFA dont 10,32 milliards de FCFA pour le titre 5, investissements exécutés par l'Etat, soit 73,33%, et 3,75 milliards de FCFA pour le titre 6, transferts en capital, soit 26,67%.

#### A/ Dépassements sur investissements exécutés par l'Etat (titre 5)

L'exécution des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat sur ressources internes a donné lieu à des dépassements de crédits retracés au tableau n°94 ci-après.

**Tableau n°94 : Situation des dépassements de crédits d'investissement sur ressources internes en 2008**

*En FCFA*

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part (%)
26 Conseil d'Etat	-11 576 226	0	11 576 226	0,11
27 Cour suprême	-13 608 475	93 198 001	106 806 476	1,03
30 Primature	651 304 312	1 259 289 618	607 985 306	5,89
34 Ministère de la Justice	-424 510 785	1 396 426 830	1 820 937 615	17,64
35 Ministère Fonct. Pub. Trav.Empl. et Org. prof.	402 483 912	415 792 904	13 308 992	0,13
40 Ministère de l'Economie maritime	525 444 760	1 837 809 685	1 312 364 925	12,71
41 Ministère Infrastructures. et des Transports	-1 565 288 140	114 127 389	1 679 415 529	16,27
42 Ministère Agriculture	1 926 746 395	2 226 189 315	299 442 920	2,90
45 Ministère du Commerce	153 996 640	184 960 155	30 963 515	0,30
49 Ministère de l'Art. et du Tourisme	1 189 000	357 399 930	356 210 930	3,45
51 Ministère. Recherche scientifique	285 981 916	410 903 710	124 921 794	1,21
52 Ministère des Sports	331 415 506	354 330 620	22 915 114	0,22
54 Ministère de la Santé et de la Prévention	3 484 467 042	4 058 412 035	573 944 993	5,56
56 Ministère Envir. et de l'Assainissement	2 802 838 540	3 023 242 524	220 403 984	2,14
58 Ministère Famil. Dév.social et de la Solid. nat.	1 161 543 245	2 770 363 927	1 608 820 682	15,59
59 Ministère Enseign. techn. et formation profes	793 707 053	1 431 553 054	637 846 001	6,18
62 Ministère de l'Elevage	1 801 851 906	2 364 989 117	563 137 211	5,46
63 Ministère de l'Info. Et des Télécom	30 303 260	94 735 845	64 432 585	0,62
67 Ministère Compét. et B. Gouv.	0	17 695 459	17 695 459	0,17
68 Ministère Prév.et Hyg. Publ. et Assain.	0	18 845 650	18 845 650	0,18
70 Ministère de l'Hydraulique rurale	0	115 748 459	115 748 459	1,12
71 Ministère de l'Artisanat	0	114 705 473	114 705 473	1,11
<b>Total Titre 5</b>	<b>12 338 289 861</b>	<b>22 660 719 700</b>	<b>10 322 429 839</b>	<b>100</b>

Les dépassements sur crédits destinés aux investissements exécutés par l'Etat sur ressources internes s'élèvent au montant de 10,32 milliards de FCFA.

Ces dépassements concernent essentiellement le ministère de la Justice pour 1,82 milliards de FCFA, soit 17,64%, le ministère de l'Equipement et des Transports pour 1,67 milliards de FCFA, soit 16,27%, le ministère de la Famille et du Développement social pour 1,6 milliard de FCFA, soit 15,591% et le ministère de l'Economie maritime pour 1,31 milliards de FCFA, soit 12,71%.

### **B/ Dépassements sur transferts en capital (titre 6)**

La situation des dépassements sur crédits destinés aux transferts en capital figure au tableau n°95 suivant.

**Tableau n°95 : Dépassements sur crédits de transferts en capital en 2008**

*En FCFA*

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part (%)
29 Sénat	-631 524 525	0	631 524 525	16,83
39 Ministère des Sénégalais de l'extérieur	970 000 000	1 307 500 000	337 500 000	8,99
40 Ministère de l'Economie maritime	5 979 400 178	6 694 055 678	714 655 500	19,04
43 Ministère Economie et des Finances	5 945 505 137	8 015 254 215	2 069 749 078	55,14
<b>Total Titre 6</b>	<b>12 263 380 790</b>	<b>16 016 809 893</b>	<b>3 753 429 103</b>	<b>100</b>

Le montant des dépassements sur les crédits destinés aux transferts en capital s'élève à 3,75 milliards de FCFA.

Ces dépassements concernent le ministère de l'Economie et des Finances pour 2,07 milliards de FCFA, soit 55,14%, le ministère de l'Economie maritime pour 0,71 milliard de FCFA, soit 19,04%, le Sénat pour 0,63 milliard de FCFA, soit 16,83% et le ministère des Sénégalais de l'extérieur pour 0,33 milliard de FCFA, soit 8,99%.

*Le MEF explique ces dépassements par les ordonnancements de crédits des gestions antérieures et par la régularisation des avances de trésorerie.*

*La Cour rappelle qu'en bonne règle, les « avances à régulariser » ou « avances de trésorerie » ne devraient pas grever les crédits des gestions postérieures.*

**Recommandation n°16 :**

*Le MEF doit mettre à profit la période complémentaire qui suit l'arrêt des opérations budgétaires pour procéder à toutes les opérations de régularisation légales.*

## 2.1.2.2 - Crédits non consommés

### A/ Crédits non consommés sur investissements exécutés par l'Etat

Les investissements exécutés par l'Etat ont donné lieu à des crédits non consommés. Leur situation figure au tableau n°96 qui suit :

**Tableau n°96 : Situation des crédits d'investissement sur ressources internes non consommés en 2008**  
*En FCFA*

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part (%)
21 Présidence de la République	1 510 003 483	1 034 683 844	475 319 639	1,40
28 Cour des comptes	518 269 010	60 242 197	458 026 813	1,35
31 Ministère des Affaires étrangères	7 550 951 878	652 319 048	6 898 632 830	20,34
32 Ministère des Forces Armées	9 770 387 771	8 167 697 114	1 602 690 657	4,72
33 Ministère. de l'Int. et des col. locales	5 064 451 231	2 927 174 117	2 137 277 114	6,30
39 Ministère des Sénégalais de l'extérieur	622 850 787	603 247 669	19 603 118	0,06
43 Ministère Economie et des Finances	21 965 763 612	17 793 410 056	4 172 353 556	12,30
44 Ministère des Mines, de l'Industrie et	1 053 289 405	553 610 968	499 678 437	1,47
46 Ministère Urban., Habitat, Hyd. Urbaine	15 080 178 464	9 913 416 348	5 166 762 116	15,23
47 Ministère de l'Energie et des Mines	2 830 711 252	2 257 755 763	572 955 489	1,69
48 Ministère de l'Amén. du territ. et Coopér. déc.	92 493 800	88 532 400	3 961 400	0,01
50 Ministère de l'Education	24 949 711 925	16 991 834 834	7 957 877 091	23,46
53 Ministère de la Culture	658 543 721	535 975 340	122 568 381	0,36
55 Ministère de la Jeunesse	294 148 465	294 029 597	118 868	0,00
65 Ministère des Collect. locales et de la Décentr.	665 814 710	428 005 062	237 809 648	0,70
72 Ministère Rés.hyd. nat., c d'eau et B. de rét.	4 878 073 707	2 516 382 307	2 361 691 400	6,96
75 Ministère de l'Ens. Secondaire,Univ.et des CUR	1 916 487 141	684 349 217	1 232 137 924	3,63
<b>Total Titre 5</b>	<b>99 422 130 362</b>	<b>65 502 665 881</b>	<b>33 919 464 481</b>	<b>100</b>

Les crédits non consommés relatifs aux investissements exécutés par l'Etat s'élèvent à 33,92 milliards de FCFA.

Les principaux ministères concernés par ces crédits non consommés au titre 5 sont le ministère de l'Education pour 7,95 milliards de FCFA, soit 23,46%, le ministère des Affaires étrangères pour 6,89 milliards de FCFA, soit 20,34%, le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine et de l'Assainissement pour 5,16 milliards de FCFA, soit 15,23% et le ministère de l'Economie et des Finances pour 4,17 milliards de FCFA, soit 12,30%.

### B/ Crédits non consommés sur les transferts en capital

L'exécution des investissements relatifs aux transferts en capital laisse apparaître des crédits non consommés dont la situation est présentée au tableau n°97 suivant :

**Tableau n°97 : Crédits non consommés sur transferts en capital en 2008***En FCFA*

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part (%)
21 Présidence de la République	38 315 006 000	28 508 518 825	9 806 487 175	10,19
22 Assemblée nationale	1 338 711 000	338 711 000	1 000 000 000	1,04
30 Primature	6 547 000 000	5 811 000 000	736 000 000	0,76
32 Ministère des Forces armées	1 925 000 000	1 700 000 000	225 000 000	0,23
33 Ministère de l'Intérieur	3 677 800 000	3 641 800 000	36 000 000	0,04
34 Ministère de la Justice	1 650 000 000	1 400 000 000	250 000 000	0,26
41 Ministère Equip. et des Transports	75 577 533 517	49 347 354 629	26 230 178 888	27,26
42 Ministère de l'Agriculture	54 078 076 355	33 387 843 897	20 690 232 458	21,51
44 Ministère de l'Industrie et des Mines	5 085 603 200	2 796 801 600	2 288 801 600	2,38
46 Ministère Urban., de l'Habit., de l'Hyd. urb et de l'Ass.	49 627 933 211	27 037 033 211	22 590 900 000	23,48
47 Ministère de l'Energie	8 534 000 000	7 034 000 000	1 500 000 000	1,56
48 Ministère de l'Amén. du Territ. et de la Coopér. déc.	2 100 000 000	0	2 100 000 000	2,18
52 Ministère des Sports	600 000 000	300 000 000	300 000 000	0,31
54 Ministère de la Santé et de la Prévention	3 614 000 000	3 414 000 000	200 000 000	0,21
56 Ministère Envir. et de la Protection de la nature	3 205 266 600	2 395 383 300	809 883 300	0,84
58 Ministère de la Famille et du Développement social	12 079 452 500	9 766 452 500	2 313 000 000	2,40
63 Ministère de l'Info., Coopér.panaf. et des NTIC	7 804 471 860	5 804 470 448	2 000 001 412	2,08
65 Ministère des Collect. locales et de la Décentr.	14 385 792 920	12 437 000 000	1 948 792 920	2,03
72 Ministère Rés.hyd. nat., c d'eau et B. de rét.	590 000 000	405 200 000	184 800 000	0,19
73 Ministère des Transports terr. et des Transports aériens	1 000 000 000	0	1 000 000 000	1,04
<b>Total Titre 6</b>	<b>291 735 647 163</b>	<b>195 525 569 410</b>	<b>96 210 077 753</b>	<b>100</b>

Le montant des crédits destinés aux transferts en capital non consommés s'élève à 96,21 milliards de FCFA.

Les principaux ministères et pouvoirs publics concernés par ces crédits non consommés du titre 6 sont le ministère de l'Équipement et des Transports pour 26,23 milliards de FCFA, soit 27,26%, le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement pour 22,59 milliards de FCFA, soit 23,48%, le ministère de l'Agriculture pour 20,69 milliards de FCFA soit 21,51% et la Présidence de la République pour 9,8 milliards de FCFA, soit 10,19%.

Au total, pour la gestion 2008, le montant des crédits d'investissement sur ressources internes non consommés s'élève à 130,12 milliards de FCFA, soit 30,49%.

*Selon le MEF, l'importance des crédits non consommés s'explique par le faible niveau de maturité des projets d'investissement et l'application du nouveau code des marchés publics en 2008 dont la faible appropriation par les administrateurs de crédits a ralenti l'exécution des projets d'investissement.*

## C/ Ajustements de crédits

La Cour constate que l'ajustement des crédits d'investissement n'est pas pris en compte au tableau des ouvertures de crédits complémentaires figurant à l'article 7 du PLR.

En revanche, il en a été tenu compte au tableau relatif aux crédits à annuler figurant à l'article 9 du PLR mais pour des montants erronés.

Elle fait observer que les dépassements de crédits d'investissement et les crédits d'investissement non consommés doivent respectivement faire l'objet d'ouvertures de crédits complémentaires et d'annulations de crédits pour les montants concernés à chaque titre.

Le tableau n°98 ci-dessous en donne une indication.

**Tableau n°98 : Ouvertures de crédits complémentaires et annulations de crédits relatifs aux dépenses d'investissements en 2008**

*En FCFA*

Titres	Crédits non consommés (1)	Dépassements (2)	Reports de crédits sur 2009* (3)	Annulations (4) = (1) - (3)	Ouvertures de crédits complémentaires (5) = (2)
Titre 5	33 919 464 481	10 322 429 839	16 348 510 125	17 570 954 356	10 322 429 839
Titre 6	96 210 077 753	3 753 429 103	23 063 811 927	73 146 265 826	3 753 429 103
<b>Total</b>	<b>130 129 542 234</b>	<b>14 075 858 942</b>	<b>39 412 322 052</b>	<b>90 717 220 182</b>	<b>14 075 858 942</b>

\* Source : Arrêtés de report de 2008 sur 2009

***Le MEF s'engage à procéder aux corrections nécessaires dans la nouvelle version du PLR.***

***Par ailleurs, au cours de la contradiction, le MEF a fait parvenir à la Cour l'arrêté modificatif de l'arrêté n° 3668 du 20 mars 2009 portant report de crédits d'investissement de 2008 sur 2009 qui fixe le montant des reports de crédits à 20 963 761 296 francs au lieu de 39 412 322 052. Ainsi, sur les ouvertures de crédits complémentaires à demander dans le PLR les montants du MEF concordent avec ceux de la Cour.***

***Cependant, en ce qui concerne les crédits à annuler, une différence de 295 206 488 FCFA persiste.***

### **2.2 - Gestion des autorisations de dépenses d'investissement sur ressources externes**

Parce qu'elles sont prévues par les lois de finances et pour une vue globale de l'exécution du budget, les dépenses d'investissement sur ressources externes sont enregistrées au budget général, même si le Trésor public n'en est pas comptable assignataire.

Les prévisions de dépenses sur ressources externes sont arrêtées par la loi de finances rectificative au montant de 226 milliards de FCFA. Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 224,15 milliards de FCFA.

L'exécution des investissements sur ressources extérieures dégage des tirages non effectués pour un montant net de 1,8 milliard de FCFA. Le taux d'exécution global est de 99,2%. L'examen de la gestion des autorisations de dépenses sur ressources externes portera sur les modifications et l'utilisation de ces autorisations.

## **2.2.1 - Modification des autorisations en cours de gestion**

### **2.2.1.1 - Modification des financements acquis**

La loi de finances rectificative n'a pas modifié le montant initial des financements acquis qui sont restés à un montant de 1731,6 milliards de FCFA constitué de 1172,71 milliards de FCFA d'emprunts et de 558,8 milliards de FCFA de subventions.

### **2.2.1.2 - Modifications des prévisions de tirage**

La LFR a modifié à la baisse le montant initial des prévisions de tirage en le faisant passer de 275,1 milliards de FCFA à 226 milliards de FCFA, soit une réduction de 49,1 milliards de FCFA.

Le montant total des prévisions de tirage, après rectification, est constitué de 135,04 milliards d'emprunts et de 90,96 milliards de FCFA de subventions.

## **2.2.2 - Utilisation des prévisions de tirage**

Sur des prévisions de tirage de 226 milliards de FCFA, les dépenses d'investissements sur ressources externes ont été ordonnancées à hauteur de 224,1 milliards de FCFA. Ces ordonnancements comprennent 127,2 milliards de FCFA d'emprunts et 96,9 milliards de FCFA de subventions. Il en résulte un montant net de crédits non absorbés de 1,84 milliard de FCFA.

Cependant, selon la nature du tirage et du secteur d'activités, l'exécution des dépenses d'investissement sur ressources externes a généré, par rapport aux prévisions de tirages, soit des dépassements, soit des disponibilités.

### **A/ Dépassement des prévisions de tirage**

Selon la nature des tirages prévus (subvention ou emprunt), les dépassements sont présentés dans le tableau n°99 qui suit.

**Tableau n°99 : Dépassements sur prévisions de tirages en 2008***En FCFA*

Secteurs d'activité	Emprunt		Subvention		Dépassements	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Emprunt	Subvention
Primaire	35 913 000 000	29 646 513 375	23 717 000 000	32 142 330 057		8 425 330 057
Secondaire	25 265 000 000	10 585 827 874	10 300 000 000	6 844 535 402		
Tertiaire	57 867 000 000	54 780 755 999	17 655 000 000	14 088 860 076		
Quatenaire	15 995 000 000	32 209 782 955	39 288 000 000	43 861 149 060	16 214 782 955	4 573 149 060
<b>Total</b>	<b>135 040 000 000</b>	<b>127 222 880 203</b>	<b>90 960 000 000</b>	<b>96 936 874 595</b>	<b>16 214 782 955</b>	<b>12 998 479 117</b>

L'exécution des dépenses sur ressources externes a engendré des dépassements sur les prévisions de tirages d'un montant de 20,8 milliards de FCFA pour les crédits affectés au secteur quaternaire et de 8,4 milliards de FCFA pour le secteur primaire.

### **B/ Disponibilités sur les tirages prévus**

Selon la nature des tirages, la répartition par secteur des ressources non absorbées s'établit comme indiqué au tableau n°100 qui suit.

**Tableau n°100 : Situation des ressources non absorbées en 2008***En FCFA*

Secteurs d'activité	Emprunt		Subvention		Ressources non absorbées	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Emprunt	Subvention
Primaire	35 913 000 000	29 646 513 375	23 717 000 000	32 142 330 057	6 266 486 625	
Secondaire	25 265 000 000	10 585 827 874	10 300 000 000	6 844 535 402	14 679 172 126	3 455 464 598
Tertiaire	57 867 000 000	54 780 755 999	17 655 000 000	14 088 860 076	3 086 244 001	3 566 139 924
Quatenaire	15 995 000 000	32 209 782 955	39 288 000 000	43 861 149 060		
<b>Total</b>	<b>135 040 000 000</b>	<b>127 222 880 203</b>	<b>90 960 000 000</b>	<b>96 936 874 595</b>	<b>24 031 902 752</b>	<b>7 021 604 522</b>

La situation d'exécution des dépenses sur ressources externes dégage des ressources non absorbées d'un montant de 18,13 milliards de FCFA au secteur secondaire et 6,65 milliards de FCFA au secteur tertiaire.

## CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

La gestion des comptes spéciaux du Trésor porte sur la régularité des ouvertures de crédits, sur celle des opérations effectuées au cours de l'année ainsi que sur le traitement des soldes qui ont été dégagés à ces comptes.

La loi de finances initiale pour l'année 2008, à son article 11, continue de prévoir un compte d'opération monétaire « Compte de pertes et profits de change » pour un montant de 800 000 000 de FCFA alors que les opérations de cette nature ne sont plus suivies au niveau des CST par le MEF, ce qui était déjà le cas en 2005, 2006 et 2007.

*A la demande de la Cour, le MEF s'engage à supprimer ce sous compte dans la prochaine loi de finances.*

### 1 - Modification des crédits en cours de gestion

Les crédits ouverts aux CST peuvent faire l'objet de modification dans leur montant et dans leur répartition. Cependant, durant l'année 2008, la LFR n'a pas modifié les crédits ouverts aux CST par la LFI.

Par ailleurs, la Cour n'a reçu aucun acte modificatif portant sur la répartition des crédits.

### 2 - Utilisation des crédits

L'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor a été marquée par des dépassements de crédits et par la non consommation de crédits ouverts.

#### 2.1. Dépassements

La répartition des dépassements sur les crédits des CST figure au tableau n°101 qui suit.

**Tableau n°101 : Répartition des dépassements des CST en 2008**

Comptes spéciaux du Trésor	Prévisions	Dépenses	Dépassement	En FCFA
				Part (%) dans le dépassement
96.101 Fonds national de Retraite	41 000 000 000	47 067 300 295	6 067 300 295	44,33
96.609 Avances à 1 an à divers agents publics	100 000 000	7 720 378 684	7 620 378 684	55,67
<b>Total</b>	<b>41 100 000 000</b>	<b>54 787 678 979</b>	<b>13 687 678 979</b>	<b>100</b>

La gestion des crédits des CST a donné lieu à des dépassements d'un montant total de 13,68 milliards de FCFA.

Les dépassements sur CST, qui représentent les dépenses enregistrées à ces comptes au-delà des plafonds de crédits ouverts, concernent deux comptes spéciaux : le compte « Fonds national de Retraite » pour un montant de 6,06 milliards de FCFA, soit 44,33% et le compte « avances à 1 an à divers agents publics » pour un montant de 7,62 milliards de FCFA, soit 55,67%.

La Cour relève que les crédits ouverts au titre du compte « Avances à 1 an aux particuliers » ont un caractère limitatif conformément aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article 29 de la LOLF. Par conséquent, le fait pour le MEF de prévoir des avances pour un montant de 0,1 milliard de FCFA et d'en accorder pour un montant de 7,7 milliards de FCFA est contraire aux prescriptions du texte précité.

*Le MEF admet que les dépassements constatés concernent le « Fonds national de Retraite » (FNR) et le compte « avances à un an à divers agents publics » qui, cependant, précise-t-il, n'ont pas fonctionné à découvert, compte tenu de leurs soldes de sortie de 2007 reportables sur la gestion 2008.*

*Cependant, pour la Cour, les dépassements de crédits s'apprécient par rapport à l'autorisation parlementaire qui, faut-il le rappeler, est donnée annuellement.*

La Cour constate que, par rapport aux CST, le tableau figurant à l'article 7 du PLR ne prévoit pas de crédits complémentaires pour la couverture des dépassements de dépenses. En effet, le MEF calcule les ajustements nécessaires en faisant, à tort, la différence entre les dépassements de crédits et les crédits non consommés à la fin de la gestion.

La Cour rappelle que les ouvertures de crédits complémentaires se calculent en faisant la différence, au niveau de chaque compte spécial du trésor, entre les crédits ouverts et les dépenses effectuées et non par une consolidation globale des dépassements et des crédits non consommés tel qu'arrêté par le PLR en son article 7.

*A la demande de la Cour, le MEF s'engage à apporter les corrections nécessaires dans la nouvelle version du PLR.*

## **2.2. Crédits non consommés**

La répartition des crédits non consommés est indiquée au tableau n°102 qui suit.

**Tableau n°102 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2008***En FCFA*

Comptes spéciaux du Trésor	Prévisions	Dépenses	Non consommés	Part dans les crédits non consommés (%)
96.102 Frais cont. Sté à partic. publique	210 000 000	35 924 342	174 075 658	0,93
96.103 Caisse d'encouragement à la pêche	900 000 000	382 038 469	517 961 531	2,76
96.104 Fonds de lutte contre les incendies	300 000 000	-	300 000 000	1,60
96.201 Opérations des Armées à carac. commercial	150 000 000	36 331 466	113 668 534	0,61
Opérations à carac. indust. et com. DPS	10 000 000		10 000 000	0,05
Opérations à carac. indust. et com. Ets pénitentiaires.	15 000 000		15 000 000	0,08
Pertes et profits de change	800 000 000	-	800 000 000	4,27
Consolidations d'avances en prêts	200 000 000	-	200 000 000	1,07
96.505 Prêts à divers organismes	500 000 000	-	500 000 000	2,67
96.507 Prêts aux particuliers	12 000 000 000	478 337 302	11 521 662 698	61,44
96.602 Avances à 1 an aux Ets publics	500 000 000	-	500 000 000	2,67
96.605 Avances aux collectivités locales	500 000 000	-	500 000 000	2,67
96.607 Avances à divers organismes	100 000 000	-	100 000 000	0,53
96.701 Garanties et avals	3 500 000 000	-	3 500 000 000	18,66
<b>Total</b>	<b>19 685 000 000</b>	<b>932 631 579</b>	<b>18 752 368 421</b>	<b>100</b>

L'utilisation des crédits ouverts aux CST pour la gestion 2008 a donné lieu à des crédits non consommés à la fin de cette gestion pour un montant total de 18,75 milliards de FCFA.

Les crédits non consommés sont imputables principalement aux comptes de prêts et aux comptes de garanties et d'avaux avec des parts respectives de 64,11% et de 18,66%.

Les comptes de commerce réalisent le plus faible montant de crédits non consommés.

La Cour constate que, par rapport aux CST, le tableau figurant à l'article 9 du PLR prévoit des annulations de crédits non consommés pour un montant de 5 064 689 442 FCFA, différent de celui obtenu par sommation des crédits disponibles au niveau des comptes spéciaux concernés. En effet, le MEF calcule les ajustements nécessaires en faisant, à tort, la différence entre les dépassements de crédits et les crédits non consommés à la fin de la gestion.

Pour 2008, dans le projet de loi de règlement, il doit être prévu des annulations de crédits non consommés sur les CST pour un montant de 18 752 368 421 FCFA.

***En réponse à l'observation de la Cour, le MEF s'engage à apporter les corrections nécessaires dans la nouvelle version du PLR.***

### **3 - Reports des soldes des comptes spéciaux**

Le montant global des reports de la gestion 2007 sur la gestion 2008 s'élève à 22,87 milliards de FCFA. Le tableau n°103 qui suit présente la situation des reports de soldes des CST.

**Tableau n° 103 : Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor en 2008***En FCFA*

Catégorie des CST	Solde d'entrée au 01/01/2008	Recettes	Dépenses	Solde de la gestion	Solde au 31/12/2008	Solde à reporter
Comptes d'affectation spéciale	38 883 460 336	51 528 559 710	47 485 263 106	4 043 296 604	42 926 756 940	42 281 124 062
Comptes de commerce	13 209 775	35 096 700	36 331 466	- 1 234 766	11 975 009	11 975 009
Comptes de prêt	2 044 199 092	3 154 971 238	978 337 302	2 176 633 936	4 220 833 028	4 220 833 028
Comptes d'avances	- 11 379 051 310	7 249 107 328	7 720 378 684	- 471 271 356	- 11 850 322 666	-11 850 322 666
Comptes de garanties et d'avals	- 1 686 625 220	-	-	-	- 1 686 625 220	-1 686 625 220
<b>Total</b>	<b>27 875 192 673</b>	<b>61 967 734 976</b>	<b>56 220 310 558</b>	<b>5 747 424 418</b>	<b>33 622 617 091</b>	<b>32 976 984 213</b>

En 2008, les recettes des comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 61,96 milliards FCFA, les dépenses à 56,22 milliards FCFA, soit un solde de la gestion créditeur de 5,74 milliards FCFA.

Le solde au 31 décembre 2008 des comptes spéciaux du Trésor est de 33,62 milliards FCFA. Il s'est amélioré de 20,63%, grâce au report de solde de 27,87 milliards FCFA de la gestion 2007.

Conformément à l'article 9 de la loi n° 2007-32 du 27 décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008, les soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale ne sont pas reportables, à l'exception du Fonds national de Retraite. Par conséquent, les soldes des autres comptes d'affectation spéciale à savoir les « Frais de contrôle des entreprises publiques », la « Caisse d'encouragement à la pêche » et le « Fonds de lutte contre les incendies », qui sont tous créditeurs pour un profit global de 645 632 878 FCFA, ne sont pas reportés.

Le montant total des soldes à reporter sur la gestion 2009 est de 32 976,98 millions de FCFA. Sa répartition entre les CST est indiquée au tableau n°103 ci-dessus.

#### **4. Autres aspects de la gestion des comptes spéciaux du Trésor**

##### **4.1 Régularisation des plus-values de recettes des comptes d'affectation spéciale**

L'exécution de ces Comptes spéciaux du Trésor a généré des plus-values de recettes pour le Fonds national de Retraite. Cette plus-value s'élève à 9,46 milliards de FCFA avec des prévisions de 41,00 milliards de FCFA et des réalisations de 50,46 milliards de FCFA.

Cependant, la Cour n'a reçu aucun arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances majorant les crédits de ces deux comptes, comme le prévoit la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances qui dispose, en son article 26, que « si, en cours d'année, les recettes d'un compte d'affectation spéciale apparaissent supérieures aux évaluations, les crédits peuvent être majorés par arrêté du ministre chargé des Finances dans la limite de cet excédent de recettes ».

*Le MEF n'a pas apporté de réponse à la demande de la Cour de produire les actes justificatifs de majoration des crédits du compte d'affectation spéciale « Fonds national de Retraite » qui a généré des plus-values de recettes en cours de gestion.*

**Recommandation n°17 :**

*Si les recettes d'un compte d'affectation spéciale apparaissent supérieures aux évaluations, le MEF doit veiller à ce que les arrêtés de majoration de crédits soient pris en cours d'année avant l'ordonnancement de dépenses en dépassement des crédits ouverts.*

#### **4.2. La non fixation du découvert des comptes de commerce**

Selon les dispositions de l'article 27 de la loi organique relative aux lois de finances, le découvert autorisé pour ces comptes a un caractère limitatif et doit être fixé annuellement.

Cependant, la Cour constate que, comme pour les gestions précédentes, ce découvert n'est pas fixé en 2008.

*A la demande de la Cour, le MEF s'engage à veiller à la fixation du découvert des comptes de commerce.*

#### **4.3. La faiblesse du montant des prêts accordés**

Pour des prévisions de 13 200 000 000 FCFA en recettes et en dépenses, ces comptes ont enregistré, d'après le PLR, des recettes de 3 154 971 238 FCFA imputables uniquement au compte « autres prêts à divers particuliers » et des dépenses de 978 337 302 FCFA dont 500 000 000 de FCFA pour les prêts aux collectivités locales.

*Le MEF explique la faiblesse des prêts accordés par le blocage des engagements compte tenu du contexte économique international marqué par les crises alimentaires et énergétiques et des difficultés de trésorerie de l'Etat, sans oublier la nécessité de maintenir les arriérés de paiement à un niveau soutenable.*

#### **4.4. La non sincérité des prévisions des comptes d'avances**

Avec des prévisions de 100 millions de FCFA, le compte « Avances à 1 an à divers agents publics » a enregistré, en exécution, des recettes de 7,29 milliards de FCFA et des dépenses de 7,72 milliards de FCFA. Il en résulte un dépassement de 7,62 milliards de FCFA.

La Cour rappelle que, depuis 2003, ce compte enregistre des dépassements suite à une dotation faible et constante alors que les dépenses augmentent d'année en année.

*A la demande de la Cour, le MEF s'engage à veiller à une prévision plus réaliste des avances à accorder aux agents publics.*

En 2008, au Compte spécial du Trésor 96.605 intitulé « avances aux collectivités locales », il a été inscrit 500 000 000 de FCFA à titre de prévisions.

De même, par décisions n<sup>os</sup> 08656/MEF/DMC et 8657/MEF/DMC du 16 octobre 2008, des avances de trésorerie remboursables sur une durée d'un an ont été accordées respectivement à la ville de Pikine pour 300 000 000 de FCFA et à la ville de Guédiawaye pour 200 000 000 de FCFA.

Toutefois, la situation d'exécution dudit compte, décrite à la page 49 du CGAF et à la page 58 du PLR ne retrace pas les avances accordées à ces deux collectivités locales. Le montant des opérations de dépenses de l'année qui est enregistré dans ce compte est nul.

*Le MEF explique le défaut de prise en compte dans le PLR des opérations accordant des avances de trésorerie à la ville de Pikine et de Guédiawaye pour un montant global de 500 000 000 de FCFA par une erreur d'imputation. Selon lui, les avances en question ont été comptabilisées dans le compte 95.505 « prêts aux collectivités locales ». Il s'interroge alors sur l'opportunité de rectifier l'erreur d'imputation pour 2008 et pour les gestions suivantes déjà closes.*

*La Cour estime qu'en vertu des dispositions des articles 149, 150 et 151 du règlement général sur la comptabilité publique, la rectification d'une écriture erronée est possible avant la clôture du CGAF et, par conséquent, du PLR.*

**Recommandation n°18 :**

*A défaut d'une consolidation des avances sous forme de prêts dûment autorisée qui justifierait leur imputation actuelle, une note explicative devrait figurer dans le PLR de 2008.*

En outre, en 2005 et 2006, une avance de 50 millions de FCFA remboursable sur une durée d'un an a été accordée à la commune de Saint-Louis par décision n°005606 du 10 octobre 2005.

Aucun remboursement n'a été enregistré en 2008 au titre de cette créance alors que l'article 29 de la LOLF prévoit un délai de remboursement d'un an renouvelable une fois.

Il s'y ajoute qu'au sous compte de la catégorie compte de prêts intitulé « consolidation d'avances en prêts à divers organismes et particuliers », aucune opération n'a été enregistrée au cours de l'année, malgré une prévision de 200 000 000 de FCFA.

Au total, pour les avances consenties par l'Etat aux collectivités locales et aux organismes pour un montant cumulé de 3 392 148 654 FCFA, la Cour constate que, depuis 1999, elle n'a connaissance ni d'un recouvrement, ni d'un renouvellement, ni de poursuites ou de consolidation sous forme de prêts, ni a fortiori de transfert en perte probable aux résultats de l'année les concernant.

*Le MEF soutient que les différentes tentatives de recouvrement à l'amiable initiées par le Receveur municipal impliquant même le représentant de l'Etat auprès de la commune de Saint-Louis ont été vaines alors que les collectivités locales ne peuvent pas faire l'objet d'une exécution forcée.*

***Recommandation n°19 :***

***Le Ministre de l'Economie et des Finances doit saisir le représentant de l'Etat auprès de la Commune de Saint-Louis afin qu'il exerce les prérogatives qui l'autorisent à procéder à l'inscription d'office dans le budget de la collectivité locale d'une dépense obligatoire.***

#### **4.5. Les comptes de garanties et d'avaux**

La Cour constate qu'en 2008, comme pour les années précédentes, le compte de garanties et d'avaux n'a enregistré aucune opération en dépit des prévisions. Elle rappelle qu'en vertu de l'article 31 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances, ces comptes doivent « être provisionnés par une dotation budgétaire égale à 10% des échéances annuelles dues par les bénéficiaires des garanties de l'Etat ».

Le MEF arrête systématiquement le montant de la dotation à 3,5 milliards FCFA. En 2003, ce montant a été inscrit en recette alors que la garantie n'a pas été appelée. Depuis lors, ces comptes n'ont pas fonctionné. C'est pourquoi, par lettre n°510 CC/CABF/CCL du 21 janvier 2010, elle a réclamé la situation des garanties en cours au 31 décembre 2006. A ce jour, elle n'a pas encore reçu la réponse du ministère de l'Economie et des Finances.

***Recommandation n°20:***

***La Cour réitère ses demandes adressées au MEF de lui communiquer la situation des garanties en cours au 31 décembre 2008.***

## CONCLUSION :

Les ressources budgétaires des lois de finances pour l'année financière 2008 ont été évaluées à 1651,8 milliards de FCFA et les charges à 1678,7 milliards de FCFA, soit un déficit prévisionnel de 26,9 milliards de FCFA, représentant -0,45% du PIB nominal. Ces ressources se répartissent entre le budget général et les comptes spéciaux du Trésor pour respectivement 1600 milliards de FCFA et 51,8 milliards de FCFA. Les charges du budget général ont été prévues à 1617,4 milliards de FCFA et celles des comptes spéciaux du Trésor à 61,3 milliards de FCFA. Après exécution, les recettes du budget général s'élèvent à 1576,5 milliards de FCFA et les dépenses à 1610,1 milliards de FCFA. Il en résulte un excédent des dépenses sur les recettes d'un montant de 33,6 milliards de FCFA. Quant aux comptes spéciaux du Trésor, ils ont réalisé des recettes d'un montant de 62 milliards de FCFA et des dépenses d'un montant de 56,2 milliards de FCFA, soit un solde positif de 5,8 milliards de FCFA. Ainsi, il ressort de la gestion 2008 un déficit de 27,8 milliards de FCFA, soit -0,47% du PIB nominal, contre un déficit de 107,4 milliards de FCFA (-2% du PIB nominal) pour la gestion précédente.

Le résultat confirme la persistance de la situation déficitaire du budget de l'Etat observée durant les gestions précédentes, même si une légère atténuation du déficit est constatée en 2008 pour un montant de 79,6 milliards de FCFA.

Par rapport à 2007, les recettes et les dépenses du budget général ont connu respectivement des hausses relatives de 9,2 et 3,3%. Toutefois, l'exécution du budget est marquée par une progression plus rapide des dépenses sur les recettes. Les restes à recouvrer demeurent toujours très importants.

Le volume des dépenses d'investissement sur ressources internes continue à progresser et représente environ 37% des recettes fiscales. Mais, comme pour la gestion précédente, leur part dans les dépenses d'investissement a diminué.

Le solde de gestion du Fonds national de Retraite se dégrade progressivement et mérite une attention particulière.

Les crédits relatifs à la dette publique sont de nature évaluative, certes, mais la récurrence de dépassements relativement importants sur plusieurs gestions dénote de prévisions non sincères tant en LFI qu'en LFR.

Enfin, en 2008, comme pour les années antérieures, l'analyse de la gestion des crédits a encore révélé un certain nombre de manquements ayant trait notamment à :

- des chiffres présentés dans les documents du MEF différents de ceux publiés dans le JO ;
- des modifications irrégulières de la répartition des crédits ;

- des dépassements dans l'ordonnancement des crédits limitatifs;
- une détermination erronée des crédits complémentaires à ouvrir et des crédits à annuler au titre du règlement du budget ;
- l'inefficacité dans l'apurement des rôles et le recouvrement des avances accordées aux collectivités locales.

Fait à Dakar, le 23 novembre 2011

Le rapporteur

Babacar BAKHOUM, Conseiller référendaire

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1: Evolution du solde de l'exécution budgétaire-----	7 -
Tableau n°2 : Prévisions et opérations effectives des lois de Finances 2008 -----	10 -
Tableau n°3 : Solde budgétaire de base, gestion 2008 -----	11 -
Tableau n°4 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2004 à 2008 -----	12 -
Tableau n°5: Prévisions et réalisations des recettes du budget général-----	18 -
Tableau n°6: Evolution des recettes effectives du budget général de 2004 à 2008-----	18 -
Tableau n°7: Prévisions et réalisations des recettes internes -----	19 -
Tableau n°8: Prévisions et réalisations des recettes fiscales en 2008. -----	20 -
Tableau n°9: Evolution du recouvrement des recettes fiscales de 2004 à 2008 -----	22 -
Tableau n°10 : Restes à recouvrer par poste comptable sur impôts directs perçus par voie de rôle -----	24 -
Tableau n°11 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle-----	25 -
Tableau n°12 : Ecarts entre prévisions et réalisations des recettes non fiscales-----	26 -
Tableau n°13 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales de 2004 à 2008-----	27 -
Tableau n°14 : Exécution et évolution des recettes par comptable principal -----	30 -
Tableau n°15 : Prévisions et dépenses effectives du budget général-----	32 -
Tableau n°16 : Répartition des prévisions de tirage par secteur d'activité -----	33 -
Tableau n°17 : Discordances entre le PLR et la LFR relatives aux crédits ouverts -----	35 -
Tableau n°18 : Différences entre crédits de la gestion calculés et données du PLR en 2008-----	36 -
Tableau n°19 : Répartition des prévisions de tirage par secteur d'activité -----	37 -
Tableau n°20: Récapitulatif des prévisions d'investissement et des sources de financement -----	38 -
Tableau n°21 : Evolution des dépenses ordinaires sur ressources internes -----	38 -
Tableau n°22 : Evolution du service de la dette publique de 2004 à 2008 -----	39 -
Tableau n°23 : Structure du service de la dette publique au 31 décembre 2008. -----	40 -
Tableau n°24 : Situation d'exécution de la dette intérieure-----	41 -
Tableau n°25 : Situation de la dette titrisée-----	41 -
Tableau n°26: Service de la dette extérieure par bailleur en 2008, hors FMI. -----	42 -
Tableau n°27 : Encours de la dette publique extérieure de 2005 à 2008 -----	43 -
Tableau n°28 : Evolution des principales dépenses de personnel de 2004 à 2008-----	45 -
Tableau n°29 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2004 à 2008-----	46 -
Tableau n°30 : Evolution des autres transferts courants de 2004 à 2008-----	48 -
Tableau n°31 : Taux d'exécution des dépenses ordinaires en 2008 -----	49 -
Tableau n°32 : Dépenses effectives en capital sur ressources internes -----	50 -
Tableau n°33 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes-----	50 -
Tableau n°34 : Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2004 à 2008 -----	52 -
Tableau n°35 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes -----	52 -

Tableau n°36 : Evolution des dépenses en capital des Pouvoirs publics entre 2006 et 2008 -----	54 -
Tableau n°37 : Evolution des dépenses courantes des moyens de services -----	55 -
Tableau n°38 : Evolution des dépenses courantes de l'action administrative générale de 2006 à 2008 -----	56 -
Tableau n°39 : Evolution des dépenses courantes de l'action économique de 2006 à 2008 -----	57 -
Tableau n°40 : Dépenses courantes de l'action culturelle et sociale de 2006 à 2008 -----	58 -
Tableau n°41 : Dépenses communes hors dotations de 2006 à 2008 -----	59 -
Tableau n°42 : Dépenses d'investissement des moyens des services-----	60 -
Tableau n°43 : Dépenses d'investissement de l'Action administrative générale -----	60 -
Tableau n°44 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action économique de 2006 à 2008-----	61 -
Tableau n°45: Evolution des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale de 2006 à 2008 -----	62 -
Tableau n°46: Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement en 2008 -----	63 -
Tableau n°47 : Prévisions et réalisations des tirages -----	64 -
Tableau n°48 : Dépenses sur ressources externes par secteur d'activité -----	65 -
Tableau n°49 : Dépenses par activité du secteur primaire -----	66 -
Tableau n°50 : Dépenses par activité du secteur secondaire -----	66 -
Tableau n°51 : Dépenses par activité du secteur tertiaire -----	67 -
Tableau n°52 : Dépenses par activité du secteur quaternaire-----	68 -
Tableau n°53 : Dépenses d'investissement par bailleur en 2008-----	68 -
Tableau n°54 : Evolution des dépenses d'investissement de 2005 à 2008-----	69 -
Tableau n°55 : Prévisions et réalisations de recettes des CST -----	72 -
Tableau n°56 : Répartition des plus value de recettes des CST -----	73 -
Tableau n°57: Comparaison des prévisions et des réalisations des dépenses des CST -----	73 -
Tableau n°58 : Situation d'exécution des CST en 2008 -----	74 -
Tableau n°59 : Evolution du solde des Comptes spéciaux du Trésor de 2004 à 2008-----	74 -
Tableau n°60 : Résultats d'exécution des comptes d'affectation spéciale en 2007 et en 2008-----	75 -
Tableau n°61 : Evolution du Fonds national de Retraite -----	76 -
Tableau n°62 : Opérations des comptes de prêts de 2004 à 2008 -----	78 -
Tableau n°63 : Opérations des comptes d'avances de 2004 à 2008 -----	79 -
Tableau n°64 : Pertes et profits sur comptes spéciaux du Trésor -----	80 -
Tableau n°65 : Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie-----	81 -
Tableau n°66 : Compte de résultat de l'année -----	81 -
Tableau n°67 : Dépassement dans l'exécution de la dette intérieure-----	83 -
Tableau n°68 : Crédits non consommés dans l'exécution de la dette intérieure-----	84 -
Tableau n°69 : Modifications réglementaires des crédits par titre en 2008-----	85 -
Tableau n°70 : Modifications réglementaires des crédits affectés aux dépenses courantes en 2008 -----	86 -
Tableau n°71: Modifications réglementaires des crédits par section-----	88 -
Tableau n°72 : Comparaison des montants des modifications entre les actes et le PLR en 2008 -----	90 -

Tableau n°73 : Virements de crédits de titre à titre à l'intérieur d'un même ministère.-----	91 -
Tableau n°74 : Utilisation des crédits -----	92 -
Tableau n°75 : Dépassements de crédits-----	93 -
Tableau n°76 : Dépassement selon la nature des crédits -----	93 -
Tableau n°77 : Dépassements sur crédits évaluatifs -----	94 -
Tableau n°78 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2005 et 2008-----	95 -
Tableau n°79 : Dépassements sur crédits limitatifs -----	96 -
Tableau n°80 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2005 et 2008-----	97 -
Tableau n°81 : Dépassements selon la destination-----	98 -
Tableau n°82 : Ouvertures de crédits par procédure particulière de convention de financement. -----	101 -
Tableau n°83 : Ouvertures de crédits gagées sur des annulations de crédits -----	102 -
Tableau n°84 : Crédits non consommés par titre en 2008-----	104 -
Tableau n°85 : Crédits non consommés par section en 2008-----	104 -
Tableau n°86: Total des crédits de la gestion selon le CGAF et le PLR -----	106 -
Tableau n°87: Crédits non consommés en 2007 et reports de crédits 2007/2008-----	109 -
Tableau n°88 : Modifications réglementaires des crédits de paiement par titre et par section -----	110 -
Tableau n°89 : Différences de montants à l'intérieur des actes de mouvements de crédits -----	111 -
Tableau n°90 : Modifications réglementaires des crédits de paiement selon la destination en 2008 -----	113 -
Tableau n°91 : Décrets de modifications de crédits entre les titres 5 et 6-----	115 -
Tableau n°92 : Comparaison des montants modifiés avec la limite autorisée en 2008-----	116 -
Tableau n°93 : Comparaison entre données du PLR et celles du pointage des actes réglementaires en 2008 -	117 -
Tableau n°94 : Situation des dépassements de crédits d'investissement sur ressources internes en 2008-----	119 -
Tableau n°95 : Dépassements sur crédits de transferts en capital en 2008 -----	120 -
Tableau n°96 : Situation des crédits d'investissement sur ressources internes non consommés en 2008-----	121 -
Tableau n°97 : Crédits non consommés sur transferts en capital en 2008 -----	122 -
Tableau n°98 : Ouvertures de crédits complémentaires et annulations de crédits relatifs aux dépenses d'investissements en 2008 -----	123 -
Tableau n°99 : Dépassements sur prévisions de tirages en 2008-----	125 -
Tableau n°100 : Situation des crédits non absorbés en 2008-----	125 -
Tableau n°101 : Répartition des dépassements des CST en 2008-----	126 -
Tableau n°102 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2008-----	128 -
Tableau n°103 : Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor en 2008 -----	129 -

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1: Evolution comparée du solde de l'exécution budgétaire et du déficit prévisionnel(2004-2008).....	- 7 -
Graphique n°2: Evolution du résultat d'exécution du budget général .....	- 12 -
Graphique n°3: Répartition des recettes internes réalisées.....	- 19 -
Graphique n°4: Répartition des recettes fiscales .....	- 21 -
Graphique n°5 : Evolutions comparées des recettes fiscales et du PIB nominal de 2004 à 2008 .....	- 23 -
Graphique n°6 : Evolution des recettes non fiscales réalisées.....	- 27 -
Graphique n°7 : Evolution des recettes recouvrées par les comptables principaux de 2004 à 2008 .....	- 31 -
Graphique n°8 : Répartition des dépenses du budget général .....	- 32 -
Graphique n°9 : Evolution du service de la dette publique .....	- 40 -
Graphique n°10 : Evolution de l'encours de la dette extérieure de 2005 à 2008 .....	- 44 -
Graphique n°11 : Evolution des dépenses de personnel de 2004 à 2008 .....	- 46 -
Graphique n°12 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2004 à 2008.....	- 47 -
Graphique n°13 : Evolution des autres transferts courants de 2004 à 2008 .....	- 49 -
Graphique n°14 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes .....	- 51 -
Graphique n°15 : Evolution du taux de progression des dépenses d'investissement .....	- 51 -
Graphique n°16 : Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2004 à 2008.....	- 52 -
Graphique n°17 : Répartition des dépenses sur ressources internes.....	- 53 -
Graphique n°18 : Répartition des dépenses communes hors dotations .....	- 59 -
Graphique n°19 : Comparaison des dépenses courantes et d'investissement des moyens de services en 2008.....	- 64 -
Graphique n°20 : Répartition des dépenses sur ressources externes par secteur d'activité.....	- 65 -
Graphique n°21 : Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2005 à 2008 .....	- 70 -
Graphique n°22 : Structure des recettes prévisionnelles des CST.....	- 71 -
Graphique n°23 : Structure des charges effectives des CST .....	- 74 -
Graphique n°24 : Evolution des soldes des Comptes spéciaux du Trésor de 2004 à 2008 .....	- 75 -
Graphique n°25 : Prévisions, réalisations des recettes et des dépenses du FNR de 2005 à 2008 .....	- 77 -
Graphique n°26 : Evolution des soldes du FNR de 2005 à 2008 .....	- 77 -
Graphique n°27 : Modifications réglementaires par titre en 2008 .....	- 85 -
Graphique n°28 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2005 et 2008.....	- 97 -

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n°1 : .....	- 17 -
Recommandation n°2 : .....	- 29 -
Recommandation n°3 : .....	- 35 -
Recommandation n°4 : .....	- 37 -
Recommandation n°5 : .....	- 41 -
Recommandation n°6 : .....	- 86 -
Recommandation n°7 : .....	- 91 -
Recommandation n°8 : .....	- 92 -
Recommandation n°9 : .....	- 95 -
Recommandation n°10 : .....	- 98 -
Recommandation n°11 : .....	- 101 -
Recommandation n°12 : .....	- 102 -
Recommandation n°13 : .....	- 107 -
Recommandation n°14 : .....	- 112 -
Recommandation n°15 : .....	- 118 -
Recommandation n°16 : .....	- 120 -
Recommandation n°17 : .....	- 130 -
Recommandation n°18 : .....	- 131 -
Recommandation n°19 : .....	- 132 -
Recommandation n°20 : .....	- 132 -

## SIGLES ET ABREVIATIONS

**AID** : Agence Internationale pour le Développement

**AP** : Autorisation de programme

**BADEA** : Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique

**BCI** : Budget Consolidé d'Investissement

**BELG** : Belgique

**BID** : Banque Islamique de Développement

**BOAD** : Banque Ouest Africaine de Développement

**BST** : Banque sénégal tunisienne

**CGAF** : Compte général de l'Administration des Finances

**CNCAS** : Caisse nationale de Crédits agricole

**CST** : Comptes Spéciaux du Trésor

**CP** : Crédits de paiement

**DGC** : Déclaration générale de conformité

**DSRP** : Document stratégique de réduction de la pauvreté

**ESPA** : Espagne

**FA** : Financement acquis

**FAD** : Fonds africain de développement

**FED** : Fonds européen de Développement

**FEM** : Fonds mondial pour l'Environnement

**FIDA** : Fonds international pour le Développement agricole

**FKDEA** : Fonds koweïtien pour le Développement économique arabe

**FMI** : Fonds monétaire international

**FND** : Fonds nordique de Développement

**FNR** : Fonds national de Retraite

**FNUAP** : Fonds des Nations-Unies pour la Population

**FSAU**: Food Security Analysis Unit

**GTZ** : Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Agence de Coopération technique pour le Développement), allemande

**IADM** : Initiative pour l'Allègement de la Dette multilatérale

**KFW** : Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque pour la Reconstruction), Allemande

**LFI** : Loi de Finances initiale

**LFR** : Loi de Finances rectificative

**LUXE** : Luxembourg

**MEF** : Ministère de l'Economie et des Finances

**ONCAD** : Office national de Coopération et d'Assistance au Développement

**OPEP** : Organisation des Pays exportateurs de Pétrole

**PBE** : Prélèvement pour le Budget d'Equipement

**PGT** : Payeur général du Trésor

**PLR** : Projet de loi de règlement

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**PPTE** : Pays pauvres très endettés

**PT** : Prévisions de Tirage

**RELF** : Rapport sur l'exécution des lois de Finances

**TPR** : Trésorier payeur régional

**UEMOA** : Union économique et monétaire ouest-africaine

**USAID** : Agence américaine pour le Développement.